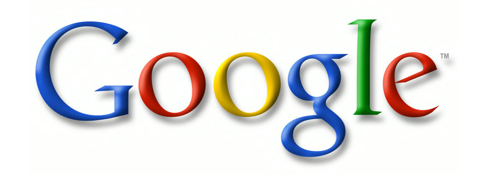
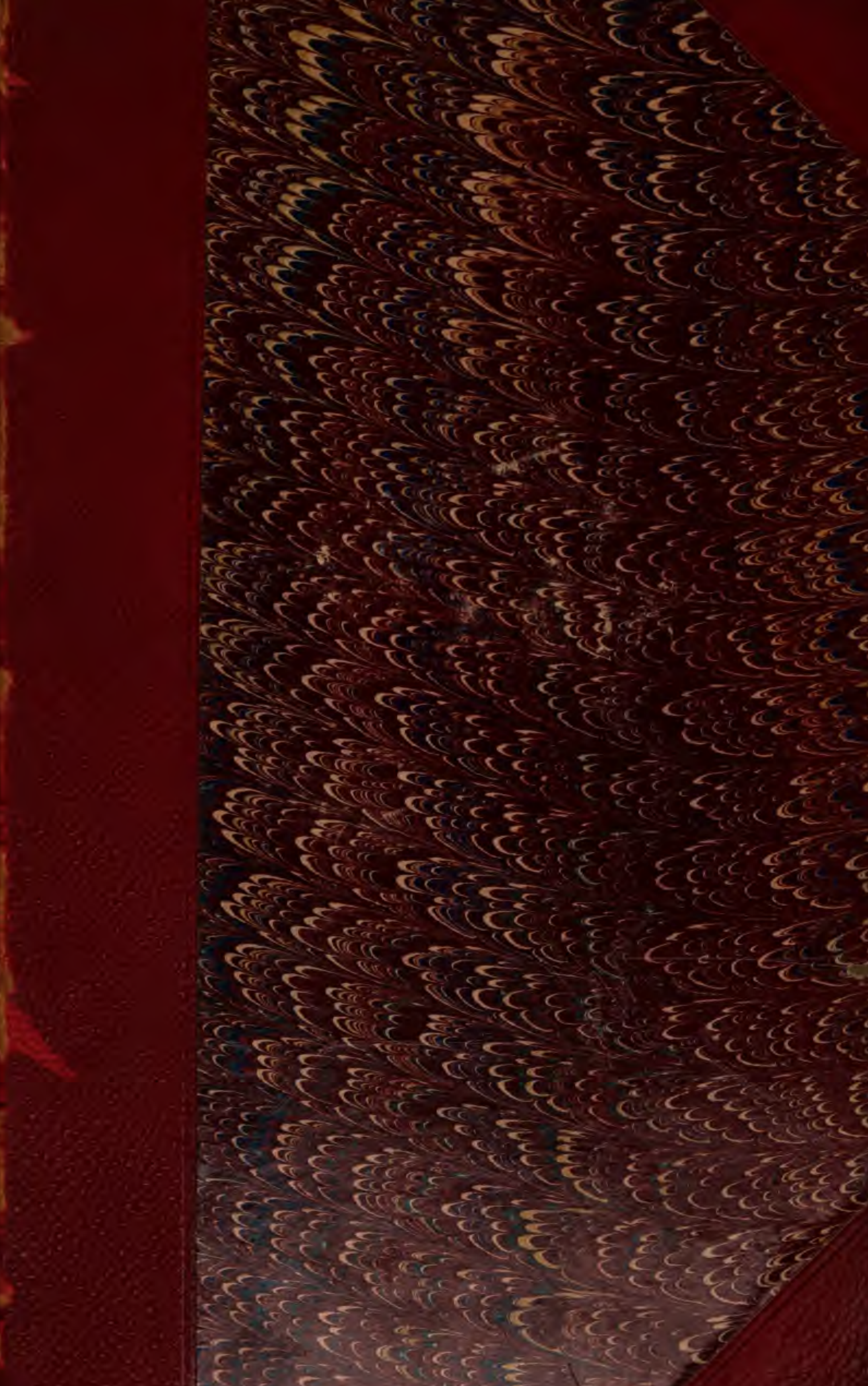




LIBRE ÉCHANGE

ET

PROTECTION.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

LIBRE ÉCHANGE

ET

PROTECTION.



PAR

M. G. GOLDENBERG.

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

1847.

A M. CUNIN-GRIDAINE,

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je prends la liberté de vous offrir ce mémoire, dans lequel j'ai voulu consigner quelques notes au sujet de la question qui occupe en ce moment le monde commercial.

J'ai été encouragé à ce travail par les marques de bienveillance dont vous m'avez souvent honoré. En m'appelant à faire partie du jury de l'exposition et du conseil général des manufactures, en me chargeant de l'examen d'une partie des produits de l'exposition de Berlin, vous m'avez vivement fait reconnaître l'indulgence avec laquelle vous avez daigné accueillir mes faibles efforts.

Ces témoignages si flatteurs m'imposent encore le devoir de justifier, autant que mes moyens le permettent, une considération à laquelle j'attache le plus haut prix.

Je n'ai pas voulu rester spectateur indifférent des

grandes luttes qui se sont engagées entre les systèmes de la protection et de la liberté commerciale. L'issue de cette lutte est trop importante pour ne pas éveiller l'attention de toutes les personnes qui sont en position d'en comprendre la portée; une mûre réflexion sur cette matière m'a donné la conviction que j'ai essayé de reporter dans ces pages.

Si mon travail n'est pas à la hauteur du but que je me suis proposé, que Votre Excellence daigne me tenir compte des intentions qui l'ont dicté et qu'elle accueille avec indulgence les opinions qui s'y trouvent exprimées.

Veuillez agréer,
Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute considération,

G. Goldenberg.

Zornhoff, près Saverne, le 8 janvier 1847.

CHAPITRE PREMIER.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

§ Ier.

INTÉRÊTS DE L'ANGLETERRE.

Depuis les dernières réformes du système de douanes anglais, la question de la liberté du commerce a été vivement agitée en France, et a donné lieu à deux grandes associations, dont l'une a pour but de défendre, et l'autre d'attaquer cette liberté.

Les libres échangistes reprochent à leurs adversaires le peu d'importance que ces derniers accordent à la science de l'économie politique, et les accusent de s'enrichir au détriment du pays, qui ne peut manquer d'être ruiné par le système de protection actuel.

Les protectionnistes, au contraire, soutiennent que les partisans de la liberté commerciale se laissent entraîner par des théories chimériques, qui leur font méconnaître les vrais intérêts de la

France, et dont la mise en pratique ne tournerait qu'au profit de l'étranger.

Cependant nous voyons figurer à la tête de ces deux associations des hommes d'un caractère très-honorable, occupant un rang élevé dans la société, et qui se recommandent autant par le talent et le savoir que par leur amour sincère de la patrie.

Chaque parti apporte dans la discussion une manière de voir exclusive, et argumente avec passion; il en résulte une grande difficulté de s'entendre et d'éclaircir cette question.

Comme la matière est intimement liée aux intérêts généraux de la France, et que la bonne solution des questions qui s'y rattachent exerce la plus haute influence sur la force et la prospérité du pays, nous pensons qu'il est du devoir de chacun d'apporter à cette discussion le tribut de ses observations.

Loin de nous la pensée de vouloir résoudre ce problème important et difficile; mais au moins apporterons-nous dans son examen une impartialité complète, condition indispensable de toutes les recherches qui ont pour but de découvrir la vérité.

Nous entrerons à cet effet dans les développements qui suivent :

L'agriculture a été la première industrie de l'homme; car, de tous les besoins, le plus impératif est celui de se nourrir; mais d'autres exigences ne pouvaient tarder à se faire jour, et comme il existe une grande différence entre la force, les capacités

et les goûts des hommes, il en fut de même de leurs occupations. Cette diversité de facultés, et par conséquent de travail, établit entre les hommes une dépendance réciproque, qui fut le ciment de la société et l'origine du commerce. Aussi longtemps que les besoins se renfermèrent dans le cercle du strict nécessaire, les échanges purent s'opérer directement; mais quand les progrès de la civilisation eurent engendré des exigences plus variées, l'échange direct devint trop difficile et trop compliqué, et il fallut recourir à des intermédiaires ou à des marchands; c'est ainsi que l'histoire du commerce est également celle de la civilisation.

L'état commercial des temps anciens était bien imparfait, parce qu'il n'existait point de routes, de navires, ni d'autres moyens de communication; et il se passa bien du temps avant qu'il pût se former des États dans lesquels le commerce fût dominant.

Ce sont les *Phéniciens* qui, les premiers, organisèrent le commerce; et l'histoire nous dit avec quelle hardiesse ils ont utilisé des moyens de transport imparfaits pour échanger au loin leurs produits, et avec quelle intelligence ils savaient conserver et développer ces ressources qui leur donnaient la richesse.

Carthage hérita de leur esprit mercantile et de leur prospérité; mais depuis la destruction de cette république, nous ne rencontrons de longtemps plus un peuple commerçant qui se soit acquis une grande prépondérance.

Ce n'est qu'en 1200 que *Venise* nous donne de nouveau l'exemple d'un État riche et puissant par son commerce; et cette ville de palais, quoique bien en décadence, étonne encore aujourd'hui par les brillants vestiges de son passé.

A côté de Venise, l'on vit alors s'élever, non-seulement d'autres républiques italiennes, mais encore la *Hanse*, qui, un siècle plus tard, en 1364, comptait soixante-quatre villes, et marquait parmi les puissances de l'époque.

A la fin du XVe siècle, les découvertes de Christophe Colomb et de Vasco de Gama portèrent un coup funeste au commerce et à la prospérité des républiques italiennes : les *Portugais* s'enrichirent de leurs dépouilles, mais succombèrent à leur tour sous la puissance rivale de la *Hollande*, dont le développement remonte vers le milieu du XVIe siècle; enfin, l'*Angleterre*, sous le règne d'Élisabeth, jeta les fondements de ce grand pouvoir qu'elle possède encore aujourd'hui.

Ce court résumé nous démontre que les peuples éclairés sur leurs propres intérêts se sont appliqués de tout temps à faire fleurir le commerce, pour se créer ainsi des sources de prospérité et de richesse; leurs efforts, dans ce but, ont souvent fait naître entre eux des conflits, l'un disputant à l'autre les avantages qui faisaient l'objet de leur jalousie. Mais le peuple anglais est sans contredit celui qui, entre tous, a déployé dans ces luttes le plus d'intelligence et de persévérance.

Déjà, sous le règne d'Élisabeth, les Anglais com-

prenaient tous les avantages qu'ils retireraient de la création et de la prospérité d'une industrie indigène, et les lois prohibitives qu'ils ont décrétées nous prouvent qu'ils craignaient de ne pas atteindre leur but par le libre échange.

C'est ainsi qu'on décréta des lois sur l'organisation de l'industrie indigène : l'entrée des produits manufacturés étrangers fut sévèrement prohibée, tandis qu'on favorisa celle des matières premières que l'Angleterre ne possédait pas.

Quant aux matières premières indigènes, leur sortie fut l'objet d'une prohibition absolue : par exemple, la tentative d'exporter une brebis fut taxée comme crime capital.

La sollicitude du gouvernement anglais pour les manufacturiers ne se borna pas aux débouchés assurés par la consommation des vivants : un acte du parlement, de 1678, prescrivit que les morts mêmes fussent revêtus d'un vêtement de laine.

Depuis cette époque, l'Angleterre est restée fidèle à ce système; et à force de protéger et de prohiber, elle a développé de jour en jour son industrie et son commerce. C'est avec une rare sagacité qu'elle savait découvrir et mettre à profit les côtés faibles de ses adversaires, ne reculant devant aucun moyen pour s'agrandir à leurs dépens.

C'est ainsi que l'acte de navigation porta un coup funeste à la Hollande, qui était alors la seule rivale des Anglais et le grand entrepôt de toutes les marchandises de l'Europe; nous n'avons qu'à citer les principales dispositions de cet acte législ-

latif, pour démontrer combien l'Angleterre était animée par un esprit prohibitif et exclusif envers les autres nations :

« 1° Il est défendu à tous bâtiments dont les « propriétaires, maîtres, et les trois quarts de l'é-« quipage ne sont pas sujets de la Grande-Bretagne, « de commercer dans les établissements et colo-« nies de la Grande-Bretagne, ou de faire le cabotage « sur les côtes de la Grande-Bretagne, sous peine « de confiscation du bâtiment et de la cargaison.

« 2° Un grand nombre d'articles d'importation, « et surtout ceux de grand encombrement, ne peu-« vent être amenés dans les ports de la Grande-« Bretagne, que dans des bâtiments tels que ceux « permis par l'article ci-dessus, ou dans des bâti-« ments du pays où sont produits les marchandises « importées, et desquels les propriétaires, maîtres « et trois quarts de l'équipage, seraient de ce même « pays ; et encore, quand c'est dans des bâtiments « de cette dernière sorte qu'elles sont importées, « elles sont sujettes au double du droit dû par les « marchandises étrangères. Si elles sont importées « dans des bâtiments de tout autre pays, la peine « est de la confiscation du vaisseau et de sa car-« gaison.

« 3° Un grand nombre d'articles d'importation, « et surtout ceux de grand encombrement, ne peu-« vent être importés, même dans des bâtiments « de la Grande-Bretagne, de tout autre pays que « de celui qui les produit, et cela sous peine de « confiscation du bâtiment et de la cargaison. »

Ces persécutions de l'Angleterre contre le commerce de la Hollande ne cessèrent que lorsque cette dernière fut réduite à l'impuissance.

Nous voyons donc l'Angleterre arriver au premier rang parmi les États commerciaux et industriels, grâce à un système efficace de protection qu'elle mit en pratique avec une persévérance qui ne se démentit point durant deux siècles; mais là ne se bornèrent pas ses efforts, et pour ajouter à son industrie et à son commerce un autre élément de richesse, elle fit tout pour faire fleurir son agriculture, qu'elle entoura de puissants encouragements, en payant pendant un certain temps des primes de sortie de blé, dont le chiffre s'élevait par an de cinq à six millions de francs.

Cet esprit de protection fut même poussé à un tel point, qu'en 1815 le parlement décréta une loi qui défendit l'entrée du froment, à moins qu'il ne se vendît en Angleterre au delà de 35 francs l'hectolitre.

Aussi longtemps que l'industrie britannique domina exclusivement sur les marchés du monde et que les ouvriers gagnèrent de forts salaires, ces derniers purent payer ces prix élevés.

Mais l'histoire d'Angleterre devait servir d'enseignement à d'autres peuples: la France, l'Allemagne, la Russie, l'Amérique, sentirent à leur tour le besoin de protéger l'industrie indigène, et les progrès manufacturiers de ces divers États commencèrent à inquiéter l'industrie anglaise, surtout en ce qui concerne la question de la main-d'œuvre,

qui est plus chère en Angleterre qu'ailleurs, en raison du prix plus élevé du pain.

Les fabricants anglais, voyant leur côté faible, se sont alors ligués pour obtenir l'abolition de la loi sur les céréales, parce que cette mesure devait, en baissant le prix des aliments, opérer une réduction de la main-d'œuvre.

Leurs efforts ne sont pas restés stériles, et c'est dans le courant de cette année qu'ils ont réussi à faire abolir cette loi.

Cette circonstance peut servir à faire apprécier le patriotisme et le bon jugement des Anglais. L'aristocratie anglaise a cédé à point, bien différente en cela de la noblesse française, qui, par une résistance inopportune, a tout perdu.

Du reste, si le lord terrier fait aujourd'hui le sacrifice d'une forte partie de son revenu pour donner une nouvelle force à l'industrie de son pays, sa résignation lui fait conserver le prestige de son ancien nom, et il a du reste l'espoir que l'avenir lui fournira des dédommagements, surtout si l'on considère que la consommation des vingt-cinq millions qui forment la population de la Grande-Bretagne, absorbe pour deux cent quatre-vingt millions livres sterling de pommes de terre, légumes, fruits, bestiaux, et que la production anglaise en céréales ne monte qu'à quarante millions livres sterling. Comme l'augmentation de production manufacturière fait nécessairement supposer celle de la population générale, les terrains cultivés aujourd'hui en céréales pourront donc facilement offrir

plus tard des débouchés pour la culture des pommes de terre, légumes, etc., etc. De cette manière, il n'y aurait que changement de culture, et l'augmentation de la population sera même en état de faire hausser le prix de toutes ces plantes, qui demandent à être produites par le pays même.

Cet acte législatif, qui a principalement en vue la réduction des droits sur les céréales, car les autres changements douaniers sont beaucoup moins importants, s'est accompli non sans avoir eu un grand retentissement dans le monde civilisé: il fut l'objet de nombreuses interprétations, exerça une influence contagieuse sur beaucoup d'esprits, et donna lieu chez nous aux luttes vives et passionnées entre le principe de la liberté commerciale et celui de la protection.

Nos libres échangistes s'appuient de l'exemple de l'Angleterre pour demander à grands cris la liberté du commerce.

Il existe cependant des différences radicales qu'il importe de relever; et le rôle joué par les parties intéressées dans les deux pays est on ne peut plus contradictoire.

C'est ainsi que les fabricants anglais ont pris l'initiative pour attaquer la protection, tandis qu'en France ce sont au contraire les manufacturiers qui la défendent; cette contradiction prouve jusqu'à l'évidence que les intérêts industriels des deux pays ne sont nullement identiques.

Afin de mieux apprécier la grande mesure prise par l'Angleterre, il convient d'examiner sa situa-

tion vis-à-vis des autres puissances, sans entrer pour le moment dans plus de détails sur sa prépondérance commerciale et industrielle, puisque nous aurons occasion d'y revenir ; nous pensons qu'il suffit de citer à ce sujet les paroles concluantes d'un homme d'État anglais.

Voici comment M. Robert Peel s'est exprimé dans la séance du 16 février dernier, pour justifier devant le parlement ses mesures de réforme :

« Apprécions bien, Messieurs, les avantages que « la Providence nous a accordés ; considérons notre « position géographique. Situés sur les limites de « l'Europe occidentale, nous formons le point d'u- « nion entre le nord de l'Europe et le continent de « l'Amérique ; les progrès de la navigation nous « ont rapprochés de dix journées et de Saint-Pé- « tersbourg à notre droite et de New-York à notre « gauche. Ne perdons pas de vue les trésors dont « la nature nous a dotés, la force et la puissance « de nos manufactures, la richesse de nos mines « de fer et de nos houillères. Notre capital dépasse « dix fois le capital de quelque État que ce soit. « Considérons encore l'adresse et l'énergie innées « à la nation anglaise, les avantages d'une consti- « tution libérale. La presse anglaise n'a point d'en- « traves, et notre régime politique nous donne la « liberté et ne nous donne pas la licence. Considé- « rons tous ces biens, et certes alors nous ne crain- « drons plus la concurrence de l'étranger. »

Telles sont les paroles de M. Peel, et ces paroles sont dignes de foi ; car cet homme d'État est trop

bon Anglais pour agir jamais à la légère; il n'a procédé aux réformes qu'après mûre réflexion, et il se serait bien gardé de compromettre l'industrie et le commerce, qui font la prospérité de son pays.

Il y aurait vraiment trop de bonté à s'imaginer que les Anglais sont entrés dans ces réformes douanières libérales, mus par un sentiment de générosité envers les autres peuples. Ils n'ont été guidés que par leur propre intérêt, et ils espèrent que leur exemple sera suivi.

M. Peel ne cache pas, du reste, cette espérance dans son discours du 28 janvier. « J'aime à croire, « dit-il, que l'*essai* que je propose aura un plein « succès; soyez certains que votre *exemple*, si vous « persévérez, aura du retentissement, et que la voie « dans laquelle vous allez entrer sera suivie par les « nations étrangères.

« Le tarif protecteur une fois abaissé en Angle- « terre, notre exemple, dis-je, sera suivi, non pas « peut-être par les gouvernements de toutes les na- « tions, mais par celles d'entre elles qui consom- « ment les marchandises fortement taxées. Les « nations consommatrices forment un corps nom- « breux; et, comptez bien sur ce fait, le peuple fi- « nira toujours par triompher des bureaux de com- « merce et des tarifs douaniers. »

Maintenant, il ne faut pas perdre de vue que l'objet principal de la réforme douanière, le seul point important, et presque le seul qui ait rencontré une opposition sérieuse, était l'abolition de la loi sur les céréales; et, ainsi que nous l'avons déjà dit,

cette abolition était une nécessité, et pour ainsi dire une question de vie et de mort pour l'industrie anglaise. Depuis longtemps les hommes versés dans les affaires prévoyaient cette mesure, qui imprimera sans nul doute un nouvel essor à la prospérité industrielle de ce pays.

En effet, l'excessive cherté des vivres en Angleterre élevait la main-d'œuvre à un taux exorbitant, et cette circonstance profitait à d'autres pays. C'est ainsi que l'Allemagne achetait des fils anglais et en tissait des bas qu'elle pouvait vendre en concurrence avec les produits anglais, parce que sa main-d'œuvre est beaucoup plus modérée. Il en était de même d'autres fabrications; et comme les Anglais se trouvaient de jour en jour plus menacés, il fallait à tout prix appliquer un remède énergique à une situation pleine de dangers.

L'adoption de la nouvelle loi était le remède le plus efficace. Cette mesure avait sans doute aussi son mauvais côté; en effet, elle devait compromettre, au moins pour le moment, l'agriculture, qui se voyait privée d'une protection dont elle avait besoin. Mais concilier ces deux intérêts était à ce qu'il paraît chose impossible : il fallait du pain moins cher, pour travailler à meilleur marché, et sauver ainsi l'Angleterre de la décadence; ce qui fit que le bien de l'agriculture fut sacrifié à des considérations plus importantes.

La lutte fut vive et acharnée, l'histoire de la ligue contre les céréales en fait foi; et quand nous voyons des fabricants souscrire pour vingt-cinq et

trente mille francs, ce fait nous donne la mesure de l'intérêt puissant que chacun portait à ces débats.

Il est impossible de parler de la ligue sans parler de M. Cobden, qui en est pour ainsi dire la personnification. Ce champion distingué du libre échange peut revendiquer une large part dans l'honneur du succès. Les services éminents qu'il a rendus à sa cause et l'intelligence qu'il a déployée dans cette lutte, lui ont valu, de la part des autres fabricants, un don de deux millions et demi francs, justement mérité, si l'on considère que c'est à ses efforts énergiques que l'Angleterre doit en grande partie l'adoption de la loi sur les céréales.

Aussi longtemps que le zèle de M. Cobden s'est borné à provoquer des réformes dans son pays, il n'y a eu que de justes éloges à lui donner. Mais depuis que M. Cobden a franchi les mers pour prêcher à toutes les nations les doctrines du libre échange et de l'union commerciale, la pureté de ses intentions fraternelles peut être grandement mise en suspicion : car en examinant bien, il sera facile de reconnaître le patriote anglais sous le costume du philanthrope.

Évidemment, l'Angleterre a un puissant intérêt à nous voir entrer dans les voies du libre échange ; les démarches de M. Cobden et les efforts qu'il fait pour provoquer chez nous des réformes douanières ne doivent être accueillies qu'avec une juste défiance. N'oublions pas que c'est un apôtre anglais qui nous prêche la morale économique ; et,

au lieu de nous laisser attendrir à de beaux discours, faisons d'abord nos réflexions, et soyons, comme M. Cobden, avant tout, de notre pays.

Nous avons fait observer que la question des céréales formait l'objet principal de la loi douanière anglaise.

A côté de cette grande mesure, quel est le sens des autres réformes?

Ces réformes sont presque toutes conçues dans l'intérêt de l'Angleterre, et n'offriront qu'un mince profit aux autres peuples.

L'entrée des matières premières est généralement affranchie de tout droit. Ces dispositions sont tout à l'avantage des fabricants de matières ouvrées, qui, autrement, auraient risqué de perdre leur commerce extérieur; et l'on sait que ce commerce est beaucoup plus important pour l'Angleterre que le commerce intérieur. Les marchandises qui payaient vingt à trente pour cent sont réduites à dix et quinze pour cent, mais, ne l'oublions pas, après réduction des matières premières. Un tel état de choses pouvait être facilement accepté par les fabricants; car, évidemment, ils puiseront dans les réductions sur les matières premières et sur les céréales de nouvelles forces pour maintenir leur supériorité.

Il est cependant beaucoup de produits qui payent encore des droits de vingt à trente pour cent; les fruits secs, le cidre, le vinaigre, les œufs, etc., etc., restent taxés bien plus haut. L'eau-de-vie est même encore imposée, selon sa qualité, de cinq cents à mille pour cent. Le vin reste maintenu à un droit

d'environ 1 f. 50 c. la bouteille; et l'élévation de cette taxe n'est certainement pas une mesure financière et politique, ainsi que le banquet de Bordeaux nous l'apprend; mais elle a pour motif de protéger la fabrication de la bière.

Dans le grand nombre d'articles réduits, il peut, à la vérité, s'en trouver quelques-uns qui nous présenteront des avantages, tels que les verres et les papiers peints; mais il fallait bien faire un sacrifice quelconque, pour justifier les espérances que M. Peel a exprimées au parlement, en lui prédisant l'imitation des autres peuples dans la voie de liberté de commerce. Toutefois, les cadeaux de l'Angleterre sont clair-semés; dans son nouveau tarif, elle s'est mise peu en frais pour engager les autres nations à suivre son exemple.

Ainsi que nous l'avons vu, la plupart des changements lui profiteront presque en entier; les quelques bribes qu'elle abandonne à d'autres États leur feront faire de maigres repas; et en adoptant ces réformes, elle ne se sera nullement compromise. Cela résulte encore clairement de l'exposé de M. Peel lui-même, lorsqu'il dit :

« Malgré l'augmentation des droits imposés sur « vos produits manufacturés par les autres pays, « le chiffre de vos exportations s'est certainement « élevé sur le marché étranger; vous avez défié vos « concurrents, vous avez fini par les exclure, et, en « dépit de leurs tarifs protecteurs, vous les avez « battus sur leur propre terrain. »

En définitive, après avoir acquis une position

telle que la dépeint M. Peel, il n'y a plus de mérite à proclamer la liberté du commerce.

§ II.

INTÉRÊTS DE LA FRANCE.

Examinons maintenant si la France a intérêt à s'opposer au libre échange.

La France se trouve dans une situation géographique favorable pour faire fleurir à la fois l'agriculture, le commerce et l'industrie manufacturière.

La grande étendue de son territoire, son climat, son terrain fertile, lui assurent une industrie agricole riche et variée.

Ses frontières, qui touchent à six États différents, ses côtes baignées par deux mers, sa grande population, sont des éléments très-propices au développement de son commerce intérieur, extérieur et maritime.

Enfin, de vastes forêts, de riches houillères, les ressources de son sol, qui produit en abondance vignes, blé, lin, chanvre, etc.; de nombreux cours d'eau, l'intelligence et l'activité de ses habitants, la rendent éminemment propre à l'industrie manufacturière.

Malheureusement, il n'est pas de cette dernière comme d'un terrain fertile, qui peut réaliser promptement les espérances du semeur. Bien que l'intel-

ligence de l'homme puisse revendiquer une certaine part de mérite à une récolte, il n'en est pas moins vrai que c'est la nature qui se charge de la plus grande partie du travail. Le terrain industriel, au contraire, est tout à fait artificiel, et sa bonne culture dépend uniquement des soins et du génie de l'homme; il demande à être longtemps préparé; il est plus lent à porter des fruits.

L'industrie manufacturière, surtout dans les commencements, a besoin de protection. Il faut que le gouvernement l'entoure de tous ses soins pour qu'elle puisse se développer avec sécurité.

Ces raisons n'ont été bien senties en France que sous le règne de Henri IV, par Sully. C'est lui qui le premier a accordé une certaine protection aux manufactures.

Colbert lui succéda dans ces plans d'organisation de l'industrie. Ce grand homme d'État reconnut trop bien les avantages que les Anglais retiraient de la protection, pour ne pas s'empresser de suivre le même système.

Il ne serait pas exact de prétendre que Colbert n'a pas cherché à protéger l'industrie, et que les droits qu'il a établis aient été purement fiscaux. Bien au contraire, tout son désir était de voir l'industrie répandue sur tous les points de la France. C'est ainsi que, pour l'attirer dans les Vosges, il accorda à nos verreries et à nos forges de fer des affectations de bois très-considérables, qui aujourd'hui, quoique très-restreintes, donnent encore à

certaines usines un bénéfice annuel de cinquante à soixante mille francs.

Toutefois Louis XIV devait bientôt renverser lui-même ce qu'il avait commencé à édifier.

La révocation de l'édit de Nantes porta un coup fatal à notre industrie naissante, et les suites de ce coup d'État devinrent doublement funestes, en ce que les émigrés ne privèrent pas seulement la France de leur industrie, mais qu'ils en dotèrent l'étranger, l'Angleterre, la Suisse et l'Allemagne.

Colbert resta longtemps sans imitateurs, et plus d'un siècle se passa stérile pour l'industrie. L'empereur, en décrétant le système continental, prit cette mesure plutôt en haine de l'Angleterre que dans la vue de protéger les fabriques indigènes.

D'ailleurs les guerres continuelles, quoique suivies de la victoire, ne donnaient pas à l'industrie la tranquillité qui lui est nécessaire.

Ce n'est qu'en 1815 que nous sommes entrés dans la voie d'une protection nationale. Là commence l'ère de ce long état de paix dont nous avons le bonheur de jouir : aussi la marche de notre industrie a-t-elle été ascendante, et les différentes gradations de ses succès ont pu être appréciées et sont constatées par les diverses expositions publiques et par le tableau général de notre commerce. Les progrès que notre industrie a réalisés pendant ce court espace de protection nous donnent la mesure des immenses avantages que l'Angleterre a pu puiser dans la protection séculaire qu'elle a accordée à ses manufactures. Chez

elle, ce régime a été d'autant plus efficace, que l'isolement du territoire y rendait la contrebande plus difficile. Chez nous, au contraire, la surveillance des frontières n'a jamais pu être aussi complète, par suite des guerres continuelles qui agitaient le continent, et dont l'Angleterre retirait le plus grand profit; car si nous la voyons s'immiscer souvent dans ces guerres d'une manière soit directe, soit indirecte, il est permis de croire qu'elle n'agissait pas ainsi sans y trouver son intérêt.

Aussi faut-il s'étonner de l'aveuglement des puissances continentales, qui ne voyaient pas qu'en se déchirant mutuellement et en ruinant réciproquement leur commerce et leur industrie, elles ne travaillaient que pour le plus grand bien de l'Angleterre, et pour lui donner peu à peu cette supériorité dont elle est investie aujourd'hui, et qu'elle fait sentir à tous au moindre motif d'inquiétude, voir même à l'occasion d'un mariage.

Instruits par les leçons du passé, nous avons fini par reconnaître les suites funestes des fautes commises par nos ancêtres, et les peuples commencent à entrer dans une meilleure voie, qui leur donnera sans aucun doute la prospérité et l'indépendance auxquelles ils ont droit.

Cet état de choses ne fait probablement pas le compte de l'Angleterre, car elle aussi s'aperçoit que la paix constante et les efforts de l'industrie développent sur le continent le bien-être, l'intelligence et l'amour du travail. Elle commence à s'inquiéter de l'avenir de son commerce et de son

industrie (nous pensons, à tort, ainsi que nous le démontrerons plus tard); et pour parer à de fâcheuses éventualités, elle vient de faire d'importantes réformes douanières qui sont dans son intérêt, et nul ne peut l'en blâmer; car chaque peuple doit être maître chez lui. Mais ce qui est moins à louer, ce qui doit éveiller de justes inquiétudes, c'est qu'en présentant ces réformes, le gouvernement anglais en a introduit dans le nombre qui ont l'apparence d'une concession libérale et désintéressée, afin d'engager les autres gouvernements à imiter cet exemple. Et cependant l'Angleterre est bien convaincue de sa supériorité dans la lutte qu'elle veut provoquer : elle cherche donc aujourd'hui à atteindre par la propagande le but qu'elle poursuivait autrefois par les voies de la guerre.

Heureusement, l'éducation publique a fait de grands progrès ; les véritables intérêts du pays sont mieux appréciés, et si le fabricant ne possède pas encore la théorie de la science économique, il en a la pratique; et le bien-être qui se répand et se développe dans le cercle de son activité lui démontre qu'il est dans la bonne voie, il en a la conviction, il ne s'agit donc plus que de porter cette conviction dans l'esprit des hommes qui doutent ou qui se sont laissé éblouir par les feux follets de l'Angleterre.

Nous reconnaissons tout ce qu'il y a de présomptueux de vouloir encore éclairer une question dont tant d'hommes distingués ont déjà fait l'objet de leurs études, et certes nous nous en serions abste-

nu, si nous n'y avions été encouragé par plusieurs motifs.

1° Les économistes eux-mêmes avouent que leur science est encore dans l'enfance.

2° La matière est excessivement vaste et compliquées et rend les omissions très-faciles, et cependant l'omission à ce sujet est souvent synonyme d'erreur.

3° Par suite de nos connaissances pratiques, nous parviendrons peut-être à jeter quelque jour sur cette question, qui est loin d'avoir été envisagée sous toutes ses faces.

CHAPITRE II.

EFFETS GÉNÉRAUX DU LIBRE ÉCHANGE.

§ 1er.

DÉFINITION DU LIBRE ÉCHANGE.

Commençons par déclarer que, si tous les pays étaient réunis sous un même gouvernement, si leurs habitants avaient les mêmes droits, étaient régis par les mêmes lois, enfin s'il existait des garanties pour la durée de cette union, en ce cas nous n'hésiterions pas à être libre échangiste.

Mais comme cette union sera probablement impossible, et qu'elle n'existe pas même dans la nature des choses, parce que les différences de langue, de climat, de caractère, etc., etc., y mettent des obstacles insurmontables, il faut, à notre avis, se borner à être de son pays.

C'est donc sous un point de vue positif, d'après l'ordre naturel des choses, qu'il faut envisager la question; nous laisserons à d'autres le développement du rêve d'une république universelle, système

beaucoup trop beau pour être possible dans ce monde.

Donner une définition nette et précise du libre échange, serait fort embarrassant; car cette définition subit toutes les variantes qui résultent de la diversité des vues et des opinions, et peut-être des intérêts de chaque libre échangiste.

C'est ainsi que tel partisan du libre échange se prononcera pour la liberté illimitée du commerce, c'est-à-dire la suppression complète des douanes, tel autre maintiendra un léger droit à titre de droit fiscal, etc., etc.

D'autres encore se réserveront des exceptions à leur système, et, tout en avouant le principe, ajourneront dans certains cas l'opportunité de son application, ainsi que cela a été dit dans la séance du 29 septembre, à propos des priviléges du pavillon national. L'opinion de ces derniers est, sans aucun doute, la plus sage, parce qu'elle ne renferme rien d'absolu.

Si elle ne prouve que peu en faveur de la généralité du principe, elle témoigne du moins en faveur du jugement de ceux qui font ce raisonnement; car ils admettent qu'il faut avant tout mesurer la valeur du principe, non en lui-même, mais d'après la possibilité de son application.

S'il existe quelques divergences dans les principes mêmes émis par les libres échangistes, il en existe également sur la manière de mettre ces principes à exécution.

Et ici trois opinions principales sont en présence :

1° L'opinion de ceux qui voudraient l'abolition immédiate des douanes; nous la croyons celle de la minorité.

2° Une opinion plus mitigée, qui consisterait à opérer d'abord des réductions de droits, avant d'arriver au libre échange, ou à une simple taxe douanière fiscale.

3° Une opinion enfin qui consentirait à laisser provisoirement les droits intacts, à la condition d'assigner aux industries un délai fatal, pour se préparer au libre échange.

Mettre par écrit toutes les hypothèses qui peuvent être émises à ce sujet, serait chose impossible : nous nous contenterons des distinctions que nous avons établies, et nous les développerons plus tard.

Après ces observations générales, et pour apprécier maintenant l'opportunité du système du libre échange, il convient d'examiner quelles seraient ses conséquences sur les destinées de la France.

Voyons d'abord l'influence qu'il exercerait sur notre commerce intérieur et extérieur.

§ II.

EFFET DU LIBRE ÉCHANGE SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR.

Le marché intérieur resterait-il autant qu'il l'est maintenant le partage de la production indigène?

La liberté de commerce serait ou illimitée, en abolissant les douanes, ou bien limitée, en maintenant certains droits de douanes purement fiscaux.

Dans cette dernière hypothèse, nous devons croire que ces droits n'offriraient plus une protection suffisante à l'industrie; car, s'il en était autrement, et s'ils lui présentaient d'aussi fortes garanties pour conserver le marché intérieur que sous le régime actuel, il n'y aurait à faire aucune objection.

Enlever à l'industrie sa protection, ou rendre cette protection insuffisante, ce sont deux questions qui n'en forment, à vrai dire, qu'une, et qui doivent être traitées en même temps.

Le mal peut être plus ou moins grand dans un cas que dans l'autre, mais c'est le même mal, et dans les deux cas il existe.

Afin d'apprécier les conséquences d'une lutte que notre industrie aurait à soutenir sans l'appui de tarifs protecteurs, il importe de consulter les forces de nos concurrents, cela est rationnel; car

tout général, avant de livrer bataille, s'enquerra des forces ennemies, pour ne pas risquer au jeu du hasard la vie et l'honneur de ses soldats, et l'indépendance de son pays.

Rechercher tous les concurrents possibles en fait d'industrie, ce serait dépasser les bornes que nous nous sommes posées; cela est malheureusement inutile, et, en indiquant quelques cas isolés, c'est tout ce qu'il faut, c'est même trop pour arriver à une conviction.

Il suffit de citer notre industrie métallurgique, celle de la construction des machines, nos filatures et nos tissages soit du coton, soit de la laine, soit du lin, notre coutellerie, notre quincaillerie, pour indiquer en même temps les concurrents formidables qui menacent toutes ces industries.

Ce sont, avant tous les autres, ceux que M. Peel appelle les *fournisseurs du monde*. L'Angleterre a donc de bonnes raisons pour proclamer jusque sur les toits le principe du libre échange, et si nous entrions également dans cette voie, elle ne saurait se réjouir d'un événement plus heureux; car un tel état de choses donnerait un immense développement aux débouchés de ses manufactures. Cette seule considération devrait nous servir d'enseignement; car, si l'industrie est avantageuse à l'Angleterre, elle ne l'est pas moins à nous.

En ce qui concerne les industries dont nous venons de parler, et qui forment la majeure partie de la production manufacturière du pays, serons-nous en état de résister aux Anglais?

Il est inutile de répéter ce qui a été dit tant de fois quant à l'industrie du fer; car il est trop évident pour tout le monde que le régime de liberté commerciale aurait pour effet de combler toutes nos mines et de réduire au silence tous nos marteaux de forges.

Les autres fabrications que nous avons citées ne seraient pas plus heureuses.

Car là encore nous trouverions dans les Anglais des concurrents acharnés, surtout pour les fabrications où le concours des machines est plus important que celui des bras. L'Angleterre possède en ce genre d'industrie, comme du reste en bien d'autres, des établissements gigantesques, soutenus par de puissants capitaux.

C'est une production énorme qu'elle a créée, production secondée par les débouchés immenses que lui offrent ses nombreuses et riches colonies, et par ceux qu'elle a su trouver en tous pays.

Il faudrait nier la lumière du jour, pour ne pas avouer notre infériorité sous tous ces rapports.

Les fondations de l'industrie anglaise sont séculaires ; la nôtre n'a joui d'une vraie protection que depuis trente ans à peine : d'après les progrès réalisés, on peut compter sans doute sur les plus belles chances de succès futurs; mais on ne coupe pas les racines d'un arbre pour favoriser sa croissance. Pour développer notre industrie, il ne faut pas lui donner un coup mortel en l'exposant aux invasions britanniques.

La production anglaise ne manquerait pas de dé-

border. En effet, plus une production en harmonie avec la consommation est grande, plus elle est à même de fournir à bon marché; et ce dont les Anglais ont besoin, avant tout, c'est que leur production manufacturière ne soit pas gênée; la réforme douanière nous le prouve d'une manière frappante: car l'Angleterre a, dans ce but, sacrifié une partie d'elle-même, elle a sacrifié les intérêts de son agriculture, dont naguère elle faisait tant de cas.

Mais admettons même, ce qui n'est pas probable, que les fabricants anglais dussent faire des sacrifices pour s'attirer la consommation de la France, nul doute qu'ils ne les fissent : leurs vastes et riches établissements peuvent plus facilement subir des pertes que les nôtres; et certes ils ne croiraient pas payer trop cher une aussi belle conquête que celle du marché de la France. Leur ténacité, leur besoin impérieux de faire des affaires, leur admirable génie mercantile, qui leur fait ordinairement regagner d'un côté ce qu'ils ont perdu de l'autre, enfin leur esprit de spéculation, qui leur dit qu'un sacrifice momentané peut se récompenser dans l'avenir, nous donnent la mesure de ce que nous aurions à attendre d'eux dans un cas pareil.

Du reste, si, comme nous l'avons dit, l'Angleterre industrielle a su faire de grands sacrifices pécuniaires pour triompher de l'Angleterre agricole, elle en fera volontiers de bien plus grands encore quand il s'agira de l'emporter sur des intérêts étrangers.

Nous ajouterons une autre considération : c'est que, pour bien des articles, le prestige du nom anglais existe encore chez le consommateur français; malgré de nombreux efforts, ce prestige n'est pas entièrement détruit, et il se réveillerait plus que jamais, si l'on donnait des facilités à l'entrée des produits anglais. Les fabricants anglais, en vue d'amorcer une aussi belle consommation que celle de la France, feraient tout leur possible pour procurer à leur nom un nouveau relief, car un peuple qui vend pour ainsi dire à tous les peuples du globe, peut facilement, dans une circonstance donnée, faire un triage de ses meilleurs produits, sans risquer les débouchés des autres, et sans qu'il lui en coûte des sacrifices trop considérables.

Il résulte de ce qui précède que nos plus belles industries seraient compromises par la concurrence anglaise. Fussions-nous même dans des conditions égales aux Anglais, nous ne pourrions les empêcher d'entamer notre propre marché, et telle fabrique française qui, dans l'état actuel des choses, a à lutter contre dix ou vingt concurrents français, se trouverait encore en présence de tous les concurrents étrangers possibles; et ces concurrents pourraient lutter avec d'autant plus d'avantages contre elle, que le libre échange donnerait un nouvel élément de puissance à leur production, par suite d'un surcroît de placement de leurs produits sur le marché de France. Un exemple le prouvera : Si un fabricant anglais vend aujourd'hui pour un million,

et s'il gagne vingt pour cent sur ce million pour frais de fabrication et frais généraux, et dix pour cent pour intérêts et bénéfices, il est certain que lorsqu'il peut fabriquer pour un demi-million en sus, les frais ne seront plus que moitié sur cet excédant. Il épargnera même des intérêts, et pourra se contenter, sur les cinq cent mille francs d'excédant de vente, de la moitié ou du quart du bénéfice qu'il fait sur le million; il lui sera donc facile de placer ce surplus de vente à dix pour cent meilleur marché que le million, tout en trouvant encore chaque année un plus grand bénéfice sur le total de ses affaires.

Et cependant il peut souvent suffire d'un abaissement de cinq pour cent sur les *prix actuels*, pour forcer le fabricant français de fermer son établissement.

Il est donc clair que, si même toutes les autres conditions étaient égales, la considération ci-dessus sera toute en faveur de l'étranger.

Nous avons vu quels doivent être nos motifs de crainte contre l'Angleterre, et en les résumant nous reconnaîtrons sa supériorité sur nous par les causes suivantes:

Établissements plus grands et plus développés que les nôtres, capitaux plus puissants, expérience plus ancienne de l'industrie, débouchés plus vastes que leur procure le commerce du monde, marine colossale, voies de communication plus perfectionnées, colonies plus étendues, position géographique plus forte, et par conséquent plus favorable

à la tranquillité de leur industrie, enfin, esprit commercial et génie industriel développés au plus haut point.

Nous ne pensons pas trouver de contradicteurs dans ces assertions; et cependant, si elles sont vraies, la meilleure partie de notre industrie aura, sous le régime de la liberté commerciale, perdu son procès.

En tournant nos regards vers l'Allemagne, nous devons examiner quels sont de ce côté les éléments qui pourraient devenir des motifs de dangereuse concurrence.

C'est la main-d'œuvre meilleur marché. Et pour aller de suite au-devant de toute objection, nous devons signaler la cause principale de ce meilleur marché de la main-d'œuvre allemande. Elle réside dans le caractère même de l'Allemand, qui est très-réfléchi, persévérant, patient, tranquille, sachant au besoin se contenter de peu.

Ces traits caractéristiques exercent une grande influence sur la manière de vivre et de se conduire de l'ouvrier allemand; ses goûts et ses prétentions sont modérés, son genre de vie très-simple et très-peu dispendieux. Il y a sous tous ces rapports d'énormes différences entre l'ouvrier allemand et l'ouvrier français, différences qui tirent leur source des contrastes entre les caractères nationaux.

C'est ainsi que l'ouvrier français aura tous les défauts de ses qualités. S'il est d'un côté plus vif, plus intelligent au travail, il sera d'un autre côté

plus turbulent, il mettra moins de réflexion dans la manière de se conduire; il est plus prompt à l'action, mais il aura plus d'exigences et en général moins d'économie dans son genre de vie.

Les émeutes, les coalitions sont des choses beaucoup plus rares en Allemagne qu'en France; tandis que chez nous, sauf quelques exceptions, ces faits sont ordinairement amenés par les causes les plus futiles.

Cependant ces distinctions de caractère national sont importantes, et elles influent grandement sur la main-d'œuvre. Ainsi, toutes les industries qui en exigent beaucoup, par exemple la coutellerie et autres, trouveront dans l'Allemand un concurrent formidable, et dans certains cas, ce qui peut devenir terrible, une concurrence de misère; car l'Allemand est doué d'une admirable force d'âme; il possède au plus haut point l'art de supporter le malheur. Voulez-vous un exemple de cette espèce de concurrence?

Crefeld expédie aujourd'hui des velours légers en France, en acquittant 1760 francs par cent kilos de droit; mais aussi on n'y paye que 0,75 c. à 1 fr. de main-d'œuvre à l'ouvrier. N'est-ce point là une concurrence de misère que le libre échange établira? Si d'autres sont malheureux, devons-nous l'être aussi? Et cependant, si nous ne voulons accepter ces dures conditions, ne faudra-t-il point baisser pavillon devant la concurrence qui s'y soumet?

Si donc les Anglais compromettent d'un côté la

possession de notre marché intérieur en portant les principaux coups à notre industrie, le bon marché de la main-d'œuvre en Allemagne n'est pas de nature à nous rassurer sur les conséquences d'une lutte avec l'industrie allemande. En y ajoutant la Belgique, qui n'est pas la rivale la moins dangereuse, on trouvera qu'un grand nombre de nos industries auront à combattre simultanément plusieurs concurrences étrangères.

C'est ainsi que les fers, les articles de laine et de lin auront à se défendre à la fois et contre l'Angleterre et contre la Belgique; la coutellerie et la quincaillerie, contre l'Angleterre et l'Allemagne; et ainsi de suite.

Comment, dans cet état de choses, pourrons-nous conserver notre vente actuelle sur notre marché?

Les industries qui sont libres échangistes compenseront-elles ce déficit de vente intérieure?

Les produits de l'agriculture se vendront-ils d'autant plus sur le marché intérieur?

Nous allons examiner ces deux points; mais il importe de faire précéder toute considération ultérieure d'un fait certain qui résulte de ce qui précède.

C'est que nos plus fortes industries, étant sinon entièrement ruinées, au moins considérablement affaiblies par le libre échange, la population de la France subira une forte diminution. Pour qu'il n'en fût pas ainsi, il faudrait que les industries

restantes et l'agriculture fussent en état de combler cette lacune de population au moyen de leurs plus grands développements, et ces développements ne pourront se faire qu'en trouvant des *débouchés proportionnés*, pour une vente beaucoup plus étendue, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

Comme il est impossible, sans risquer d'être obscur, de parler de deux sujets à la fois, nous traiterons plus bas de la vente extérieure, tout en admettant pour le moment le peu de confiance qu'il est permis d'avoir dans le développement de cette vente, à charge de le prouver plus tard.

Commençons donc par résoudre les deux questions que nous avons soulevées.

1° *Les industries qui ne redoutent pas le libre échange ont-elles des chances d'augmenter leurs débouchés intérieurs, afin de combler ce déficit?*

Mais il n'est pas une seule de ces industries qui n'ait également ses concurrents à l'extérieur, et des concurrents qui profiteront tous du fait que nous avons signalé, en d'autres termes, qui, mis en possession d'un marché nouveau, y expédieront un excédant de production dégrevé d'une grande partie des frais généraux de la vente ordinaire; par conséquent, ils pourront y vendre à meilleur marché que nos fabricants, tout en réalisant les mêmes bénéfices : premier avantage à constater contre nous. En second lieu, ne perdons pas de vue que celles de nos industries qui inclinent en faveur du libre échange sont protégées actuellement par des droits de douane très-élevés, et même par la

prohibition; l'établissement du libre échange, en faisant cesser cet état de choses, les privera donc des avantages qui en résultaient pour eux. Par exemple les soieries auront à soutenir la concurrence de Zurich, Elberfeld et Crefeld pour bien des articles qui aujourd'hui payent 880 et 3000 fr. d'entrée par cent kilogrammes; car la suppression de ces droits profitera nécessairement à l'industrie étrangère. Ainsi les fabricants de soieries, indépendamment de la concurrence intérieure qu'ils se feront, auront encore à lutter contre tous les fabricants étrangers; et si cette lutte est moins pénible en ce qui concerne les étoffes de luxe et de goût, elle le sera d'autant plus quant aux articles plus communs, à l'égard desquels il faudra souvent soutenir une concurrence de privations et de misère, ainsi que nous en avons cité un exemple.

Que diront encore nos mouliniers et nos filateurs de soie, quand les soies écrues grèges et moulinées pourront entrer librement de l'Italie?

Sera-ce l'article de Paris auquel on voudra imposer l'énorme fardeau de contre-balancer les pertes que des productions telles que celles des laine, fers, coton, lin, industrie des machines, etc., etc., auront subies sur le marché français? Le simple bon sens suffit pour démontrer le contraire; déjà l'Allemagne a introduit chez elle cette fabrication et produit avantageusement une grande partie de ces articles; les objets de cuivrerie ordinaire s'y fabriquent même à des prix qui lui permettront d'en

importer chez nous, quand le libre échange aura fait disparaître la prohibition qui existe encore jusqu'à présent sur cet article.

Resteront alors quelques autres industries de luxe; mais il est impossible de supposer que leur production pourra acquérir, sur le marché intérieur, des débouchés propres à bonifier les millions de vente que les autres industries auront perdus.

Comment admettre que quelques articles de luxe isolés puissent faire la contre-balance de cette masse de produits d'un usage général et journalier?

Enfin, de quelque côté que nous tournions nos regards, nous ne voyons pas de fabrications qui soient en état de compenser par leur vente intérieure celles qui sont compromises.

Mais, nous dira-t-on, vous raisonnez dans l'hypothèse des choses actuelles. Enlevez les douanes, et vous enlèverez également les entraves qui enchaînent le commerce et qui renchérissent tous les produits; la diminution de toutes choses entraînera aussi la diminution de la main-d'œuvre vous achèterez vos matières premières moins cher, par conséquent vous fabriquerez, vous vendrez meilleur marché, et vous pourrez concourir avec l'étranger.

Bien que ce raisonnement soit spécieux, il n'est pas du tout concluant; car, d'abord, ce nouvel état de choses ne nous garantira nullement contre les invasions des produits de l'Angleterre, qui se trouvera déjà dans cette situation par les ré-

formes douanières qu'elle a introduites; et les autres motifs de crainte contre ce pays n'en continueront pas moins à subsister. D'un autre côté, la main-d'œuvre en Allemagne est déjà à des prix tellement bas, qu'un libre échange complet ne pourra guère nous la procurer meilleur marché qu'elle ne l'est dans ce pays.

Du reste, nous avons vu qu'en admettant même toutes les conditions égales entre les industries indigènes et les étrangères, il fallait nécessairement accorder par là la possibilité aux étrangers de concourir avec les nôtres sur notre marché, surtout parce que ce marché sera une trouvaille pour eux, et qu'ils n'auront pas besoin d'y réaliser autant de bénéfices.

Admettez d'abord dix manufactures de drap dans un pays; admettez que, l'année suivante, il s'en forme encore dix, qui soient dans des conditions égales avec les premières, cela fera vingt fabriques. Il est hors de doute que les vingt fabriques vendront; mais chacune d'elles, en supposant que la consommation reste la même, fera une vente qui ne sera plus que la moitié de celle que faisait chacune des dix premières fabriques.

Admettez maintenant que les dix préexistantes soient les fabriques françaises, et les dix autres les concurrents étrangers, il sera clair que les françaises ne feront plus que la moitié de leurs affaires sur notre marché, et que l'étranger leur aura enlevé l'autre moitié.

Il résulte donc de tout ce qui précède qu'il est im-

possible au libre échange de nous garantir, en fait d'industrie, des équivalents à ce que notre production manufacturière aura perdu sur le marché intérieur.

Or, la diminution générale de production manufacturière entraînera une diminution générale de population manufacturière, à moins que l'*agriculture* ne puisse supporter toutes les charges du déficit constaté. A cet effet il faudrait que les progrès de sa production et de ses débouchés sur le territoire français la missent à même non-seulement de remplacer la population industrielle qui resterait sans ouvrage, mais encore de regagner la somme des ventes que notre industrie manufacturière aurait perdues sur notre propre marché.

Ce point fait l'objet de la seconde question que nous avons posée, savoir :

2° *Les produits de l'agriculture compenseront-ils, sur le marché indigène, les ventes que notre industrie manufacturière aura perdues sur ce marché ?*

Parlons d'abord des *vins*.

Quant aux vins, il est bon de remarquer qu'il existe au tarif un droit de 35 francs et de 100 francs par hectolitre sur les vins et liqueurs venant de l'étranger, et il est probable que l'abolition de ce droit en fera importer bien davantage. Qui nous assure que les vins d'autres pays qui peuvent être produits dans des conditions aussi favorables, et même plus favorables que les nôtres, ne feront pas

une sérieuse concurrence à nos vins, et qu'ils ne trouveront pas faveur dans la consommation?

Mais ce qu'il faut considérer avant tout, c'est que, par suite de la diminution de la population ouvrière, les vins français perdront une partie très-importante de leurs débouchés intérieurs, car chacun sait que les ouvriers sont les grands consommateurs de vin.

La consommation intérieure de cet article sera donc rétrécie; cependant c'est la meilleure, la plus certaine et qui fait emploi de toutes les qualités de vins, et surtout de ceux qui ne supportent pas un long transport, tels que les vins non mousseux de Champagne, ceux de Bar, les vins légers de la Bourgogne, et la majorité des liquides de ce genre qui sont d'une qualité ou d'un prix inférieur.

Pour faire remarquer quelle est l'importance de cette consommation intérieure, il suffit d'observer qu'elle forme au delà des vingt-huit trentièmes de toute notre production.

Citons encore les *céréales*, produit très-important, car la bonne ou mauvaise condition de cet article est d'une influence décisive sur l'état plus ou moins prospère de l'agriculture.

L'abolition des droits sur les céréales porterait, dans les années prospères, un coup funeste à notre culture du blé; car l'Amérique, la Russie et l'Égypte nous feraient une concurrence formidable sur notre marché, aidées qu'elles sont par le concours des moyens de transport prompts et avan-

tageux dont elles peuvent disposer aujourd'hui, et qui tendent toujours à se perfectionner. En effet, il n'y a pas plus de frais de transport d'Odessa à Marseille, pour 100 kilogrammes de grains, que de Strasbourg à Paris.

Dans la Russie méridionale, le terrain propre à la culture du blé vaut 3 et 4 francs l'hectare, et la terre est cultivée par les serfs : aussi est-il des contrées où l'hectolitre de froment s'est vendu, cette année, à 4 francs, et le seigle et l'avoine à 2 francs l'hectolitre.

Toutes ces considérations ne sont pas favorables au développement de la culture du blé et aux progrès de sa vente sur le marché intérieur.

Il en sera de même de bien d'autres articles; nous nous bornons à citer les *lins, laines, chanvre*, et surtout les *graines oléagineuses*, à la culture desquelles la libre entrée du sésame porterait un coup ruineux, ainsi que cela est ressorti des discussions récentes dans les chambres.

Les produits alimentaires, comme *légumes, pommes de terre*, qui supportent moins le transport et qui doivent être consommés sur les lieux; le *bétail*, soit pour l'alimentation, soit pour les matières premières qu'il donne à l'industrie, comme la laine, les peaux, etc.; enfin les végétaux qui sont consommés dans les manufactures, à titre de matières premières, tous ces produits exigent une consommation intérieure forte et puissante, autrement il est impossible que leur vente intérieure puisse se développer. Mais qu'arriverait-il dans l'hypothèse du

libre échange? La ruine d'une grande partie de l'industrie entraînerait la diminution de la population, et nous n'avons rien pu trouver jusqu'à présent qui nous rendît cette population sous une autre forme. Il y aura donc moins de fabricants, moins d'employés, moins d'ouvriers. Si l'on voulait en faire le compte, il s'élèverait à des millions. Mais ce n'est pas tout : une partie de la population non manufacturière diminuerait également.

Admettez, en effet, une contrée qui ne soit pas industrielle; mettez-y de l'industrie : qu'arrivera-t-il? Non-seulement la population augmentera du personnel des ouvriers de cette industrie, mais encore de tousceux auxquels la population ouvrière pourra offrir des ressources d'existence, ressources qui n'existaient pas auparavant. C'est ainsi que les ouvriers d'une contrée attirent plus de marchands, plus d'aubergistes, etc., etc.

Il y aura donc diminution de population sous un double rapport; et si vous ne l'admettez pas, si vous continuez à supposer une population intacte, il arrivera qu'une masse d'hommes qui étaient, sous le régime de l'industrie, de bons consommateurs, se changeront en consommateurs fort mauvais. Le marchand le plus avide d'affaires ne voudra pas ouvrir un compte courant à des mendiants.

Mais il importe de vider à fond la question de la population, car nous pourrons en tirer plus tard des conclusions importantes.

Tous les détails dans lesquels nous sommes en-

tré à propos de l'industrie et de l'agriculture, eu égard à leurs débouchés sur le marché intérieur, nous ont prouvé qu'il y aura diminution de population. Nous avons fait nos réserves quant au commerce extérieur, et nous prions, sauf à le démontrer, d'admettre pour le moment que nos ventes manufacturières et agricoles à l'extérieur ne pourront pas occasionner, par leur développement, un excédant de production intérieure, et par conséquent de population productrice.

Toutes les autres ressources épuisées, il en resterait une dernière dont le libre échange pourrait se prévaloir, c'est-à-dire :

Le commerce proprement dit, par exemple celui de transit, de commission, de banque, etc., serait-il en état, par suite des progrès que le libre échange pourrait peut-être lui imprimer, de prendre un tel mouvement en France, que ce mouvement d'affaires fournirait un gain à une grande population qui, jusqu'à présent, n'y a pas trouvé ses ressources?

Nous examinerons le fond de cette question plus tard; nous nous contenterons d'admettre pour le moment l'hypothèse la plus favorable au libre échange.

En supposant donc que ce genre de commerce prenne le plus grand développement, par suite de la liberté commerciale, la population augmentera-t-elle assez pour compenser la population industrielle perdue? Non, car les opérations simplement commerciales nécessitent, au su de tout le monde,

beaucoup moins le concours des hommes que les opérations industrielles.

Et par exemple, pour faire un million d'affaires commerciales de ce genre, ce n'est pas certes exagérer en moins que de soutenir qu'il faut un personnel actif de tout au plus trente individus; même avec ces trente hommes on serait en état de faire beaucoup plus que ce million d'affaires. Quelques comptes courants de plus, une correspondance et quelques déplacements en sus, quelques chiffres plus élevés à enregistrer dans les colonnes des livres de commerce, n'occasionnent pas une beaucoup plus grande dépense de travail.

Citons maintenant, en regard, un exemple industriel.

La production du fer, en France, en 1844, était de 150 millions de francs.

Il faut environ 96,000 ouvriers de tout genre pour réaliser cette production, ou bien 640 ouvriers pour faire un million.

Si les trente individus d'une maison de commerce sont nécessaires pour faire un million d'affaires, combien faudrait-il faire de millions d'affaires commerciales pour employer 96,000 employés?

Il faudrait en faire pour trois milliards 200 millions de fr., chiffre énorme mis en regard d'une seule industrie, et qui prouve mieux que la démonstration la plus longue l'impuissance du commerce d'augmenter autant la population que l'industrie.

Nous avons donc épuisé toutes les ressources

pour trouver une contre-balance à la population perdue.

Qu'en résultera-t-il dans l'intérêt de la question agricole qui nous occupe ?

Tous les produits de l'agriculture seront moins recherchés, ils se vendront en moindre quantité sur le marché intérieur, car ils n'auront plus l'industrie, qui en consommait une grande partie, et qui les consommait avantageusement sur place.

Quant aux vins, il est inutile de répéter qu'ils perdront ainsi la meilleure partie de leurs débouchés intérieurs, et la perte de ces débouchés sera d'autant plus sensible, que la liberté appellera encore de tous côtés les vins étrangers pour nous faire concurrence.

Les céréales seront non-seulement menacées des céréales étrangères, mais perdront encore les débouchés qu'elles trouvent dans nos manufactures.

Il en sera de même des aliments qui ne peuvent s'exporter, du bétail et des matières premières agricoles qui servent à l'industrie.

Vendrez-vous des laines sur le marché intérieur, quand les manufactures de drap auront fermé leurs ateliers ?

Cette diminution de population, et par conséquent de consommation, influera non moins fatalement sur nos débouchés industriels à l'intérieur, dont nous avons déjà parlé, et ne sert qu'à corroborer ce que nous avons soutenu au commencement de ce chapitre.

Et ce fait affligeant, combiné avec une concurrence extérieure plus vive, rendra sur notre marché les conditions de nos ventes de soieries, articles de Paris, articles de luxe, très-désavantageuses, sans parler de nos autres industries, qui se trouvent déjà assez compromises par d'autres motifs.

En vain les libres échangistes nous diront-ils que la consommation deviendra plus considérable, en raison des plus grandes facilités qui lui seront offertes par le meilleur marché de tous les produits; que, moins on paye cher, plus on peut acheter; que, plus une occasion est rendue facile, plus on en profite.

Ces principes sont vrais, mais il s'agira de savoir s'ils pourront porter des fruits dans les circonstances du libre échange.

La vivacité des relations, et des ventes intérieures d'un pays, et la force de la consommation, dépendent des moyens qu'ont les habitants de prendre part aux transactions qui s'y font.

Plus un pays sera peuplé d'hommes capables de vendre et d'acheter, plus les affaires seront animées et plus la consommation sera grande.

Mais nous avons vu que le libre échange tendait à diminuer le nombre d'hommes producteurs; autant d'industries de moins, autant de producteurs industriels de moins : donc diminution de moyens d'acheter, non seulement pour la population ouvrière, mais encore pour tous ceux qui n'existent que par ces ouvriers.

Considérons encore que le meilleur marché du libre échange ne sera pas tout bénéfice : il sera en grande partie une nécessité de position ; si un homme est tenu de vendre meilleur marché, il est juste aussi qu'il achète moins cher. C'est ainsi qu'un cultivateur, qui devra vendre son hectolitre de froment à 16 francs, au lieu de 22 francs, sera bien obligé d'acheter ses objets de consommation meilleur marché, etc., etc. Les exemples abondent.

Mais enfin supposez tel état de choses que vous voudrez, pour qu'une population puisse accroître sa consommation, il est nécessaire d'abord qu'elle produise davantage ; car, avant de pouvoir acheter, il faut se créer des ressources en vendant.

Cependant le libre échange a pour effet de tarir les sources de vente, de production et de gain, en ruinant une foule d'industries manufacturières et agricoles, d'où ces sources doivent jaillir, et nous avons vu qu'il ne pouvait rien mettre à la place. Il faudrait donc supposer des opérations lucratives inconnues jusqu'à présent, et se mettre à la recherche d'une nouvelle pierre philosophale.

Enfin le libre échange veut agrandir la consommation, et il chasse une grande partie des consommateurs ; il veut donner le bon marché, et il rend ce bon marché stérile en enlevant bien des ressources pour le payer.

A moins de recevoir des preuves du contraire, on est porté à croire que le bon marché du libre échange est un *bon marché qui ruine.*

Au commencement de ce paragraphe nous avons posé la question qui suit :

« Avec le libre échange, le marché intérieur « restera-t-il autant qu'il l'est maintenant le par- « tage de la production indigène ? »

De l'examen de cette question sont ressortis bien des faits que nous allons résumer tout à l'heure ; mais avant de passer outre, il nous reste encore quelques observations générales à présenter en ce qui touche le marché intérieur d'un pays.

Nous avons vu que, sous le système de la liberté commerciale, ce marché se perdrait en grande partie pour notre production. Cependant il est un principe généralement reconnu, du moins dans tous les grands États : c'est que la production nationale trouve son principal élément de force et de sécurité dans le marché intérieur, qui est moins influencé que le marché extérieur par les conjonctures politiques et les causes agissant en dehors de notre pouvoir et au delà des frontières. Enfin il est soumis à moins de fluctuations, d'interruptions et de catastrophes.

Aucune cause ne saurait interrompre les relations intérieures d'un pays, à moins qu'on ne veuille supposer la guerre civile, ou le territoire compromis par une invasion.

Le commerce extérieur, au contraire, dépend de mille incidents imprévus qui peuvent tromper les spéculations de l'esprit le plus clairvoyant.

Nous n'entendons nullement dire par là que le commerce extérieur ne doive être pris en considé-

ration; mais s'il devient pour un peuple la principale base de richesse, cette base est, dans tous les cas, très-incertaine. Il peut surgir à chaque instant dans le *monde politique* des obstacles ou des causes de ruine pour les relations les mieux établies. Il peut surgir de même à chaque instant dans le monde *industriel étranger* des causes qui peuvent faire tarir, pour un pays, la source de bien des exportations, soit par le fait de la concurrence étrangère, soit par le changement d'habitudes et de goûts, soit par la substitution de tels genres de produits à d'autres, etc.

Engager de préférence des richesses dans le commerce extérieur et négliger son propre marché, c'est construire une maison sur un fonds loué, au lieu de l'établir sur son propre fonds.

Le premier boulet dirigé contre le pays peut déchirer le bail, et la brutalité du canon réduit au silence toutes les considérations de justice, de propriété et de bon droit.

C'est alors que les puissances maritimes ne sont ni plus ni moins que des pirates sans conscience, qui coulent vos vaisseaux chargés de vos marchandises; vos dépôts en pays étrangers sont non-seulement compromis, mais les quantités qui vous restent encombrent encore vos magasins; vous avez fait de fortes dépenses, et la grande production dans laquelle vous vous êtes lancés peut compromettre votre fortune. En résumé, un pays dont le commerce ne vit que par l'exportation risque d'être facilement épuisé par une guerre; il

peut même être ruiné au point qu'il y perde sa nationalité.

Nous concluons de là et nous ne croyons pas être exclusif en disant que c'est en faisant ses affaires les plus importantes sur son propre territoire, sous la sauvegarde du pays, qu'un peuple se crée un fonds de richesse assuré. Par là il se rend indépendant et plus puissant à aborder le commerce étranger, par la raison que les affaires intérieures, le couvrant déjà d'une partie de ses frais, lui permettront de vendre au dehors meilleur marché, parce qu'il aura moins besoin du commerce extérieur, qu'il pourra mieux choisir ses affaires, et ne donner la préférence qu'aux bonnes et sûres affaires; de même une vente florissante est moins exposée aux faillites, tandis qu'on est beaucoup plus sujet à des pertes de ce genre, quand les temps sont mauvais et qu'il faut chercher des affaires à tout prix.

En général, bien qu'une nation ne puisse fermer son marché aux étrangers, nous croyons cependant qu'elle doit y dominer. Et quant à nous, en particulier, nous devons prendre la conservation du nôtre en sérieuse considération; car c'est le meilleur marché du monde.

Le résumé de ce paragraphe nous présente les faits suivants.

Notre production perdra la plus grande partie du marché national :

1° Parce que, par suite du libre échange, nos

principales industries seront affaiblies ou ruinées, et par conséquent ne vendront plus que peu de chose ou rien en France;

2° Parce que celles qui survivront rencontreront dans la plupart des cas la concurrence étrangère sur leur propre terrain, et que d'ailleurs, par suite d'une diminution de population, le propre marché sera rétréci;

3° Parce que l'agriculture se trouvera dans les mêmes cas, concurrence plus ou moins ruineuse du dehors et perte d'une partie des débouchés que lui offre l'industrie indigène.

Le tout peut se dire en deux mots : *perte d'une partie du marché intérieur, diminution de production et de population.*

§ III.

EFFETS DU LIBRE ÉCHANGE SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR.

Après avoir traité la question du commerce intérieur, nous avons à examiner *quelle sera l'influence que le libre échange exercera sur le commerce extérieur.*

A ce sujet, il faut entrer dans quelques détails tant en ce qui concerne l'industrie manufacturière que l'industrie agricole.

Toutes les grandes industries qui jouissent actuellement du drawback, coton, laine, savon, cuir, cuivre, etc., n'auront point de chances de gagner,

car aujourd'hui le remboursement des droits les place déjà dans les conditions du libre échange.

On pourra bien objecter que le régime nouveau rendra moins onéreuses leurs conditions de fabrication. Sans doute; mais, ou bien l'étranger qui s'occupe de la même fabrication adoptera la liberté commerciale, ou il ne l'adoptera pas. S'il l'adopte, nos avantages du meilleur marché peuvent également devenir les siens, et vous ne vous trouverez point, par l'effet unique du libre échange, dans une position meilleure que la sienne; ou bien il ne l'adoptera pas, et alors il taxera vos marchandises à l'entrée comme il l'entendra, et vous n'aurez rien de certain.

Les industries qui nous occupent se trouveront précisément dans une position bien plus mauvaise qu'actuellement : car aujourd'hui elles sont en possession exclusive du marché intérieur, qui couvre en grande partie leurs frais de fabrication et leurs frais généraux, et leur permet en conséquence d'exporter une certaine quantité de leurs produits à des prix réduits ou avec un bénéfice moindre.

En général, quand il s'agit de nos plus fortes industries, comme celles des fers, laine, coton, machines, etc., etc., il ne pourra guère être permis de parler d'exportation, parce que leur existence même sera mise en question; et si les Anglais parviennent sous tous ces rapports à nous battre, comme dit M. Peel, sur notre propre marché, ils n'auront certes pas à craindre notre concurrence extérieure, aidés qu'ils sont en outre par les trans-

ports plus avantageux que leur fournit leur grande marine marchande.

Toutes ces industries ne pourront donc plus exporter ce qu'elles exportent aujourd'hui, et cependant ce sont celles qui offrent les plus fortes sommes. D'après le tableau du commerce général de France, la valeur officielle des exportations des tissus de laine était,

En 1843	de 80 millions de fr.,	et ceux de coton	de 82 millions de fr.
1844	104	id.	118
1845	105	id.	128

Voilà donc seulement deux exportations qui, en 1845, se sont élevées à 233 millions, et que nous perdrions par le libre échange.

Est-ce la soierie, est-ce l'article de Paris, sont-ce les vins qui pourront nous dédommager de cette exportation?

Mais quant à *la soierie*, son plus beau marché est dans l'intérieur. Sur les 300 millions qu'elle produit, plus de la moitié est consommée en France. Et qu'on le sache bien, dans aucun pays il n'y a autant de luxe que dans le nôtre, sauf l'Angleterre. Vous attirerez donc une concurrence étrangère qui pourra devenir sérieuse, sur le meilleur des marchés, sans vendre peut-être plus de soieries à l'étranger qu'actuellement; car, si l'Allemagne ôte même ses droits sur la soierie, il est fort douteux qu'elle en fasse pour cela une plus forte consommation. Et si vous voulez la liberté de commerce, vous ne pouvez la vouloir seulement pour l'Eu-

rope, il faudra l'accorder aussi à la soierie de l'Inde, qui, sauf les foulards, est jusqu'à présent frappée de prohibition, et qui, par cette raison, doit être d'une concurrence d'autant plus dangereuse (1).

Quant aux *articles de Paris*, nous ne voyons que l'Allemagne et la Russie où la vente de ces articles puisse augmenter.

Cependant, avec l'Allemagne, il ne faut pas se faire illusion, car quoiqu'elle ait élevé, il y a quatre ans, les droits sur ces articles à un taux exorbitant, sous prétexte de représailles, elle ne continue pas moins à nous demander les objets de luxe dans ce genre dont elle a besoin. Il n'y aurait donc que les objets de cuivrerie ordinaire; mais, comme nous avons eu l'occasion de le dire, l'Allemagne les fabrique elle-même et à des prix qui lui permettront d'en importer une grande par-

(1) L'industrie de la soierie s'est grandement développée à l'étranger; c'est ainsi que l'Angleterre, qui, en 1824, comptait à peine 3,500 métiers de rubans et soieries, en compte aujourd'hui environ 80,000; ainsi presque autant que la France, qui en a 100,000.

Le canton de Zurich en a près de...........	15,000
Le canton de Bâle en a plus de..............	10,000
La Prusse rhénane, l'ancienne Prusse et la Saxe, plus de................................	25,000
La Russie, entre Saint-Pétersbourg et Moscou...	12 à 15,000
Enfin, l'Autriche et l'Italie, au moins........	25,000
En ajoutant l'Angleterre....................	80,000
Nous trouvons un total de...........	170,000

Voilà donc 100,000 métiers français en présence de 170,000 métiers étrangers.

tie chez nous, si, avec le système de douanes actuel, disparaissait la prohibition : à plus forte raison restera-t-elle maîtresse de son propre marché!

Nous arrivons aux *produits de l'agriculture.*

Passant sous silence les objets alimentaires non susceptibles de transport, qui ne laissent pas que de former une grande partie de la richesse agricole et dont nous avons vu la production très-compromise sur le marché intérieur, nous devons parler avant tout des céréales et des vins.

Quant aux céréales, cette production sera mise en péril par suite de la concurrence étrangère et de la perte de ses débouchés intérieurs; et ce sont précisément ces débouchés qui sont les plus avantageux; car, en envoyant au dehors les produits du sol, l'agriculteur supporte tous les frais d'exportation, lesquels viennent réduire considérablement son bénéfice.

Cette exportation, du reste, sera d'autant plus difficile que l'agriculture, privée en grande partie de l'appui et du profit de ses débouchés intérieurs, sera peu en état de rivaliser avec les concurrents que nous avons déjà signalés, et ce commerce, en supposant qu'il puisse avoir lieu, ne semblera point présenter beaucoup de chances de bénéfices à ceux qui le feront.

Il n'est pas même probable que l'agriculteur profitera beaucoup du bon marché que promet le libre échange, et que cet état de choses lui procurera de grands avantages, car il se ressent peu de la protection dont jouit l'industrie; par exemple, les droits sur le fer, dont il fait pourtant une grande consom-

mation, ne pèsent que pour un centime et demi sur l'hectolitre de blé. Les vêtements du cultivateur sont très-simples, et il les confectionne très-économiquement; il en use peu, et il n'y a pas de variation dans sa manière de s'habiller, en sorte qu'on peut produire ces étoffes en masse dans nos manufactures et à moins de frais que les articles de luxe : aussi nous sommes certain que les vêtements de nos paysans ne coûtent au total pas plus cher que les vêtements du paysan étranger.

On peut encore objecter que, sous le régime de liberté commerciale, la valeur du terrain et le prix du bail seront moindres; mais en revanche les prix des blés seront également moins élevés, la proportion sera rétablie, et nous ne voyons pas que la position du cultivateur devienne meilleure, surtout vis-à-vis celle de certaines contrées comme la Russie méridionale, l'Égypte et surtout l'Amérique, car il faudrait que le prix des terres tombât bien bas pour que le cultivateur français pût rivaliser par ce motif avec le prix de vente de ces contrées; et certes ce ne serait point là un des malheurs les moins grands résultant du libre échange.

Quant aux vins, la question se présente sous de meilleurs auspices en faveur du libre échange. Examinons cependant : nous avons dit qu'une grande partie des vins de France, soit en vertu de leur nature même, soit en vertu de leur prix et de leur qualité inférieurs, ne peuvent se consommer que sur les lieux.

Il n'y aurait donc que les vins de Bordeaux,

quelques vins de Bourgogne et de Champagne, dont l'exportation aurait chance d'augmenter. Mais augmenterait-elle assez pour contre-balancer la diminution des débouchés que notre production de vins éprouverait en France même? Personne ne saurait vous le dire; il est permis même de le nier, si l'on considère que ces chances de développement ne seraient acquises qu'aux vins de luxe, tels que ceux de Bordeaux, quelques vins de Bourgogne, de Champagne; que le champagne, du reste, souffrira toujours de la contrefaçon étrangère et de la fabrication des autres vins mousseux; que presque tous les pays ont des octrois à l'entrée des villes, qui sont cependant les centres de consommation des vins de luxe, et que les octrois, qui ne seront probablement point détruits par le libre échange, s'opposent même plus au développement de la consommation de ces vins que les droits d'entrée à la frontière. Nous avons la conviction que les vins ordinaires, bien loin de gagner en débouchés, perdraient au contraire, et cette perte serait d'autant plus sensible, qu'elle lèserait plus d'intérêts, parce qu'il est évident que quelques vignobles privilégiés du Bordelais, de la Bourgogne et de la Champagne ne peuvent pas être comparés à tous les autres vignobles de la France. Pour nous, le résultat définitif et général du libre échange sur l'ensemble de l'industrie vinicole paraît devoir être négatif, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

De tout ce qui précède nous croyons pouvoir conclure que les avantages perdus sur notre propre

marché, et la perte certaine des grandes exportations actuelles, ne seraient point, sous l'empire du libre échange, compensés par d'autres exportations.

Mais, si même l'on veut admettre que certains produits isolés puissent développer leur vente extérieure, il est impossible de se figurer que ces produits isolés puissent faire la contre-balance de cette masse immense de produits français qui se vendent aujourd'hui tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il faudrait, en effet, supposer que trois ou quatre industries prissent un développement tellement phénoménal, qu'elles fussent en état de représenter à elles seules la force de production et l'importance des grandes industries des fers, des cotons, des laines, des machines et de toutes les industries que nous avons déjà citées.

Du reste, en consultant nos propres forces, en considérant les moyens de la concurrence et ceux de la consommation étrangère, on ne peut trouver aucun indice que de pareils faits puissent se réaliser. Évidemment, une telle supposition toucherait à l'absurde.

Le libre échange, sous le rapport de l'exportation, ne nous offre donc pas de garanties suffisantes; au contraire, plus on réfléchit à cette matière, plus on entrevoit de difficultés.

Et, de toutes les difficultés, celle qui n'est pas la moins importante résulte de la considération suivante :

Pour que la liberté commerciale eût une chance

d'application pratique, il faudrait qu'elle fût générale; il s'agirait donc d'en inculquer les principes, non-seulement à la France, mais encore à tous les États étrangers.

Car ces principes doivent être universellement reconnus, et ne peuvent s'appliquer d'une manière partielle.

Admettons, en effet, que nous proclamions le principe du libre échange, et que nous ne soyons pas imités par les autres États du monde, quelle serait la conséquence de cette mesure? C'est que nous compromettrions notre propre marché, sans savoir le parti que nous pourrions tirer des marchés étrangers: il n'y aurait même plus réciprocité. Nous ruinerions nos plus belles industries; et quant à celles qui nous resteraient, non-seulement nous aurions rétréci pour elles le marché intérieur, mais encore nous serions incertains sur leurs débouchés extérieurs.

Peut-on raisonnablement espérer que l'Autriche, la Russie, le Zollverein, proclameront le principe du libre échange? Nous ne le pensons pas : l'Autriche ne cesse point d'être guidée par son vieil esprit prohibitif; la Russie cherche à élever son industrie en lui accordant une forte protection; le Zollverein, chaque fois qu'il modifie ses tarifs, opère ces changements en augmentant de plus en plus ses droits; car le cri de protection est le cri général qui s'élève en Allemagne, surtout contre l'Angleterre, que le Zollverein peut regarder comme sa concurrente la plus dangereuse. L'Allemagne, ayant passé par

l'école du libre échange, sait ce qu'il coûte et dans quelles mauvaises conditions il peut placer l'industrie, surtout en ce qui concerne les ouvriers : ce n'est, en effet, que par des mains-d'œuvre réduites qu'elle a pu pendant longtemps soutenir la concurrence; mais la population ouvrière a fait les frais de la lutte, et a été contrainte à une existence misérable. Ainsi, quand les Anglais eurent ruiné complétement les fileurs allemands, les tisserands continuèrent à élaborer les fils que leur envoyaient les Anglais; mais ce travail n'a pu s'effectuer qu'au prix des plus grandes privations, c'est-à-dire en se contentant d'un gain de 60 à 70 centimes par jour, et encore moins.

On objectera que ce fait peut être la conséquence de l'infériorité du travail à la main sur le travail mécanique : mais cette objection ne détruit pas notre assertion; car comment les Allemands pourraient-ils concourir contre la supériorité des Anglais dans le travail mécanique, sans l'appui de la protection?

Admettons même que le concours de toutes les autres nations soit acquis au libre échange, il faudra s'assurer si ce concours sera durable, s'il pourra l'être, si ce traité général de commerce sera de contexture plus solide que les traités politiques qui ont jusqu'à présent, tant bien que mal, régi les États de l'Europe. Le régime commercial ressentira indubitablement et à chaque occasion les contrecoups des ébranlements du régime politique, parce qu'une guerre entre deux peuples, si elle ne brise

entièrement les relations commerciales entre eux, met ces relations pour le moins en question, et en compromet l'avenir.

Il faudra donc s'assurer si la première guerre venue, si la moindre jalousie de peuple à peuple, si la lésion qu'une nation peut éprouver dans ses intérêts par suite du nouveau régime, si enfin ces causes réunies ne peuvent briser le tissu du libre échange, qui nous semble assez fragile, et il l'est, parce que les causes qui peuvent le désorganiser sont malheureusement écrites à chaque page de l'histoire. Cesseront-elles d'agir par la suite? nous l'espérons, mais nous voudrions avoir une certitude.

Tirons de cela des conséquences, en raisonnant d'après la situation actuelle des choses. Supposons le libre échange établi partout : nous avons vu que nous y perdrions les trois quarts de notre industrie, et cela est incontestable; admettons même, ce qui ne peut se démontrer, que quelques industries, les soieries, l'article de luxe et les vins, par exemple (et il faut bien les citer, car en dehors d'elles il n'y a rien de saillant), gagnent considérablement en production par suite de débouchés extraordinaires à l'extérieur. Que peut-il arriver en cas de conflit avec un pays qui nous demande une grande partie de ces produits? Ou, dans l'intérêt de nos exportations, nous serons obligés d'éluder ce conflit, et à cet effet de passer par des conditions qui pourront être très-onéreuses; ou, en cas de non-conciliation, nous ferons la guerre; mais

en ce cas nous serons chargés d'une production qui aura perdu une grande partie de ses débouchés.

Notre production se trouvera donc dans un grand embarras ; en vain demanderons-nous d'autres ressources aux industries que nous aurons perdues ; elles ne s'improvisent pas. D'autres nations les auront perfectionnées, depuis le jour où nous les avons sacrifiées ; et il sera difficile de réorganiser ce qui nécessite un concours si varié de circonstances, non-seulement de capacité administrative, de connaissances techniques, d'ouvriers expérimentés, mais encore d'un matériel de fabrication difficile et lent à établir.

Notre production nous sera donc à charge, et celle que nous aurons sacrifiée sera impuissante à nous porter secours.

Voilà pour la supposition d'une guerre qui pourrait troubler le libre échange.

Supposons maintenant qu'une nation se trouvât lésée par cet état de choses, et cette hypothèse est permise, parce qu'une mesure quelconque porte rarement profit à tout le monde : qu'en adviendra-t-il ? ou bien cette nation recourra à la guerre, ou bien elle retournera de nouveau au système de protection ; à moins de nous faire sa dupe, nous la payerons de représailles, et nous deviendrons à notre tour protectionnistes contre elle ; et après avoir perdu les avantages que le libre échange aura pu nous donner vis-à-vis de cette nation, nous serons forcés de nous mettre de nouveau à la recherche

de ceux que nous avons perdus par suite de l'abandon du système de protection.

Il faut donc que le système du libre échange présente des garanties de durée, autrement il ne sert qu'à jeter des éléments de troubles et d'incertitude parmi les nations.

Nous avons encore dit qu'il faut qu'il soit général et s'applique à tous les peuples.

Car s'il ne l'était pas, s'il n'était que partiel, et si la France se faisait le Don Quichotte d'une idée belle en théorie, mais obscure en pratique et qui ne fût pas partagée par d'autres nations, il n'y a nul doute que ces dernières n'en retirassent de très-beaux avantages.

En effet, elles réserveraient le marché indigène à leur industrie, et par ce premier et principal débouché, elles assureraient une vente certaine à leur production, qui en sera d'autant plus forte à aborder notre marché, surtout parce qu'elle ne se trouvera plus gênée par de forts droits d'entrée. Bien qu'il ne soit pas dit que sa concurrence contre nous puisse s'étendre à tous les articles, il n'en est pas moins vrai qu'elle trouvera toujours dans son industrie des produits qu'elle pourra nous envoyer avec avantage, sans craindre nos propres exportations sur son territoire; effectivement, il n'existe presque pas de peuple, en y comprenant même les moins producteurs, qui n'ait au moins une spécialité dans laquelle il excelle.

Mais il y a plus : en nous soumettant à un pareil régime vis-à-vis d'autres peuples, nous nous char-

gerons de faire leur éducation industrielle, qui sera des plus complètes, abrités qu'ils sont par leurs remparts douaniers ; et qu'en résultera-t-il, si ce n'est de nous créer par la suite des rivaux dangereux ?

Nous disons donc que les nations protectionnistes auraient tous les avantages. Deux mots suffisent encore pour le prouver. Restez protectionnistes, et supposez que le Zollverein proclame tout à coup le libre échange, certes nos industries battraient des mains et avec raison ; demandez-le à l'article de Paris, aux soieries, aux vins, etc.

Mais quelles chances aurions-nous de laisser entamer notre propre marché sans être garantis de nos exportations? Est-il certain, par exemple, que la Prusse compromettra Elberfeld afin de faire plaisir à Lyon? Les coteaux du Rhin seront-ils sacrifiés à ceux du Médoc? Ce dernier cas surtout est peu probable, et il est douteux que le Zollverein consente à laisser entrer nos vins en franchise ; ce serait effaroucher les États méridionaux de l'Allemagne, mais surtout la Prusse, pour qui cette question est de la plus haute importance, tant sous le rapport matériel que sous le rapport politique, car elle forme le lien puissant qui unit à elle ses provinces du Rhin, et sans doute elle se gardera bien de relâcher ces liens.

Si l'Allemagne s'opposait à nos vins, serons-nous certains des débouchés en Angleterre? Mais M. Cobden nous a dit, lors du banquet de Bordeaux : « Notre « froide Angleterre ne produit pas de vins. Les « droits élevés dont ils sont encore frappés ne sont

« donc pas des droits protecteurs, et c'est contre « la protection que notre mouvement a été di« rigé. » Ce qui veut dire, en français : Il faut protéger nos brasseurs, et nous ne sommes libres échangistes que quand notre intérêt l'exige.

Et si même des concessions étaient faites à cet égard, soyez sûrs que nous serions forcés de les payer très-cher d'une autre manière.

Au commencement de ce paragraphe, nous avons fait l'examen de nos productions, au moins des principales; cet examen n'a pas eu pour résultat de nous convaincre des développements que le libre échange aurait pour effet d'imprimer à nos exportations; au contraire, nous avons dû reconnaître que celles qui présentent les chiffres les plus élevés, c'est-à-dire celles faites par nos grandes industries, perdraient beaucoup de leur importance actuelle. Nous avons ensuite abordé un autre ordre de considérations, et nous nous sommes posé cette question :

Pourrons-nous compter sur le marché de toutes les autres nations, ou, en d'autres termes, toutes les autres nations voudront-elles se faire libres échangistes ?

Si l'Angleterre n'y risque rien, et en raison de sa prépondérance elle n'y peut que gagner, car son marché reste sauf, et ceux des étrangers deviennent sa conquête; le Zollverein, en revanche, la Russie, l'Autriche, y regarderont à deux fois.

Donc, avant d'être bien renseignés à l'égard des nations sur les marchés desquelles nous pourrons

compter, nous serons condamnés à rester dans une complète incertitude, et à travailler sur des suppositions qu'une volonté indépendante de la France pourra à chaque instant démentir; et nos chances de débouchés extérieurs risqueront fort de s'égarer dans les brouillards du Rhin et dans ceux de la Tamise.

Le résumé de ce paragraphe est le suivant :

Nous n'avons aucune certitude de regagner au dehors ce que nous perdons à la fois au dedans et au dehors.

Le résumé du paragraphe précédent était :

Perte d'une partie du marché intérieur, diminution de production et de population.

Ainsi, en nous fiant aux promesses des libres échangistes, nous donnerions de l'argent contre des traites qui courraient grand risque d'*être protestées;* et pour se servir d'un proverbe trivial, ce serait le cas de leur répondre : *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.*

§ IV.

EFFET DU LIBRE ÉCHANGE SUR QUELQUES BRANCHES DE COMMERCE.

Peut-on espérer qu'en retour des avantages que nous aurons perdus, et que nous venons de résumer, l'effet de la liberté commerciale sera de nature à nous dédommager, par un mouvement commercial plus animé, c'est-à-dire que par le développement du

commerce de commission, des marchandises de transit, de transport, de banque, du commerce maritime, etc., etc., il résulte un plus grand mouvement d'affaires, et par conséquent une production, une source de gain plus forte que celles qui ont existé jusqu'à présent sous tous ces rapports?

Mais ce plus grand mouvement ne peut provenir que de deux causes:

1° Par le mouvement plus animé à l'intérieur;

2° Par le mouvement plus animé à l'extérieur.

Nous avons déjà vu que la vivacité du commerce intérieur était ralentie par la perte d'une grande partie de notre industrie; que la perte de la population qui en serait la suite diminuerait également les transactions, les ventes de toute nature, les gains de tous les artisans, ainsi que ceux de tous les autres producteurs.

De même le commerce des transports intérieurs perdra de son activité sous le libre échange, car l'industrie lui procure de doubles avantages:

1° Par le transport de toutes les matières premières nécessaires à l'industrie. Et il faut remarquer que ces matières premières peuvent donner lieu à divers autres transports. Ainsi la fabrication des fers nécessite des transports de minerais, de castines, de fontes brutes et moulées; en outre, des transports de bois, de charbon, de houille, etc.

2° Par le transport des matières fabriquées.

En supposant la perte d'une grande partie de nos industries, le bénéfice du premier transport nous échappera presque entièrement, et il ne nous res-

tera que le second, dont l'importance se trouvera même grandement réduite.

Le commerce d'argent devra également perdre, si l'industrie diminue, car il y aura moins de mouvement dans les valeurs et dans les capitaux, moins de population, et par conséquent moins de transactions financières.

On n'entrevoit aucune raison pour que le commerce de transit soit plus heureux; ce commerce, du reste, est très-incertain, car la préférence qu'on donne à une route sur une autre dépend des considérations particulières qui peuvent guider chaque État, et des concurrences étrangères, qui, en s'élevant, peuvent réduire au néant tous les avantages qu'on attachait à la voie précédemment suivie. Par la création d'un chemin de fer on peut rapprocher certaines distances, et faire prendre une toute autre direction au transport des marchandises. C'est ainsi qu'Anvers peut aujourd'hui faire concurrence au Havre pour le transit du Zollverein, Trieste à Marseille pour le transport de la malle des Indes, etc., etc. En général, nous ne voyons pas que le libre échange puisse exercer une grande influence sur cette question; car, comme nous venons de le dire, d'autres causes agissent sur elle, et l'exposent à des chances plus ou moins favorables.

Le commerce des marchandises étrangères, pour être réexportées dans d'autres pays, dépend encore, comme le transit, de circonstances toutes particulières, de moyens de transport plus ou

moins avantageux, et d'autres causes également étrangères au libre échange.

Notre commerce maritime gagnera-t-il à la liberté commerciale?

L'on dira que les matériaux de nos vaisseaux, le fer et tout ce qui a trait à leur construction, seront meilleur marché, et par conséquent notre marine se trouvera dans de meilleures conditions. Mais il faut remarquer que la liberté commerciale implique l'abolition du privilége dont jouit le pavillon national, et que par là il sera privé de bien des transports dont il retire aujourd'hui les bénéfices.

Le libre échange ne lui procurera pas non plus ce qui lui manque surtout, c'est-à-dire le transport des marchandises encombrantes, si nécessaire à l'alimentation de la marine marchande. Sous ce rapport, notre condition actuelle est inférieure à celle de l'Angleterre, qui a le transport de sa houille et de ses fers; ainsi qu'à celle de l'Amérique, qui a ses bois, son coton et ses céréales.

Notre principale concurrente maritime, c'est l'Angleterre; et certes nous la rendrons encore plus redoutable en enlevant la protection non-seulement à notre marine, mais encore à notre production manufacturière, ce qui ne manquerait pas d'accroître à la fois et sa puissance industrielle et sa puissance maritime.

On pourra dire, à la vérité, que, sous le régime du libre échange, quelques branches de commerce, gagneront dans nos ports de mer, le commerce de commission par exemple. Nous ne le nions pas;

mais ces gains seront en partie réalisés au détriment des intérêts de l'intérieur. C'est ainsi que le commerce des grains peut ajouter à l'activité des ports de mer, mais causer des pertes à l'agriculture. Il en est de même du sésame, etc.

Mais suffit-il à un État de 5,300 myriamètres carrés que sa circonférence soit heureuse, et appellerez-vous un beau fruit celui qui se présente à l'extérieur irréprochable, mais qui est gâté en dedans?

En résumé, comme notre marine marchande forme la base de notre marine militaire, loin de l'exposer aux coups du libre échange, la France entière devrait s'imposer des sacrifices pour l'élever au rang où la dignité et l'indépendance du pays l'appellent. En étendant encore davantage les priviléges et la protection dont elle jouit déjà, l'on pourra peut-être suppléer aux transports des marchandises encombrantes qui nous manquent, et qui contribuent principalement au développement et à la prospérité de la marine étrangère.

§ V.

EXAMEN DE DIFFÉRENTS MODES DE METTRE LE LIBRE ÉCHANGE A EXÉCUTION.

Nous avons vu, dans les paragraphes précédents, l'influence du libre échange sur les graves intérêts de la France, et cet examen nous a fait reconnaître que cette influence est plus que négative.

Examinons maintenant quelques cas particuliers aux différentes manières de le mettre à exécution.

A ce sujet se présentent, comme nous l'avons déjà dit, trois hypothèses principales.

1° L'abolition immédiate du système de protection.

2° Une opinion plus mitigée, qui consisterait à opérer d'abord des réductions de droits avant d'arriver au libre échange complet, ou à une simple taxe douanière fiscale.

3° Laisser provisoirement les droits intacts, mais assigner aux industries un délai fatal pour se préparer au libre échange.

1° *Abolition immédiate du système de protection.*

Aux inconvénients que nous avons déjà signalés, en examinant les influences du libre échange, viendrait encore se joindre un autre inconvénient très-grave, qui résulterait de ce qui suit.

Pourquoi les free-traders veulent-ils la suppression de la protection? Afin que tous les objets de consommation tombent à de bas prix. En admettant leur hypothèse, cette brusque transition causerait des maux épouvantables au commerce et à la propriété. Il en résulterait une dépréciation considérable de toutes les valeurs : de la valeur des terres, des usines, des maisons, des marchandises, des fonds de magasin, et par conséquent des pertes énormes subies par tous ceux qui ont acheté des terres, des usines, des maisons, des marchandises, avant la baisse des prix, et qui ne seraient plus en état de les revendre à un taux proportionné.

L'industrie, l'agriculture, le commerce de gros et de détail se trouveraient frappés d'un coup funeste; ce serait l'ère des faillites et des déconfitures.

2° *Opérer d'abord des réductions de droits, avant d'arriver au libre échange.*

Cette seconde hypothèse entraînera des résultats analogues à la première; il ne peut y avoir de différence que dans la manière dont les résultats s'accompliront. La seule différence sera de savoir s'il faudra succomber d'une manière prompte, ou d'un mal de consomption. Si vous commencez à réduire la protection des industries, et si vous ne leur laissez plus un taux suffisant pour les garantir contre les invasions des produits étrangers, vous leur causerez tout le tort qui résulterait d'une suppression immédiate des droits, et cet adoucissement du système du libre échange n'aurait pas la moindre utilité pour le producteur. Si vous réduisez le taux du chiffre de protection de manière à laisser à l'étranger certaines chances dans le marché français, vous compromettez une grande partie de la vente française; car les étrangers viendront partager avec elle, et non-seulement les débouchés du producteur indigène seront amoindris, mais les prix baisseront immanquablement, par suite de l'effrayante concurrence qui s'organisera alors. Donc deux maux réunis qui fondront sur la production française, laquelle ne manquera pas de

décliner pendant ce régime provisoire, qui doit cependant lui servir de délai pour se reconnaître et se préparer au libre échange.

3° *Laisser provisoirement les droits intacts, mais assigner un certain délai aux industries.*

Assignerez-vous un certain délai aux industries pour se préparer; cinq, dix, quinze, vingt ans, par exemple? Nous dirons d'abord qu'il est impossible de fixer d'avance l'époque où telle production pourra se passer de protection; son développement plus ou moins rapide dépend de tant d'événements et de tant d'éventualités, que l'homme serait bien présomptueux de vouloir les prévoir. L'état de paix, la guerre, les bonnes ou mauvaises récoltes, les crises financières, les industries nouvelles, peuvent développer ou retarder la marche de telle industrie d'une manière tout à fait disproportionnée; et, comme il n'y a plus de prophètes aujourd'hui, un homme qui voudrait revêtir ce caractère risquerait, dans ses prévisions, de recevoir, du temps et des circonstances, le démenti le plus formel.

La protection, en France, ne date que de vingt-cinq ans, et elle nous pèse déjà. Sous ce rapport, il faut convenir que la patience était plus grande en Angleterre, qui a subi ce régime pendant très-longtemps, et qui n'a pas trouvé plusieurs siècles de trop pour donner à sa production les plus fortes racines, avec l'appui des douanes.

Cependant, dans l'hypothèse d'un délai fatal,

comme dans les hypothèses précédentes, on proclame le principe de l'abolition des douanes, et la proclamation de ce principe exercera une funeste influence sur l'industrie.

Et d'abord sur son principal soutien; car certes il n'y a pas *de plus grand poltron que le capital*, à moins qu'il ne donne dans l'autre extrême, par l'appât de forts bénéfices. Il sera effrayé à juste titre des orages que l'avenir lui prépare. L'industrie résistera-t-elle, ou lui faudra-t-il succomber? Tel est le problème que l'avenir seul pourra résoudre. En attendant, l'inquiétude, les défiances naissent; ou bien le capital se retirera, ou bien il fera de fortes prétentions pour niveler les plus grandes chances qu'il pourra courir: toutes choses fatales à l'industrie, fécondes en catastrophes et en faillites.

Il est encore très-probable que les affaires languiront plus ou moins pendant ce temps, c'est-à-dire qu'en prévision d'un meilleur marché qui frappera de dépréciation un grand nombre de valeurs, les besoins de la consommation se restreindront, le marchand sera très-réservé dans ses achats, de peur qu'il ne lui reste un approvisionnement sur lequel il pourrait perdre; les constructions s'arrêteront, car il faudrait les effectuer sur des terrains et avec des matières et des mains-d'œuvre trop chères, en proportion du prix qu'elles vaudront plus tard. Les transactions, les ventes, seront paralysées, car sait-on à quel prix tombera un arpent de terre? En un mot, les dernières années de ce

régime provisoire seront des années d'attente, d'incertitude et de stagnation.

Ce n'est pas une pareille époque d'inquiétude et de défiance qui pourra servir à l'industrie pour se préparer et se fortifier à la lutte que lui réservera le libre échange complet.

Nous voyons donc que le libre échange ne sera pas plus heureux dans les moyens qu'il employera pour parvenir à ses résultats que dans les résultats en eux-mêmes.

§ VI.

CAUSES GÉNÉRALES QUI RENDENT L'ÉTABLISSEMENT DU LIBRE ÉCHANGE TRÈS-DIFFICILE.

Nous avons vu les grands inconvénients qu'entraîneraient non-seulement la mise en pratique de la liberté commerciale, mais encore les différents modes de la mettre en pratique.

A ces inconvénients il faut ajouter d'autres considérations; elles prouveront l'extrême difficulté d'assurer quelque avenir de durée au libre échange, en admettant, ce que nous contestons, que ce système puisse recevoir une organisation pratique.

A cet effet, il faut se demander quel est le but que se proposent les partisans de la liberté commerciale, non pas ceux qui sont guidés par l'intérêt particulier, nous les croyons en minorité,

et on ne peut y avoir égard, mais tous les hommes de ce parti à sentiments élevés et généreux qui entendent, au moyen de leur théorie, assurer par des liens mutuels le bonheur de tous les peuples.

Remarquez bien qu'un free-trader ne peut se contenter d'être de son pays, il faut qu'il soit cosmopolite, c'est une nécessité de son rôle; c'est tout à fait dans l'intérêt de sa théorie : aucun homme ne sera assez insensé pour construire une maison sur du sable. Il faut que la théorie du libre échange soit pour le bonheur des peuples, autrement elle n'aurait pas de fondement solide.

Nous concluons de là que le libre échange doit mettre tous les peuples qui y participent dans une condition également avantageuse pour l'établir chez eux.

Il ne faut donc pas qu'il arrive que l'un ait plus de charges que l'autre, soit permanentes, soit accidentelles.

En effet, si un peuple, sous le régime de la liberté commerciale, est placé ou se trouve placé plus tard dans de plus mauvaises conditions que d'autres, il est clair que ce peuple sera lésé et ne voudra plus d'un état de choses qui, en lui enlevant la protection, ne lui laissera pas les moyens de compenser des chances inégales.

Il est donc nécessaire, 1° que sa production soit dans des conditions aussi favorables que la production d'autres peuples : sujet que nous avons traité et qui nous a déjà fait reconnaître de grandes iné-

galités, nuisibles non-seulement aux parties intéressées, mais même à l'établissement du libre échange.

Il faut, 2° qu'une nation ne soit pas plus grevée d'impôts, de régies, de monopoles, qu'une autre nation. Et, qu'arriverait-il s'il y avait inégalité de charges? En vérité, il est presque inutile de le dire : il est par trop évident que l'état sur lequel pèse la surcharge d'impôts produira à des conditions moins avantageuses.

Cette égalité d'impôts est, comme on sait, une chose impossible, et une infinité de causes l'empêchent. Ainsi le caractère national, des frontières plus ou moins difficiles à garder, des motifs particuliers de surveillance d'un État vis-à-vis de l'autre, peuvent nécessiter un effectif militaire plus ou moins nombreux, une police plus ou moins dispendieuse, et par conséquent entraîner une nation à plus de charges que l'autre.

Des impôts extraordinaires peuvent devenir nécessaires pour satisfaire à de grands travaux d'utilité publique. Ainsi l'Angleterre possède un réseau complet de chemins de fer; la France commence seulement la construction du sien, et sa plus grande étendue en rendra la construction et l'entretien plus onéreux qu'ils ne le sont en Angleterre.

Un État peut être forcé de soutenir une guerre dispendieuse; c'est le cas de la France en Algérie. Un fait pareil est tout à l'avantage d'autres États non en guerre, par exemple du Zollverein, dont les contributions sont soulagées d'autant,

tandis que les charges que cette guerre crée en France sont en grande partie imposées aux producteurs agricoles et manufacturiers.

3° Les avantages qui résultent de la situation géographique d'un pays, de ses voies de communication intérieure plus perfectionnées, de sa marine plus puissante, facilitant ses transports, peuvent encore, s'ils échoient à un seul peuple, troubler l'harmonie du libre échange. Et telle est la position de l'Angleterre vis-à-vis le continent : aussi, par suite de ces avantages, on peut dire qu'une protection douanière de 15 % en Angleterre est aussi efficace qu'un droit de 25 % en France.

4° Les différentes législations des peuples influent également en bien ou en mal sur leur production.

L'on connaît l'extrême sévérité des lois anglaises concernant la marine et le travail manufacturier; il n'y a aucun doute que ces lois ne soient très-avantageuses au but qu'elles se proposent; mais il répugnerait à l'esprit d'humanité français de les adopter, et nos fabricants se trouveraient ainsi dans une position moins forte que les fabricants anglais.

5° De mauvaises récoltes, des crises financières, des inondations, des émeutes, sont de nature à troubler l'économie intérieure d'un peuple, à nuire à sa production manufacturière et agricole, et à ébranler ainsi l'équilibre nécessaire aux peuples libres échangistes.

6° Une guerre survenant entre deux États peut

affaiblir leur force, leur occasionner beaucoup de frais, et arrêter leurs débouchés mutuels, ce qui enrichira d'autres nations et rendra l'industrie de ces nations d'autant plus forte en compromettant l'industrie des puissances belligérantes.

Et ainsi de suite, car il est impossible d'énumérer toutes les causes qui peuvent rendre inégales les conditions de production des peuples.

Mais ce sont précisément ces conditions inégales qui empêchent le libre échange; car elles ont pour effet de rendre un peuple plus malheureux et plus faible qu'un autre, plus incapable de lutter à armes égales sans le secours de la protection, plus incapable de sauver au moins son propre marché.

Le libre échange veut le bonheur pour tout le monde; mais ce but, il ne saurait l'atteindre, car il enlève aux faibles les armes qui doivent les protéger contre les forts, il favorise le despotisme du fort sur le faible. Et cependant l'on dit toujours que ce système est plus libéral, que ses principes sont les principes mêmes du droit naturel. Mais de bons principes ne sauraient avoir d'aussi mauvaises conséquences.

En résumé, le libre échange ne pourra s'organiser sans de grandes difficultés; il ne pourra se maintenir, car il n'est pas capable d'établir l'égalité entre les producteurs, et cette égalité est nécessaire pour concourir sans douanes, sinon il y aura des dupes, et les parties lésées devront naturellement écarter d'elles les causes qui leur auront été nui-

sibles, et retourner à la protection ou recourir aux armes.

§ VII.

EFFET DU LIBRE ÉCHANGE SUR LA PRODUCTION.

Nous croyons avoir établi suffisamment au paragraphe III que le système du libre échange, s'il ne présente pas des garanties de durée, ne sert qu'à jeter des éléments de trouble, d'incertitude et de désordre parmi les nations; ce que nous venons de dire vient à l'appui de cette assertion. Entrons encore dans quelques détails à cet égard.

Ce système, une fois établi, donne libre cours aux coalitions qui peuvent se former à l'étranger. C'est ainsi que, par suite d'un accord momentané entre fabricants anglais, ces derniers sont à même de ruiner une industrie étrangère si les douanes ne s'y opposent pas. On répondra peut-être qu'elle pourra se relever plus tard; nous croyons avoir déjà fait ressortir les grandes difficultés que rencontre une industrie pour se relever, une fois qu'elle a été abattue; nous ajouterons que l'industrie étrangère rivale pourra de nouveau, si besoin est, baisser ses prix, et cela lui sera d'autant plus facile que les inventions et perfectionnements obtenus dans l'intervalle l'auront peut-être placée dans de nouvelles et meilleures conditions.

Il est possible encore que, par suite de causes que

nous voyons agir journellement, la production d'une nation soit entravée dans les débouchés qu'elle trouve d'ordinaire sur le marché d'une autre nation. Admettons l'Angleterre : il peut arriver que son exportation dans certains pays se trouve compromise, soit que les besoins s'y fassent moins sentir, soit par tout autre motif.

Dans ce cas, elle cherchera des débouchés nouveaux, et inondera, par exemple, la France de ses produits, qu'elle vendra momentanément à tout prix, parce qu'il lui importera de s'en débarrasser.

La production française pourra donc recevoir un coup sensible et imprévu, par suite de cette concurrence effrénée, et l'Angleterre la fera pâtir de la gêne qu'elle éprouvera dans ses exportations.

Par l'effet de l'établissement des chemins de fer, l'Angleterre a développé dans des proportions gigantesques sa production de fer. Il est probable qu'après l'achèvement de ces chemins en Europe, elle se trouvera embarrassée des masses énormes qu'elle produit; elle viendra donc encombrer les marchés étrangers ; et toutes les forges du continent qui ne seront pas dans une position très-forte ou à l'abri de droits protecteurs, seront compromises par cette invasion.

Il y a un an, on voyait à la foire de Leipzig des masses de mousseline de laine qu'on offrait à des prix tellement réduits que les fabricants anglais devaient y perdre et faire perdre à la concurrence. C'étaient les rebuts de leur vente annuelle, qu'ils pouvaient vendre n'importe à quel prix , parce

qu'ils avaient déjà fait un gain raisonnable sur leurs premiers produits.

Nous citons de ces exemples pour prouver que nos suppositions ne sont pas gratuites, et qu'elles sont justifiées par les faits.

Aussi tout excès de production dans lequel un pays aura le tort de tomber, ou dans lequel il sera entraîné par des circonstances dont l'action peut cesser, sera ressenti par tous les autres pays producteurs du même article. Et l'on sait que les excès de production ne sont que trop fréquents dans l'industrie.

En définitive, l'État le plus riche, le plus puissant, le plus producteur sera celui qui aura le pouvoir d'agiter, de bouleverser tous les autres États; soyez convaincu que l'Angleterre sait bien apprécier cette vérité, car elle seule se sent assez forte pour braver le libre échange, afin d'en recueillir les fruits.

Ce seront donc des revirements de fortune, des catastrophes continuelles, qu'il ne sera dans le pouvoir d'aucun État d'éviter, parce qu'elles ont leurs causes au delà de ses frontières. Aucune production, quelque prospère qu'elle puisse se croire, n'aura de chances d'avenir certaines, car au moment où elle s'y attendra le moins, elle pourra recevoir du dehors des attaques qu'elle n'est pas libre d'empêcher, et qui peuvent la mettre en grand danger.

Nous voyons donc que le libre échange pourra causer de grands bouleversements parmi les nations, et tourner au profit d'une seule.

§ VIII.

EFFET DU LIBRE ÉCHANGE SUR NOTRE SITUATION POLITIQUE.

Le libre échange, en nous privant de la plupart de nos grandes industries, nous fera perdre en même temps la population ouvrière de ces industries; car nous n'avons pas pu découvrir quelles sources nouvelles de travail la liberté commerciale ouvrirait à cette population.

Les ouvriers iraient donc enrichir les industries étrangères ; ce serait le second tome de l'édit de Nantes. D'autres pays, et notamment l'Angleterre, verraient accroître leur richesse et leur puissance de tout ce que nous perdrions nous-mêmes.

Il est un autre résultat à constater, c'est qu'il ne nous restera qu'une production très-peu variée, quelques branches d'industrie seulement et fort isolées.

La conséquence en sera que, dans le cas assez fréquent de mévente ou de non-réussite d'une production, nous ne trouverons pas dans la prospérité d'autres productions la compensation de la perte que nous éprouverions. Ainsi, supposons des années où la vigne vienne à manquer, et nous savons que ces années ne sont pas rares, voilà donc une des productions les plus importantes, entre celles qui nous resteront, frappée de calamité ; et les autres productions en petit nombre dont nous pourrons disposer ne seront pas suffisamment en état de compenser cette calamité. Une grande partie de

l'industrie qui existe dans les contrées vinicoles ne pourra plus prêter ses secours et ses moyens de travail au vigneron en détresse, comme cela pourrait être le cas aujourd'hui dans le haut Rhin, qui est essentiellement vinicole et manufacturier en même temps.

Il suffira donc d'une seule ou de plusieurs années de mauvaises récoltes successives, comme cela peut facilement arriver, pour occasionner des maux sans compensation, une misère sans remède et le plus effrayant paupérisme.

La prospérité de la France sera de cette manière trop abandonnée au hasard; elle perdra une production régulière et certaine contre une production chanceuse et incertaine, et sa puissance politique en ressentira des contre-coups funestes.

Admettons les suppositions les plus favorables aux productions qui nous resteront; admettons même, ce qui ne peut se prouver, que ces productions prendront des développements tout à fait inespérés. Eh bien, nous avons vu que, par le libre échange, ces productions n'auront pas de chances de se développer davantage sur le marché intérieur; il faudra donc supposer que les exportations seront d'autant plus considérables.

Mais ces exportations étant soumises à toutes les incertitudes des causes extérieures, ainsi que nous l'avons fait remarquer en faisant la comparaison du marché intérieur et du marché extérieur, il en résulte que la puissance que la France tirera de ces exportations sera toujours incertaine.

En outre, la richesse disproportionnée que la France pourrait acquérir par la grande extension d'un petit nombre de productions, aux dépens de la majorité des productions, pourra lui devenir un embarras sérieux, parce que les étrangers se feraient une arme contre elle de la nécessité où elle se trouverait de placer des masses énormes de produits d'une nature peu variée et qui ne répondraient qu'à une petite partie de leurs besoins.

Et alors il pourrait advenir que la France eût plus besoin d'autres pays pour ses exportations que ces pays n'eussent besoin d'elle; cette situation serait de nature à lui créer des entraves, à nuire à l'indépendance de sa politique, et à l'entraîner dans bien de fausses démarches. Or, cet état de choses peut priver la France de la liberté d'action qui est nécessaire à un grand peuple vis-à-vis des autres nations.

Le système de la liberté commerciale nuit donc à la puissance politique de la France.

§ IX.

EFFET DU LIBRE ÉCHANGE SUR LA CONSOMMATION.

La liberté commerciale nous promet le bon marché. Mais de même qu'il y aura des baisses inaccoutumées de prix sous ce régime, qui laisse tout au hasard, qui n'admet aucun traité, aucun règlement entre le commerce des nations, qui rend soli-

daire chaque peuple des causes et des influences funestes que d'autres peuvent subir; de même il pourra y avoir des hausses tout à fait violentes et insolites. Citons un exemple qui réunit à la fois ces deux cas :

En 1845, quand l'Angleterre trouvait de grands et avantageux débouchés en Chine et dans les Indes, elle n'envoyait plus de fils en Allemagne qu'à des prix bien plus élevés qu'auparavant. Ses filatures et ses fabriques faisaient d'énormes bénéfices, qu'elles pouvaient utiliser à ruiner des industries analogues dans des pays dénués de droits protecteurs suffisants, et cela d'autant mieux que l'industrie d'aujourd'hui ne ressemble plus à celle de il y a un siècle, parce que les moyens de fabrication et les combinaisons de vente s'établissent maintenant sur un pied gigantesque.

Sous le régime du libre échange, la France n'aura plus que peu de produits à fabriquer; et elle se trouvera entièrement à la merci de l'étranger pour tous ceux dont elle aura sacrifié la production. Un droit fiscal de 5, 10 ou 20 pour cent, comme quelques libres échangistes le proposent, ne servirait qu'à ruiner notre industrie, sans profit pour nos consommateurs; car, aussitôt que les Anglais seraient en possession de notre marché, ils sauraient déjà élever leurs prix.

En faisant ces réflexions, on verra que le consommateur aura peu de chances à gagner à ce changement.

Par suite des capitaux immenses que les Anglais

ont amassés, ils peuvent se lancer dans les plus grandes spéculations.

En effet, quels moyens puissants ne posséderaient pas les capitalistes de ce pays, pour exploiter nos consommateurs français et pour spéculer sur la nécessité de se procurer quantité d'objets que le pays ne serait plus à même de fournir, si notre gouvernement n'avait plus le pouvoir d'atteindre et d'éteindre cet esprit spéculateur qui, dans tous les pays, se remue pour acquérir le monopole de telle ou telle vente! Esprit de spéculation dont, il y a vingt ans, on ne se faisait point encore d'idée, et qui est aujourd'hui le fléau et la honte de notre société.

C'est la tyrannie du gros capital, tyrannie qui pille le pauvre au profit du riche, et cependant le soleil luit pour tout le monde.

Et qu'on ne dise pas que, dans l'état actuel, les choses en sont au même point. Si un abus intérieur comble sa mesure, le gouvernement peut et doit y porter remède; mais, si la coalition s'élève et s'organise en Angleterre, cela regarde le gouvernement de ce pays. Le nôtre y est impuissant, et il est inutile de dire qu'il ne viendra jamais en idée au gouvernement anglais d'empêcher ses fabricants ou ses commerçants de rançonner le consommateur étranger, dussent-ils en exiger mille pour cent de bénéfice.

En outre, si en France une coalition quelconque veut se former, tous les Français ont le droit d'élever une concurrence; ils en ont non-seulement le

droit, mais encore le pouvoir, et trouveront dans la consommation encouragement à le faire; tandis qu'en Angleterre nos concitoyens ne pourraient pas songer à y élever la plus petite concurrence: lois (1), langue, mœurs, esprit national, tout s'y opposerait.

Et coalition pour coalition, s'il fallait choisir, nous préférerions encore celle qui ne peut se faire qu'en France: au moins l'argent, les gains restent dans le pays, tandis que, les Anglais se liguant contre nous, l'argent qui forme les profits usuraires sortirait de France pour ne plus y rentrer.

Observons encore que, dans l'état actuel des choses, il arrive dans la plupart des cas que le marchand détaillant français tire directement de la fabrique française, qui vend à des prix presque uniformes à tous, et ces prix n'ont d'autres variations que celles qui résultent du plus ou moins grand perfectionnement de travail. Si, au contraire, les mêmes marchandises venaient de l'étranger, le marchand détaillant, faute de capitaux suffisants, ne pourrait s'adresser directement au fabricant; ses commandes ne seraient même pas assez importantes. Il s'établirait alors un nombre beaucoup plus considérable de marchands en gros, et ces marchands en gros, non-seulement prendraient des bénéfices, mais il leur serait encore facile, dans le siècle de spéculation où nous vivons, d'organiser le monopole, ou au moins d'a-

(1) La loi anglaise interdit à tout étranger le droit d'acquérir la moindre parcelle de terre en Angleterre.

mener des fluctuations de prix telles, qu'ils y trouveraient de grands avantages.

Voyez le pouvoir de quelques maisons colossales, les spéculations sur les chemins de fer, etc., etc. : il y a un demi-siècle, l'on ne se doutait pas encore de ces abus commerciaux et financiers.

Voilà donc de gros bénéfices palpés par quelques grands capitalistes, au détriment des consommateurs.

Nous avons démontré plus haut que, sous le régime du libre échange, la production française devait s'attendre à chaque instant à recevoir le contre-coup des maux qui peuvent affliger l'étranger; la consommation sera dans le même cas. Citons un exemple. Les ouvriers se liguent souvent en Angleterre, et, par suite, font hausser une marchandise à un taux très-onéreux. Les tailleurs de limes et les ouvriers mineurs nous en ont fourni une preuve récente, ce qui a fait hausser les limes de 10 pour °/₀, et la tonne de fer de 12 fr. 50 c.

Par conséquent si nous n'avons plus nos manufactures, nous serons obligés de payer à l'ouvrier anglais 15 à 20 fr. par jour, tandis que nous aurons forcé les nôtres à s'expatrier ou à courir le pays pour chercher à gagner 60 à 75 cent. par jour; et ils seront bien forcés de s'en contenter s'ils ne veulent mourir de faim.

Parlons encore des céréales. Si vous compromettez notre agriculture, si vous lui enlevez l'appui de l'industrie, si vous l'exposez à des concurrences ruineuses du dehors, il est clair que vous

rendrez ses conditions moins fortes, que vous la découragerez en l'affaiblissant, et que si ses ressources diminuent dans les bonnes années, elles seront pour ainsi dire nulles dans les mauvaises; alors vous dépendrez encore de l'étranger et de la spéculation, qui, comme on sait, affectionne principalement cet article.

En général le bon marché du libre échange sera très-problématique; dans tous les cas il sera soumis à mille incertitudes, et vous ferez des besoins de la consommation des affaires de bourse.

En outre, les contrastes de hausse et de baisse, pouvant être très-violents, ne permettront aucune fixité d'appréciation, et la valeur de toutes choses, jusqu'à la valeur du moindre magasin, pourra changer du jour au lendemain.

Quelle source d'incertitudes et de calamités!

§ X.

EFFETS DIVERS DU LIBRE ÉCHANGE.

Avant d'établir le libre échange, il sera nécessaire que chaque pays adopte aussi les mêmes lois, car il est permis de croire que la France, qui possède les lois les plus libérales, et entre autres plusieurs lois favorables à l'industrie, ne voudra pas devenir la dupe des autres peuples.

Exemple : Ou bien il faut abolir la loi sur les brevets d'invention, ou il faut que cette loi soit universelle; mais fût-elle même universelle, elle serait inefficace; car comment voulez-vous que le

Parisien breveté poursuive le Moscovite contrefacteur, et s'expose à un procès dans un pays dont il ne connaît pas les lois, parce qu'elles sont autres que chez nous? Mais admettons même que ces lois fussent identiques aux nôtres, n'est-il pas évident qu'il faudrait avoir des motifs de la plus haute gravité pour entamer un procès à cette distance? Il est donc plus que probable que le fabricant français (dont le génie inventif est connu) serait doublement victime, car non-seulement ses produits seraient contrefaits dans les pays éloignés, mais pourraient encore venir sur le marché de France, et lui faire concurrence, étant perfectionnés au moyen de sa propre invention.

Qu'on ne nous réplique pas que le fabricant français aura son premier recours contre le marchand français, qui serait dans le cas de vendre ces produits contrefaits; car il existe bien des cas où la contrefaçon ne peut être constatée que par la connaissance de l'atelier de contrefaçon, parce que l'objet en lui-même ne se prête pas à cette vérification. C'est ainsi que M. Ruolz perdrait même en France les fruits de sa belle invention de la dorure électrique, qui aujourd'hui se pratique dans différents pays à bien meilleur marché que chez nous.

En mainte circonstance il ne pourra pas être question de représailles, parce que nous nous trouverons rarement dans le cas d'imiter des peuples moins avancés en industrie que nous, tandis que si ces peuples ne possèdent pas le génie inventif,

ils n'en sont peut-être pas moins capables d'imiter nos produits.

Il y aura donc moins de stimulation dans les perfectionnements et moins de loyauté dans les transactions.

Il convient encore d'ajouter que la propriété des marques modèles et dessins de fabrique serait également compromise. L'on sait combien les marques, dessins et modèles du fabricant exercent d'influence sur sa vente; eh bien, par les mêmes raisons ci-dessus alléguées, ils courraient le plus grand danger d'être impunément contrefaits à l'étranger. En outre, une masse de produits ainsi contrefaits pourra s'introduire même en France, et la contrefaçon en serait bien plus difficile à découvrir que maintenant.

§ XI.

ÉCHANGE DES PRODUITS.

Les produits s'achètent avec des produits : telle est la maxime du libre échange. Mais cette maxime ne signifie pas plus qu'elle ne dit.

Elle ne peut servir qu'à tirer la conclusion qui suit : Pour acheter les produits dont nous avons besoin, il faut livrer en revanche des produits ou de l'argent. Il faut donc posséder des sources de production ; mais nous avons vu que le libre échange les faisait tarir en grande partie. Il nous force donc à restreindre nos besoins, parce qu'il ne nous laisse plus assez de moyens d'échange ; par conséquent il appauvrit le pays, et l'axiome ci-dessus ne peut être interprété en sa faveur.

On dit que les produits s'achètent avec des produits; mais il n'en est pas moins vrai que non-seulement les produits, mais encore l'argent, jouent un grand rôle dans les échanges, et que le numéraire que possède le pays est une richesse qu'il faut ajouter à ses autres richesses.

Observons avant tout qu'en échangeant des produits contre de l'argent, tout l'avantage est en faveur de celui qui fournit les produits.

L'on sait que l'argent n'est pas un produit manufacturé que chacun peut produire à volonté et qui lui présente un bénéfice. A la vérité, pour obtenir l'or ou l'argent brut, vous l'achetez avec vos produits, sur lesquels vous gagnez; c'est donc une bonne affaire pour vous et encore pour celui qui vous fournit ces matières.

Mais si vous êtes obligés d'acheter maintenant pour votre or des laines ou d'autres produits étrangers, vous faites une mauvaise opération, car l'étranger gagne sur ces produits, tandis que vous ne gagnez rien sur votre or; et si vous tirez de l'étranger plus de produits manufacturés que vous ne pouvez en exporter pour obtenir l'or et l'argent, non-seulement votre somme de numéraire disparaîtra peu à peu, mais encore vous serez obligés de payer des bénéfices usuraires aux étrangers qui vous fourniront les objets manufacturés dont vous aurez besoin.

Il faut encore remarquer, pour l'intelligence de cette question, qu'il y a une grande différence entre l'industrie et le commerce, et l'influence de l'un et

de l'autre sur la richesse ou la prospérité d'un État.

Le commerçant d'un pays qui, pour de l'argent, achète à l'étranger des produits, peut gagner autant que le commerçant étranger qui les lui fournit; mais le pays étranger qui fabrique ces produits gagne encore tout le bénéfice résultant de cette production.

Exemple : Un commerçant français achète à un commerçant anglais contre de l'argent comptant pour 100,000 fr. de draps fabriqués en Angleterre. Sur cette vente, le commerçant anglais gagne 10,000 fr., et le commerçant français, en vendant ces draps en France, gagne également 10,000 fr. Voilà donc la balance rétablie, et l'on pourrait croire que chacun vendant et achetant une marchandise pour ce qu'elle vaut pour lui, ni l'Angleterre ni la France n'auront perdu quelque chose dans cette opération; cependant l'avantage du côté de l'Angleterre est immense; car, quoique le commerçant anglais n'ait pas gagné plus que le commerçant français, il n'en est pas moins vrai que les 90,000 fr. qui forment le prix d'achat de ces draps en fabrique sont gagnés par le fabricant de drap anglais et ses ouvriers, par le constructeur de machines anglais et ses ouvriers, par tous les autres ouvriers, voituriers, etc., etc., qui touchent à cette industrie, jusqu'au propriétaire, cultivateur, fermier, etc., etc.; et le gouvernement anglais gagne les contributions que toutes ces personnes lui payent.

Tandis que du côté de la France, il n'y a d'autre

gain que les 10,000 fr. du commerçant; car sur les 90,000 fr., or ou argent, il n'y a aucun bénéfice autre que celui fait par la monétisation, ce qui est peu de chose.

Par conséquent, il est clair que si la France ne faisait que des affaires de ce genre, elle perdrait peu à peu tout le numéraire qu'elle possède. Il est donc essentiel qu'elle puisse constamment exporter autant de produits qu'il lui faut de l'or; eh! voilà justement ce qui deviendrait non-seulement difficile, mais impossible avec le libre échange, dans la situation réciproque de l'état industriel et commercial des divers pays.

Car les besoins de produits manufacturés augmentent considérablement avec la richesse du pays, et en plus forte proportion que les besoins alimentaires.

Il est donc certain que si nous étions restreints à notre production agricole et au peu qui nous resterait de la production manufacturière, pour nous procurer nos besoins en produits fabriqués, non-seulement notre numéraire diminuerait bientôt; mais, pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, la consommation diminuerait également. L'équilibre se rétablirait par une diminution dans les achats de produits étrangers proportionnée à la diminution qu'aurait subie notre numéraire; et alors l'importance de nos achats serait réglée, non plus par nos besoins, mais par nos revenus réduits à la fois par la perte du numéraire et par la décroissance de la population productrice. A quoi sert

alors l'axiome, que les produits s'échangent contre des produits, dont nous ne contestons nullement la vérité, car il est applicable au pays le plus pauvre comme au pays le plus riche. L'Angleterre échange ses produits contre des produits, et le Portugal, qui lui a envoyé tout son numéraire, n'en continue pas moins d'échanger ses produits contre des produits; mais comme les produits du Portugal ont singulièrement diminué, les Portugais ont été forcés de restreindre leurs besoins; ce qui n'est pas agréable, à moins d'être imbu des principes de Diogène.

Il y a plus : les besoins de beaucoup de Portugais, en fait de produits de l'Angleterre, ayant dépassé les ressources d'échange qu'ils trouvaient dans leurs propres produits, il en est résulté des dettes, et les Anglais, pour rentrer dans leurs avances, ont fini par acheter une grande partie de leurs meilleurs vignobles; et si aujourd'hui le Portugal n'est plus que l'ombre de ce qu'il était avant le traité de Méthuen; si une partie des terres a passé entre les mains des Anglais, les Portugais n'en ont pas moins constamment échangé des produits contre des produits, et ils en feront de même jusqu'à la fin du monde.

On voit donc, par ce qui précède, que ce n'est pas cet axiome, que les produits s'échangent contre des produits, qui peut sauver la France des désastres que le libre échange lui réserve; la liberté commerciale n'aurait pour effet que de diminuer notre production, et de nous rendre, pour la plus grande partie de nos besoins, tributaires de l'étranger.

Elle nous mettrait dans la nécessité de tirer de l'étranger plus de produits que nous ne pourrions lui en fournir; il faudrait donc ajouter aux nôtres du numéraire; et, quand ce numéraire serait épuisé, nos besoins se restreindraient forcément, par le peu de ressources qui nous resteraient pour y pourvoir.

Le pays serait donc appauvri, et le bon marché que la liberté commerciale nous promet ne signifierait plus que misère.

Il pourrait y avoir, à la vérité, certains articles qui seraient réduits à de bas prix; d'autres, au contraire, seraient sujets à des hausses disproportionnées. En général, pauvreté et bon marché ne sont pas corrélatifs; car un pauvre achète toujours plus cher qu'un riche, et il vend ordinairement meilleur marché.

C'est ainsi que, dans certaines contrées de l'Amérique méridionale, on ne vit que de privations, bien qu'un bœuf s'achète pour un franc.

En Valachie, les récoltes se vendent sur pied, à un prix tellement bas, que le paysan en retire, dans les bonnes années, à peine assez pour acheter quelques vêtements. Les marchands de ce pays se rendent, par troupes réunies, à la foire de Leipzig, où ils n'achètent que les rebuts, qu'ils revendent excessivement cher chez eux, d'abord en raison de leurs frais de voyage, des frais de transport toujours plus onéreux dans les pays non industriels, mais surtout parce que c'est précisément le pauvre qui paye plus cher que le riche ses objets de con-

sommation. Et cela est assez naturel, car c'est le pauvre qui fait courir le plus de risques à son vendeur. En outre, comme il ne peut acheter que par petites quantités, il faut qu'il les tire de troisième ou de quatrième main, ou du colporteur. Souvent les renseignements nécessaires sur la valeur des choses lui manquent, ou il ne peut s'en rendre un compte exact. On a calculé à Strasbourg que le pauvre qui achète son bois par bûche le paye jusqu'à 20 fr. le stère, tandis que l'homme aisé n'en donne que 10 fr.

En général, dans un pays d'Europe qui n'est pas à même d'avoir beaucoup de numéraire, il ne peut y avoir rien de confortable, et le numéraire ne devient abondant que par une grande industrie nationale.

Si l'on n'a pour ressource que les produits de la terre, le bien-être d'une nation, ainsi que nous l'avons déjà dit, dépend en entier d'une bonne ou mauvaise année. En cas de mauvaise récolte, la nation riche en numéraire viendra acheter à des prix très-élevés le superflu de chaque cultivateur ou blatier, et le petit propriétaire agricole qui n'a pas assez récolté pour sa subsistance, ainsi que le pauvre, se trouveront dans l'impuissance de se procurer, non-seulement leur nourriture, mais encore leurs vêtements. Les contributions seront mal payées; les engagements, redevances, loyers, resteront en souffrance, et il en résultera une grande misère. Et ce fait grave pourra devenir un des plus forts arguments de la protection; car le peu-

ple soumis au système du libre échange, et qui se verra enlever par des nations plus riches son strict nécessaire, pourra solliciter son gouvernement à recourir aux douanes pour empêcher la sortie de ses denrées.

§ XII.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE II.

En faisant le résumé des paragraphes qui précèdent, nous voyons que le libre échange présentera les résultats suivants:

1° *Diminution de la population de la France et de sa production industrielle et agricole, et même commerciale.*

2° *Inconvénients graves résultant des différents modes de la mise en pratique de ce système.*

3° *Difficulté ou impossibilité de son maintien.*

4° *Crises et agitations dans la production de la France.*

5° *Situation politique de la France compromise.*

6° *Sa consommation compromise également.*

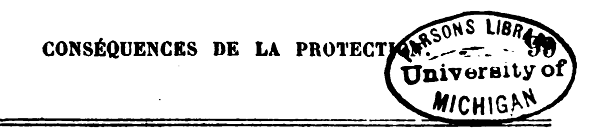
7° *Découragement de l'esprit d'invention.*

8° *Appauvrissement de la France.*

9° *Enfin, influence fâcheuse sur l'état de paix et de guerre.*

Cependant, comme cette question trouvera mieux sa place ailleurs, nous y reviendrons.

Après avoir examiné la question du libre échange, nous allons maintenant entrer dans quelques détails au sujet du système de protection.



CHAPITRE III.

CONSÉQUENCES DE LA PROTECTION.

Avant tout, il ne faut pas perdre de vue que nous ne nous sommes pas proposé de faire de la théorie économique, mais que notre unique but est de reconnaître le bon et le mauvais côté du libre échange, d'après l'opportunité de son application à la situation actuelle de la France.

Nous avons vu que les effets de la liberté commerciale n'étaient rien moins qu'avantageux à notre production industrielle et agricole, qui ne pouvait que péricliter et s'affaiblir sous ce régime.

Telles sont donc les conséquences du libre échange.

Or, comme entre non-protection et protection il n'y a pas de milieu, il résulte clairement de là que si la liberté commerciale, du moins dans le temps actuel, nuit à notre production, il faut bien que le système protecteur la favorise, parce qu'il exclut un état de choses contraire qui est nuisible à la production.

Ainsi la conséquence claire et certaine de la protection est de favoriser la production.

Maintenant, cette conséquence est-elle bonne ou mauvaise? c'est ce qu'il s'agit de savoir.

L'industrie française procurant des gains et des moyens d'entretien à une forte population ouvrière, organise ainsi une puissante consommation aux bénéfices de laquelle participent non-seulement la classe nombreuse des agriculteurs, et par suite les propriétaires de biens-fonds, mais encore cette foule d'états et de métiers, marchands, etc., qui trouvent leur moyen d'entretien dans les ressources que leur offre le consommateur. Les fonctionnaires et salariés de l'État, et l'État lui-même, ressentent non moins l'influence d'une forte production.

Nous allons passer en revue ces différentes classes de la société.

§ I.

EFFET DE LA PROTECTION SUR LA POPULATION INDUSTRIELLE.

Rien ne contribue autant que l'industrie à répandre les gains et le numéraire non-seulement dans toutes les classes de la société, mais encore dans les classes pauvres, qui sont celles qui en sont les plus dépourvues. Elle procure encore à la classe ouvrière les moyens de parvenir à l'aisance et à la richesse; car combien d'ouvriers n'a-t-on pas vus devenir fabricants, et arriver au haut de l'échelle sociale!

En général, c'est ici le cas de constater un avantage de l'industrie manufacturière sur l'industrie agricole : tandis que cette dernière emploie rarement des ouvriers gagnant plus de 0,75 à 1 franc, et tout au plus 1 franc 20 par jour, l'industrie manufacturière paye généralement de 1 franc 25 à 2 francs 50; elle a même beaucoup d'ouvriers qui gagnent 3, 4, 5 et jusqu'à 10 francs, sans compter les contre-maîtres, chefs d'atelier, ingénieurs, etc.

Ces gains sont d'autant plus méritoires que l'ouvrier est essentiellement producteur, et nous sommes persuadé que plus l'industrie se développera, plus l'ouvrier trouvera de moyens d'acquérir le bien-être auquel il a droit, et plus les contrastes entre l'extrême misère et une immense richesse disparaîtront.

Car ce qu'on doit éviter dans un État bien organisé, c'est que l'argent ne devienne la propriété de quelques privilégiés, et surtout ne puisse pas être accumulé en trésor ou capital improductif, à l'instar de l'Espagne, dont les couvents regorgeaient de trésors au milieu de la misère du peuple. L'industrie ne fait pas craindre de pareils abus. Son capital se divise en mille petites parcelles, soit pour payer les mains-d'œuvre, salaires, réparations, achats de matières, voiturages, soit pour mille autres dépenses. L'argent qui alimente l'industrie ne repose nulle part, il circule avec la plus grande activité; partout il procure des moyens d'existence à un grand nombre de personnes; il donne l'aisance aux

uns, et à quelques autres la richesse, mais cette richesse n'est pas improductive.

Les moines, jadis, construisaient des couvents, les nobles d'immenses châteaux; emploi bien stérile de la fortune.

Il n'en est pas ainsi du fabricant, qui, dans tout le cours de sa carrière, s'applique à la production, c'est-à-dire à créer et à perfectionner pour mieux produire, pour acquérir le bien-être auquel il aspire; et s'il réussit à faire fortune, le goût du travail et des choses utiles ne l'abandonne plus; il continuera à faire fructifier son travail, ou léguera ce soin à ses enfants. Enfin, soit qu'il développe lui-même son entreprise, soit qu'il confie son capital à d'autres mains, ce capital ne restera jamais enfoui dans les caves.

Ici se place une objection : les libres échangistes reprochent à l'industrie les bénéfices disproportionnés qu'elle peut concentrer entre les mains des fabricants. Ce reproche n'est pas fondé, car si un pareil état de choses tendait à s'établir, la concurrence s'empresserait bientôt d'y porter remède, la concurrence qui, dans nul état, n'est à même de s'exercer avec autant de facilité et d'une manière illimitée comme dans l'industrie. Du petit capitaliste jusqu'au plus grand, du bourgeois jusqu'au roi, personne n'est exclu du droit de faire concurrence. (Le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche, et bien des princes souverains en Allemagne, ont des capitaux engagés dans l'industrie.)

Soyez certains de ce fait : dès qu'il est notoire

que l'une ou l'autre fabrication présente de grands bénéfices, il y a deux concurrents à la place d'un, pour procéder au partage. A la vérité, une coalition pourrait se former, ainsi que cela a eu lieu pour les houillères, les diligences, etc.; mais le libre échange ne serait pas plus capable que la protection de l'empêcher, bien au contraire. Si des affaires de ce genre se font en France, la justice peut intervenir, et si son action est insuffisante, le devoir du législateur est d'y remédier; tandis que l'autorité de nos lois est nulle à l'égard des coalitions combinées à l'étranger, et la consommation se trouverait affligée d'un mal sans remède.

Nous devons ajouter que le gouvernement français sévirait avec d'autant plus de raison et de bon droit contre ce genre de fléau, si la coalition se formait à l'abri de la protection accordée à l'une ou l'autre industrie; et, dans ce cas, il ferait bien de diminuer ou de retirer même complétement cette protection, ainsi que nous le démontrerons plus tard.

Si la concurrence empêche les fabricants de réaliser des gains trop considérables, et rend souvent très-faible ou nul le chiffre de leurs bénéfices, elle peut également, dans certains cas, causer du malaise dans les conditions de la classe ouvrière. C'est une conséquence inévitable de la concurrence, un fâcheux état de choses que le libre échange ne ferait qu'empirer, parce que la liberté de commerce, en enlevant la protection à notre industrie, l'expose à la concurrence de tous les fabricants étrangers, et

organise ainsi une concurrence effrénée, qui ne manquera pas d'avoir des suites déplorables pour le sort de l'ouvrier. Les tisserands de la Silésie pourront nous donner à cet égard des renseignements très-positifs.

Quand les Anglais eurent, grâce à la liberté de commerce, ruiné les fileurs allemands, les tisserands continuèrent à tisser les fils anglais, et ce travail lucratif leur valut un gain de 60 à 90 cent. par jour, et encore moins; mais ce faible gain est encore loin des souffrances et de la misère qui désolaient certains rayons manufacturiers, où la viande était pour ainsi dire un objet de curiosité, et le sel même souvent un article de luxe.

Pour s'en faire une idée, il faut voir ce qui s'est passé il y a trois ans en Silésie, et, à ce sujet, on peut citer Schneer, qui indique plusieurs villes et villages, les noms propres des ouvriers, les numéros de leurs maisons, et prouve que telle famille de trois ou quatre membres était réduite à vivre d'un gain de six silbergroschen ou 75 c. par semaine.

Il n'a fallu rien moins que cette misère atroce et sans exemple pour altérer le caractère patient de l'Allemand, et donner lieu à quelques troubles et agitations.

Tels étaient les bienfaits du libre échange pour cette contrée; et l'on peut affirmer qu'en France il aurait aussi pour effet actuel de réduire le gain de bien des ouvriers, et de l'enlever complétement aux autres.

En général, en ruinant le fabricant, on ne manquera pas de ruiner l'ouvrier, dont il faudrait au contraire chercher à améliorer le sort, qui est encore trop dur, et fait trop contraste avec l'état des autres classes de la société.

Mais si vous protégez l'industrie, si vous favorisez ses progrès, l'ouvrier ne pourra manquer de participer également au bien-être auquel vous donnez lieu. L'ouvrier intelligent sera plus recherché, parce qu'il y aura plus de fabricants qui en auront besoin; il pourra exiger et obtenir de meilleures conditions. Il pourra devenir fabricant lui-même; car, il faut bien le remarquer, le domaine industriel n'est plus comme autrefois la propriété d'un petit nombre d'élus, il échoit au plus laborieux, au plus actif, à l'ouvrier comme à tout autre.

C'est là le bienfait des institutions et des mœurs libérales de notre époque. Il faut que le fabricant soit capable, qu'il paye de sa personne; il est le premier ouvrier de sa fabrique.

La protection, en servant l'industrie, ouvre donc un champ d'émulation à tous indistinctement: l'ouvrier de génie parviendra tout comme un autre, et si sa capacité est constatée, les capitaux ne lui feront pas défaut.

Le libre échange, au contraire, ne servira qu'à déprimer sa condition. Il le mettra, dans bien des cas, entre les mains des marchands, qui, étant peu en rapport avec la classe ouvrière, sont souvent injustes envers elle et l'exploitent. Le fabricant, au contraire, vit au milieu de ses ouvriers, connaît mieux leurs besoins, et y a plus égard.

Aussi voyons-nous de tous côtés une certaine émulation entre les fabricants français, afin d'améliorer le sort de leurs ouvriers (1), et les efforts tentés dans ce but seront beaucoup mieux secondés par la générosité du caractère français que par l'esprit par trop mercantile de l'Anglais, dont les lois, entachées d'une extrême sévérité, ne trouveraient jamais de défenseurs en France. L'esprit d'humanité, particulier au Français, l'empêche souvent de réduire le prix de bien des fabrications au taux voulu par le consommateur, — et ceci dans l'intérêt des ouvriers, qui profitent de ces prix plus élevés et en profitent légitimement. Personne n'en a plus besoin que l'ouvrier, et son bien-être augmente d'autant la richesse du pays.

Nous avons donc l'intime conviction que les développements progressifs de l'industrie nationale influeront également d'une manière heureuse sur la classe ouvrière; tandis que le libre échange détruirait le bien-être actuel, empêcherait son développement, et réduirait bien des ouvriers à la misère.

Que feriez-vous de cette masse d'ouvriers que la liberté commerciale irait condamner à une grève forcée? quelles ressources leur offririez-vous?

Nous avons cherché, mais nous n'avons rien trouvé, et vous n'êtes pas plus heureux que nous. Ainsi donc la loi du libre échange se transforme-

(1) Nous saisirons cette occasion pour citer, entre autres exemples, les améliorations si convenables au bien-être des ouvriers que M. Talabot a introduites dans ses établissements, et dont les journaux nous ont donné récemment les détails.

rait en code pénal contre la classe ouvrière. Les condamnations seraient sans appel, car contre la faim il n'y a pas de recours en grâce.

Admettons même que la liberté commerciale pût faire surgir des ressources de travail inconnues; mais tous les hommes que vous auriez arrachés à leur spécialité se trouveraient dépaysés dans le nouveau genre d'ouvrage que vous leur assigneriez, et feraient tort par là à l'industrie qui les emploierait.

Adam Smith vous le dit, et il a raison : « Le « tailleur ne cherche pas à faire ses souliers; le « cordonnier ne tâche pas de faire ses habits; le « fermier ne s'essaye pas à faire ni les uns ni les « autres, mais il s'adresse à ces deux artisans, et « les fait travailler.

« Il n'y en a pas un d'entre tous qui ne voie « pas qu'il est de son intérêt d'employer son in- « dustrie tout entière dans le genre de travail dans « lequel il a quelque avantage sur son voisin. »

Mais les ressources imparfaites dont nous venons de parler n'ont pas encore été découvertes; une vague espérance ne saurait donc contre-balancer une horrible certitude, et sûrement il ne se trouvera pas de plume en France pour signer l'arrêt qui condamnerait des millions de Français aux félicités de l'Irlande et de la Silésie.

Disons encore un mot de l'influence des machines sur le sort de la classe ouvrière.

On objecte souvent que l'invention des machines a causé du tort aux ouvriers. Cela peut être vrai pour beaucoup d'entre eux; cependant il est

certain que l'emploi des machines a augmenté non-seulement la prospérité, mais encore la population ouvrière. Hâtons-nous toutefois d'ajouter que les effets de cet emploi ne sont acquis qu'aux États qui protégent les manufactures indigènes, et non à ceux qui n'accordent pas les encouragements nécessaires aux nouvelles industries; car, dans ces derniers États, la population qui se livre au travail à la main doit nécessairement éprouver une diminution par l'emploi des machines.

C'est ainsi que dans les pays protecteurs l'invention récente du filage mécanique du lin crée une nouvelle source de travail, et offre à la fileuse à la main une compensation sous bien des rapports au travail qu'elle peut perdre; un pays, au contraire, qui ne cherche pas à s'approprier la filature mécanique, et qui achète ses fils ailleurs, enlève le travail aux fileuses à la main, sans être capable de leur offrir d'autres moyens d'existence.

En effet, un État qui, indépendamment de cette nouvelle industrie, protége également les autres branches manufacturières qui lui sont utiles, peut être certain que l'emploi des machines, bien loin de diminuer le nombre des ouvriers, ne fera qu'augmenter sa classe ouvrière, tout en lui procurant tous les bienfaits résultant de cette nouvelle invention. Et si la filature mécanique ne peut employer tous les bras des fileuses à la main, elle en occupera certainement une grande partie, et donnera encore du travail aux ouvriers mécaniciens, qui gagnent six fois autant par jour que la fileuse.

Les ouvriers mécaniciens à leur tour font gagner les houillères, les mineurs, les charbonniers, les maîtres de forges, les fondeurs de fer et de cuivre, les fabricants d'acier, les tourneurs en bois et en métaux, les menuisiers, les charpentiers, maçons, voituriers, cultivateurs, aubergistes, etc.

Enfin le travail mécanique, en rendant le produit meilleur ou meilleur marché, ou l'un et l'autre, en fait augmenter la consommation, et procure par conséquent à la fileuse à la main un travail mieux rétribué dans la filature mécanique ou un vêtement meilleur marché, et dans tous les cas un allégement de charges, parce que la filature, l'atelier de construction, et généralement tous ceux qui retirent des gains de cette industrie, contribuent, chacun pour sa part, au payement des contributions directes ou indirectes.

Si, au contraire, c'est au profit de l'étranger que la fileuse à la main est sans ouvrage, il n'en résulte d'autre compensation en sa faveur que celle que lui vaudra la réduction du prix de la marchandise créée à la mécanique, et dont elle pourra avoir besoin; chose dans tous les cas peu importante pour elle, parce qu'en perdant son ouvrage et son gain, les ressources nécessaires à alimenter sa consommation se trouvent également compromises. Mais l'affaire capitale à ses yeux est le remplacement du gain qu'elle a perdu, et l'industrie indigène est seule capable de le lui rendre, soit d'une manière directe, soit d'une manière indirecte, par suite des occasions de gains étrangers à la fabrication même

du produit, et qui sont les résultats des mille et mille besoins que l'industrie crée dans le pays qui la protége.

Tels sont les bienfaits de la protection envers la classe ouvrière; nous l'avons placée en tête de nos considérations, parce qu'elle mérite tout intérêt. Sans une classe ouvrière puissamment organisée, point de force et de richesse dans l'État.

§ II.

INFLUENCE DE LA PROTECTION SUR LA POPULATION AGRICOLE.

En second lieu, la fabrication indigène procure à la production agricole ses débouchés les plus puissants et les plus stables. Et certes cette considération est importante, car c'est l'agriculture qui forme une des principales bases de la force d'un État; c'est elle qui nourrit et entretient une population nombreuse, vigoureuse et énergique, où se recrutent les meilleurs soldats; c'est encore elle qui sauvegarde le pays contre la famine, et contribue ainsi puissamment à sa sûreté et à son indépendance.

La protection qu'on accorde à l'industrie devient protection pour l'agriculture, car cette dernière ne peut se développer puissamment que par l'industrie, qui consomme avantageusement sur

place les produits de la terre, et épargne ainsi à l'agriculture les chances, les frais et les difficultés d'exportation. Nous avons vu du reste, en examinant les inconvénients du libre échange, combien l'exportation des produits de notre sol serait compromise sous ce régime, parce qu'elle aurait affaire à des concurrents puissants et dangereux.

Si l'on considère maintenant la force numérique de la population ouvrière, si l'on considère encore qu'une grande partie de sa consommation consiste en produits agricoles, on se fera facilement une idée des avantages nombreux que l'industrie accorde à l'agriculture. Et ces avantages sont d'autant plus grands, que l'agriculture se ressent très-peu, comme nous l'avons vu, des charges auxquelles la protection de l'industrie peut donner lieu; et le prix plus élevé des produits agricoles, résultant d'une plus forte consommation, devient presque tout profit pour l'agriculture.

La production manufacturière, en élevant la valeur des produits, élève en même temps la valeur des terres. On peut dire hardiment que depuis une trentaine d'années, l'industrie a doublé en général la valeur des immeubles. Ce bienfait est surtout précieux pour les contrées pauvres, qui sont celles que l'industrie recherche de préférence; elle évite les grandes villes, afin de pouvoir travailler à meilleur marché. Il en résulte que plus il y a d'industrie dans un pays, plus il y a également de culture; et plus il y a de culture, plus la terre acquiert de valeur par suite du profit qu'on peut en

tirer. C'est ainsi que, dans telle contrée, l'arpent de terre valait 150 à 200 francs il y a cinquante ans, tandis qu'aujourd'hui la même étendue de terrain s'y vend de 800 à 1,000 fr. L'industrie exerce donc la plus heureuse influence sur l'agriculture, et il est a espérer que peu à peu leurs efforts réunis parviendront à doter des bienfaits de la culture les terres stériles qui abondent encore en France.

Ce n'est pas certes le régime du libre échange qui développerait cette culture, parce qu'il aurait des conséquences funestes pour l'agriculture, même dans les contrées où elle fleurit.

Secondez, au contraire, les efforts de l'industrie, qu'elle pénètre dans les régions incultes de la Sologne, de la Bretagne, des Landes, et elle y répandra l'aisance : elle y favorisera la culture en fournissant des débouchés aux produits agricoles, en établissant dans ces pays, avec une population qui gagne, une population qui dépense. De cette manière, en imprimant la plus grande activité à la production manufacturière, vous changerez des déserts en pays fertiles, vous extrairez du sol des capitaux qui y sont encore enfouis, et vous verrez augmenter la richesse du pays tout entier.

C'est ici le cas d'indiquer l'influence avantageuse que l'industrie exerce sur l'exploitation des forêts, soit en faisant elle-même emploi du bois, soit en fournissant à ce produit les débouchés de la consommation qu'elle crée par le surcroît de population ouvrière et non ouvrière.

Il y a près de deux siècles que Louis XIV, afin d'encourager en France l'industrie du fer et celle d'autres produits, leur accorda la concession perpétuelle de tous les bois dont elles auraient besoin. Ces affectations avaient à cette époque peu de valeur, parce que les bois périssaient sur pied; circonstance qui se présente du reste encore dans bien des pays de l'Europe, même dans plusieurs contrées de l'Allemagne, où, faute de débouchés, le bois est sans valeur, et se vend de 0,50 c. à 1 fr. 50 c. le stère, tandis qu'en France, les prix se sont élevés de 5 fr. jusqu'à 10 fr. le stère. Ce grand développement des ressources naturelles de notre sol est en majeure partie l'œuvre de l'industrie.

Toutefois la forte consommation qu'elle fait du bois présente non-seulement l'avantage de donner une valeur plus élevée aux propriétés forestières, mais elle favorise encore très-activement l'exploitation des autres combustibles, comme houille, tourbe et lignite, et augmente ainsi d'une manière notable la richesse nationale, autant par le surcroît de valeur qu'elle donne à ces produits, dont elle provoque la culture et l'extraction, que par les moyens d'existence qu'elle procure à tous les hommes occupés à ces travaux.

Il est encore certain que l'augmentation de la valeur du bois a fait sentir l'utilité de mettre plus de soins à l'exploitation des forêts, et aujourd'hui cette administration est à juste titre érigée en science. La création de l'école forestière a déjà rendu de beaux services, et elle est appelée à en rendre de

plus grands encore, lorsque les élèves qui en sortent auront ajouté à leurs études théoriques la pratique approfondie de leur état, et seront ainsi à même de faire profiter la science des fruits de l'expérience et de l'observation.

Pour donner la mesure des résultats déjà obtenus, il suffit de faire observer que les forêts de l'État, par leur bonne administration, donnent un revenu qui est d'un quart plus fort que celui des forêts particulières, c'est-à-dire que l'hectare rapporte à l'État 32 fr., tandis que les communes et les particuliers n'en retirent que 24 fr. : cet exemple de bonne administration, s'il est suivi, comme il mérite de l'être, aura des conséquences d'autant plus importantes, que l'État n'étant propriétaire que d'un million d'hectares, les avantages d'une culture perfectionnée pourront s'étendre encore à sept millions d'hectares qui forment l'autre partie de la fortune forestière de la France.

Nous jouissons aujourd'hui d'un aménagement de forêts des plus favorables à leur exploitation.

Les repeuplements et nouvelles plantations augmentent d'année en année; et comme ils peuvent s'exercer en partie sur les huit millions d'hectares (1)

(1) Superficie totale de la France, 52,760,299 hectares, qui se divisent ainsi qu'il suit, en ne tenant compte que des nombres ronds :

Terres arables de cultures diverses...	14	millions d'hectares.
Bruyères et terres en pâture........	8	id.
Forêts..........................	7	id.
A reporter........	29	id.

qui sont en bruyères et en landes, la richesse forestière a encore de belles chances de développement.

L'industrie procure à l'agriculture encore un autre avantage. Il arrive souvent que, par suite du grand morcellement de la propriété, le petit propriétaire n'est pas assez occupé à la culture de ses champs; ce fait a surtout lieu dans les rayons peu aisés. Alors le travail manufacturier lui est souvent d'un appui très-utile, car en l'occupant lui-même, en donnant de l'ouvrage à sa femme et à ses enfants, il lui procure des moyens d'existence dont son inactivité forcée l'aurait privé.

Remarquez en outre que c'est un travail, un gain permanent, tandis que les travaux de l'agriculture languissent pendant la saison rigoureuse, et cependant c'est l'hiver qui fait naître les plus grands besoins chez l'homme.

Pour résister aux rigueurs du froid, il faut qu'il

Report..........	29	millions d'hectares.
Prairies..........................	5	id.
Froment..........................	4 ½	id.
Seigle..........................	3	id.
Avoine..........................	3	id.
Vignes..........................	2	id.
Orge..........................	1 ½	id.
Pommes de terre..................	1	id.
Jardin et verger..................	1	id.
Superficie des routes, canaux et constructions....................	2 ½	id.
	52 ½	

puisse d'autant mieux se nourrir, s'habiller, il faut surtout qu'il puisse se chauffer, et sous tous ces rapports l'agriculture n'offre aux pauvres que peu de ressources.

L'activité de l'industrie, au contraire, est permanente été comme hiver. Les avantages qu'elle procure sont particulièrement précieux dans les années de mauvaise récolte, qui présentent pour la population agricole un double inconvénient.

1° Moins de main-d'œuvre à distribuer aux ouvriers de l'agriculture. Il est clair, par exemple, que si vous récoltez moins de blé, il vous faudra moins de monde pour le battre dans les granges, etc., etc.

2° Cherté des produits qui ont peu rendu.

Ajoutez à ces deux mauvaises conditions un hiver rigoureux, et vous verrez naître la plus affreuse misère dans les contrées qui n'ont pas d'industrie. Admettez, d'un autre côté, un village qui est à même de se procurer des ressources par le travail manufacturier, le malaise que produit la cherté des vivres y est moins sensible et plus tolérable, parce qu'il s'y répartit des profits et des gains qui remédient aux besoins les plus urgents.

C'est bien à tort que l'on a incriminé les résultats du système de protection en se fondant comme exemple sur ce que le paysan de la Beauce ne pouvait porter que des sabots. Mais pourquoi porte-t-il des sabots? Parce qu'il est misérable, et que les souliers lui coûteraient trop cher. Sous l'empire

du libre échange la chaussure sera meilleur marché, mais cette différence sera-t-elle assez forte pour que le prix en tombe jusqu'à celui des sabots? D'ailleurs le bon marché d'une paire de souliers ne procure pas encore les moyens de les payer. Il faut avant tout pouvoir les acheter, et sous ce rapport un peu d'industrie dans la Beauce ne gâterait certainement rien.

En résumé, que les contrées soient fertiles ou qu'elles soient pauvres, que les années soient bonnes ou mauvaises, l'industrie agricole, dans tout état de cause, est puissamment secondée par l'industrie manufacturière; et la population agricole, comme chacun le sait, forme la partie importante de la population de la France.

Passons en revue, au moins sommairement, les autres classes qui composent la population de la France.

§ III.

INFLUENCE DE LA PROTECTION SUR LES PROPRIÉTAIRES ET CAPITALISTES.

Une partie des considérations que nous avons développées au sujet de l'agriculture s'applique également aux propriétaires de biens-fonds, et il est clair que l'augmentation de la valeur des immeubles et de leur revenu doit leur profiter en augmentant leur fortune et les intérêts qu'ils en

retirent. Il en est de même du rentier, car l'industrie a besoin de capitaux : plus elle est développée, plus les capitaux sont recherchés, plus ils gagnent de valeur, et plus ils deviennent productifs entre les mains de celui qui les fait valoir.

§ IV.

INFLUENCE DE LA PROTECTION SUR LES DIFFÉRENTS ÉTATS ET PROFESSIONS.

Parlerons-nous maintenant de cette foule d'états et de professions, médecins, avocats, artistes, marchands et artisans de tout genre, tels que graveurs, mécaniciens, menuisiers, tailleurs et autres?

La prospérité de tous ces états dépend du plus ou moins de gain qu'ils peuvent réaliser, et à cet effet il faut aux uns une clientèle nombreuse et aisée, et aux autres une consommation forte et animée par une circulation abondante de numéraire.

L'industrie non-seulement nourrit des millions d'hommes qu'elle emploie, mais encore, comme nous l'avons vu, elle provoque un excédant dans la population non ouvrière, auquel excédant elle fournit des moyens d'existence. Donc, double surcroît de consommation, et par conséquent de transactions, de ventes, en général de gains et de productions de toute espèce.

Admettez qu'un bon consommateur puisse, pour ses besoins, donner lieu à quinze ou vingt transactions différentes souvent répétées, comme

tailleur, menuisier, cordonnier, marchand de bois, médecin, pharmacien, agriculteur, épicier, marchand de vins, serrurier, maçon, etc., etc.; mais remarquez que les articles qui font l'objet de ces quinze ou vingt transactions ou sources de bénéfices ont, par contre-coup, donné lieu à une foule d'autres bénéfices déjà réalisés.

Ainsi, un homme achète une paire de bottes, le bénéfice direct qu'il donne est celui du cordonnier; mais la matière première employée par le cordonnier pour cette paire de bottes renferme les bénéfices du marchand de cuir, du tanneur, de l'agriculteur, etc.

Il faut donc ajouter au bénéfice direct que donne le consommateur, en achetant un objet, tous les autres bénéfices qui résultent des différentes transformations que cet objet peut avoir subies avant d'arriver à sa dernière destination; car chaque main, en s'en dessaisissant, a retenu un bénéfice.

Multipliez ensuite ce produit par la somme élevée de consommateurs dont l'existence peut être attribuée au seul mérite de la production manufacturière, et il surgira un chiffre énorme de ventes et de bénéfices, qui n'existeraient pas sans le secours de l'industrie, et qui devient un aide puissant à la classe des producteurs dont nous parlons, une source très-abondante et continuelle de profits pour eux.

C'est donc la forte consommation qui donne le bien-être à tous les métiers, à tous les états, et

rien n'est plus à même de la rendre forte et nombreuse que l'industrie.

Si, à l'instar de certains libres échangistes, nous voulions prouver par des comparaisons, nous citerions l'exemple suivant.

Pourquoi la majeure partie des villes attache-t-elle une grande importance à avoir des troupes casernées dans leurs murs? Ce n'est certainement point parce que la consommation y trouvera les bénéfices d'un meilleur marché; au contraire, la cherté augmentera; mais les producteurs de cette ville feront de meilleures affaires, le numéraire circulera mieux et sera plus abondant; et certainement si le bien-être des producteurs n'excédait pas le mal qui peut résulter du renchérissement des objets de consommation, la ville aurait mauvaise grâce à demander des troupes.

Admettez qu'au lieu de ce régiment de soldats, une troupe ambulante d'artisans étrangers vienne s'établir dans cette ville, et qu'elle offre ses services à meilleur marché que les artisans indigènes, il peut en résulter un certain avantage pour les consommateurs. Mais les producteurs, c'est-à-dire tous les gens de métiers, en éprouveront un dommage réel, et cependant eux aussi font partie de la classe des consommateurs, ils en forment même la majeure partie. Néanmoins, en fin de compte, la troupe étrangère quittera la ville, emportant hors ses murs l'argent qu'elle aura gagné aux dépens des artisans indigènes.

§ V.

INFLUENCE DE LA PROTECTION SUR L'ÉTAT ET LES SALARIÉS DE L'ÉTAT.

Il ne reste actuellement plus à parler que des fonctionnaires salariés par l'État et de l'État lui-même. Comme le bien-être des uns dépend beaucoup de la force et de la richesse de l'autre, il n'y aura pas grand mal à traiter ces deux questions simultanément.

Pour éclaircir ces deux questions, nous développerons avant tout la considération qui suit :

« L'industrie contribue à la puissance de l'État en « utilisant toutes les ressources matérielles et intel« lectuelles du pays. »

1° *Les Ressources matérielles.*

La production manufacturière, en créant les établissements industriels, en faisant hausser le prix des terres, en utilisant les chutes d'eau, sans cela sans valeur, en favorisant la culture du sol dans des contrées qui autrefois ne trouvaient que peu de débouchés à leurs productions, en donnant encore d'énormes et lucratifs développements à l'exploitation des forêts, crée dans un pays une immense valeur immobilière.

C'est ainsi que le nombre des usines qui existaient en France en 1840 a été calculé comme suit :

Moulins.	81,660.	En tout 108,030 mus par l'eau.
Fabriques diverses.	19,340.	
Forges.	4,420.	
Autres usines. . . .	2,610.	

En estimant chaque usine à un prix moyen de 10,000 fr., nous trouvons que les 108,030 usines mues par l'eau représentent une valeur immobilière de plus d'un milliard de francs. Ajoutez-y les 5,000 machines à vapeur d'une force de 70,000 chevaux que possède la France industrielle et qui sont à renouveler tous les dix ans, plus les bâtiments d'exploitation accessoires, ainsi que le matériel et la plus-value des propriétés foncières, et vous arriverez à un chiffre de la plus haute importance.

Retranchez donc du pays la fabrication manufacturière, et avec la population diminuera le nombre des moulins; les cours d'eau qui alimentent les forges ou d'autres usines resteront sans emploi, et la valeur et le revenu des maisons et des terres arables, des forêts et des richesses minérales (mines de fer, de houille), subiront une forte dépréciation.

Il est clair que vous ferez ainsi le sacrifice d'une grande partie de la fortune nationale.

La production de la richesse n'est pas le seul bienfait dont on soit redevable à l'industrie; on lui en doit un autre: la répartition plus égale de la richesse. En s'établissant de préférence dans les sites isolés et incultes, l'industrie apporte le bien-être là où régnait la misère, et lorsqu'elle est bien dirigée elle rétablit ainsi l'équilibre entre les conditions de prospérité, ordinairement fort inégales

dans les différentes parties du pays; cette inégalité est un grand mal, non-seulement au point de vue de l'humanité, mais encore au point de vue des contrées mêmes où règne la plus grande prospérité. La situation réciproque de l'Angleterre et de l'Irlande est là pour le prouver.

Il faut donc s'attacher à attirer dans un pays le plus grand nombre d'industries possible. Il en résulte deux bonnes choses : d'abord, l'utilité qu'offre chacune de ces industries; en second lieu, l'avantage de posséder des moyens de travail et de subsistances très-variés, qui, peu à peu, se répandent sur toute la surface du territoire et procurent à l'agriculture des consommateurs dans tous les lieux où elle s'exerce. Quand un pays ne possède que deux ou trois grandes industries (ce serait le cas si le système du libre échange était appliqué), ces industries se concentrent presque toujours dans quelques localités spéciales, et la plus grande partie du pays n'éprouve que d'une manière bien imparfaite et très-indirecte les bienfaits qui découlent de l'une ou de l'autre de ces industries.

Il en est tout autrement des petites industries, comme on veut bien les appeler, ainsi que des fabrications appartenant aux grandes, mais qui peuvent s'exercer partout.

Ces productions recherchent de préférence les localités où règne peu d'industrie ; elles y trouvent généralement la main-d'œuvre meilleur marché, et les chutes d'eau y sont dans des conditions plus favorables. Quelles que soient les raisons qui peuvent

déterminer ces industries, elles sont libres d'agir d'après les purs motifs de leur convenance, et de choisir le local qui leur paraît le plus avantageux. Certaines grandes fabrications, au contraire, n'ont pas toujours cette faculté, et un grand centre de fabrication une fois établi, il faut que tous ceux qui travaillent dans cette partie se groupent alentour. C'est une nécessité pour eux, parce que ce centre est souvent le marché de la matière première, le rendez-vous des acheteurs, le régulateur de la mode, le foyer des ouvriers exercés. Un fabricant qui s'en éloignerait risquerait de rendre sa position excentrique et défavorable, et ne trouverait pas ailleurs une compensation suffisante dans le meilleur marché de la main-d'œuvre.

Un autre avantage est encore attaché à la grande diversité des industries.

Il peut arriver en effet qu'il y ait stagnation dans l'une ou l'autre fabrication, par suite de mévente ou d'autres raisons. Mais cette stagnation ne frappe jamais toutes les branches à la fois; il arrive même souvent que, si l'une est en souffrance, l'autre n'en va que mieux : ainsi, dans ce cas, le désastre ne sera que partiel et sera plus facilement supporté.

Nous nous rappelons, à cette occasion, qu'un fabricant d'Elberfeld nous dit un jour que sa localité se ressentait moins que d'autres centres de production, comme Lyon, des crises qui affligeaient l'industrie de la soierie, parce que, indépendamment de cet article, Elberfeld cultive encore la fabrication des draps et des cotons, et qu'en cas de stagnation

de la soierie une grande partie des ouvriers trouvaient des ressources de travail dans les autres industries.

Un pays qui ne possède qu'une industrie, fût-elle des plus importantes, est donc dans de mauvaises conditions, parce qu'une stagnation d'affaires, une invention ou découverte étrangère, un changement de mode, d'usage ou d'habitude, en influant d'une manière fâcheuse sur cette industrie, compromettraient d'une manière très-grave la prospérité de cet État, et pourraient même causer sa ruine.

Ces considérations ne sont rien moins que favorables à la liberté commerciale, parce que l'hypothèse même qui lui serait la plus avantageuse ne laisserait subsister que quelques productions isolées.

Et quelles seraient ces productions?

En fait de produits manufacturés, ce seraient les soieries et quelques autres articles de luxe, précisément des articles dont les débouchés à l'intérieur et à l'extérieur peuvent être compromis beaucoup plus facilement que la vente d'autres produits plus indispensables aux besoins de l'homme. C'est ainsi qu'une année stérile en produits agricoles produira un malaise dont les industries de luxe seront les premières à se ressentir.

D'un autre côté, en fait de produits agricoles, la culture des articles de première nécessité serait, sous le libre échange, également plus ou moins sacrifiée à la culture du vin, qui est encore un

article de luxe, dont les débouchés sont moins grands dans les mauvaises années : car il est clair qu'avant de songer au vin il faut, avant tout, songer aux besoins les plus urgents. Une année qui serait stérile en céréales nuirait donc grandement aux industries de luxe et aux vins, c'est-à-dire aux principales productions qui nous resteraient. Le malaise serait rendu d'autant plus sensible par la plus grande cherté du blé, qui est, en outre, le résultat inévitable d'une production plus restreinte. Cette cherté contrasterait avec le meilleur marché des vins et les difficultés des placements des produits industriels. Il y aurait donc abondance nuisible d'un côté et pénurie de l'autre, cherté des objets usuels et manque de ressources pour se les procurer; on regorgerait de vins, et l'on risquerait de mourir de faim.

Nous n'avons qu'à nous reporter aux deux années qui viennent de s'écouler, et qui, comme on sait, ont présenté de médiocres résultats quant aux céréales, et dont la dernière était très-fertile en vins. Il est clair que le malaise qui est actuellement produit par la rareté des blés serait encore bien plus grave, si la culture de la vigne avait fait des progrès sur celle des céréales; car cette rareté de blés serait augmentée par la diminution des terrains perdus, et la plus grande abondance des vins ne servirait qu'à déprécier cet article.

C'est donc un point important, pour un pays, d'éviter qu'il existe des disproportions entre ses productions, et de ne pas tomber dans des excès

sous certains rapports, au détriment d'autres branches non moins utiles.

Et ceci s'applique à l'agriculture aussi bien qu'à l'industrie.

Ainsi, si notre production de vins tendait, comme cela existe peut-être déjà maintenant, à tomber dans des exagérations, les parties intéressées feraient beaucoup mieux de la restreindre, et de chercher d'autres cultures équivalentes, plutôt que de demander au gouvernement de tenter l'impossible, c'est-à-dire de lui procurer au dehors le placement des quantités énormes qui se produisent; car, en fait de vins, nous avons pour concurrents la plupart des pays méridionaux; même sur le territoire du Zollverein, nous voyons prendre à cette culture les plus grands développements.

Il est probable, du reste, que l'application, au midi de la France, d'un système d'irrigation bien combiné donnerait plus de variété à sa production naturelle; ce qui serait d'autant plus avantageux, que, le Nord et le Midi étant d'un climat différent, et rarement soumis aux mêmes influences de température, la mauvaise réussite d'un produit ne serait probablement pas générale.

Si nous croyons qu'en fait d'industrie il soit de l'intérêt d'un pays de rassembler autant de branches de fabrication qu'il est possible, nous pensons que le principe analogue s'applique également à l'agriculture, avec la différence, toutefois, qu'en fait d'industrie, presque toutes les branches de production peuvent devenir naturelles au pays, ainsi

que nous le démontrerons plus tard; tandis qu'en fait d'agriculture, le climat ou d'autres causes peuvent annihiler les avantages de certaines productions : c'est le cas de la culture du vin en Écosse, comme le dit Adam Shmith.

Pour en revenir au sujet qui nous occupe, nous disons que, pour égaliser autant que possible les conditions de bien-être entre les différentes parties d'un même pays, il faut s'attacher à y développer autant de différentes industries qu'il est possible.

Si, de cette manière, l'industrie en France finit par s'exercer sur tous les points du pays, le bien-être dont elle est la source sera ressenti d'une manière immédiate et plus uniforme. Le renchérissement des articles de consommation ne sera pas isolé, et il sera d'autant moins sensible et onéreux, que l'industrie se trouvera dans de meilleures conditions. Sous ce rapport, notre position industrielle pourra un jour devenir supérieure à celle de la Grande-Bretagne, qui est par trop concentrée; c'est une conséquence de sa position insulaire. Séparée de l'Irlande, elle empêche cette dernière de prendre part à son mouvement industriel, et elle la condamne au malaise qui la mine. Ajoutons encore que les Anglais, au lieu de porter un remède aux inconvénients de l'isolement de l'Irlande, ont, au contraire, tout fait pour attirer toute l'industrie chez eux, aux dépens des Irlandais, et aujourd'hui la production anglaise est beaucoup trop puissante pour laisser à l'Irlande non protégée des chances favorables de concours.

Porter le bien-être dans tous les coins du territoire, tel est donc l'effet de l'industrie; cet effet, elle l'atteindra certainement si des mesures inopportunes ne viennent entraver sa marche.

Un pays manufacturier augmente non-seulement sa fortune immobilière, et en tire le meilleur parti possible; mais il donne encore toute la perfection nécessaire aux voies intérieures de communication, routes, canaux et chemins de fer, parce que le salut de son industrie l'exige. Et remarquez que le bien que l'industrie en retire est partagé par la totalité des consommateurs. Mais pour que des améliorations pareilles puissent s'effectuer dans un pays, il lui faut une grande et puissante industrie qui alimente ces voies de communication; car on ne se lance pas dans des entreprises de ce genre, qui entraînent à d'énormes dépenses, quand on peut prévoir que les profits ne couvriront pas les frais.

Une autre source de richesse que l'industrie fournit à l'État consiste dans les contributions.

Les banquiers, les commerçants, les capitalistes peuvent augmenter leurs affaires par millions, sans que ces excédants aient aucune influence sur le chiffre de leur patente.

Il en est tout autrement du fabricant : nul, en effet, ne contribue mieux que lui, autant que lui et par des voies aussi diverses, aux charges publiques. L'usine du fabricant est d'une appréciation facile. Ses revenus sont à calculer. Sa patente, ses droits

proportionnels, sa valeur locative, rien n'échappe au fisc.

Veut-il augmenter son chiffre de vente, il lui faut nécessairement augmenter son chiffre de production, et ce résultat n'est atteint d'ordinaire qu'en donnant une plus grande extension à son établissement; de là, augmentation de contributions. On peut donc affirmer que les progrès de l'industrie augmentent considérablement les revenus de l'État; car nous avons vu que les propriétés immobilières, maisons, champs, forêts, etc., sont redevables à l'industrie de la création et de fortes augmentations de valeurs et de revenus.

L'industrie procure encore les moyens d'existence à une nombreuse population ouvrière et non ouvrière, et fournit ainsi au pays une foule de bons consommateurs, surtout en ce qui concerne les vins, les tabacs et le sel, dont les ouvriers font une forte consommation, et contribuent ainsi pour une large part aux impôts qui pèsent sur ces articles. En effet, quelle est la source qui alimente le plus l'impôt sur le vin et le fait monter à 100 millions? Ce sont les aubergistes et les cabarets; et les grands consommateurs dans les auberges et les cabarets, ce sont les ouvriers, les voituriers et tous ceux qui vivent de l'industrie.

On voit donc que si l'industrie est protégée par le gouvernement, elle participe en revanche largement aux charges publiques, et vient en aide aux autres contribuables.

Après avoir traité des ressources matérielles qu'une

puissante industrie manufacturière crée dans le pays qui la favorise, passons aux forces intellectuelles qu'elle développe.

2° *L'industrie développe au plus haut degré les forces intellectuelles d'un pays.*

La richesse matérielle d'une nation est une condition essentielle de sa puissance; mais cette condition n'est qu'imparfaite, si cette nation ne s'attache point à y joindre ce que nous nommerons richesse intellectuelle et morale.

Évidemment il est très-avantageux de posséder, mais il faut encore savoir conserver ce que l'on possède.

Ainsi un homme riche qui gère ses biens avec inintelligence risque la pauvreté.

Il en est de même des nations. Combien de peuples parvenus à la prospérité ont fait abus de leurs avantages! Leur force morale et intellectuelle s'est assoupie dans la paresse et l'ignorance, et ils se sont perdus dans la mollesse.

Car il est une vérité, c'est que la richesse engendre le luxe; le luxe, la mollesse; et c'est la mollesse qui énerve et ruine les nations. Les exemples historiques ne manquent pas.

Et contre ce mal, il n'y a qu'un remède, et ce remède consiste à jeter dans les nations tous les éléments possibles d'activité. *Il faut donc du travail, beaucoup de travail, toujours du travail;* autrement les peuples riches risquent de déchoir et de se perdre; car le travail seul trempe l'intelligence et le caractère.

Et le travail organisé sur une vaste échelle n'est autre chose que l'industrie.

Donc l'industrie a pour effet de développer l'intelligence et de fortifier le caractère.

Entrons dans quelques détails à ce sujet.

Et d'abord, l'industrie a besoin d'une foule d'auxiliaires: elle a besoin de toutes les sciences pour y puiser ses inspirations; elle a besoin du concours des hommes savants et d'un esprit cultivé; elle a en outre grand intérêt à ce que ses ouvriers soient instruits, car les relations avec des hommes qui savent lire, écrire et calculer sont toujours plus faciles et plus agréables, et il y règne plus de confiance; en outre, l'ouvrier dont l'intelligence est développée apprécie mieux le but de son travail; il sait le perfectionner et donner de bonnes idées au fabricant; il est plus apte à devenir contre-maître et à surveiller le travail des autres; en un mot l'intelligence de l'ouvrier forme une portion de la richesse d'une fabrique, et cette intelligence ne se développe que par l'éducation.

Ainsi l'industrie pousse à la fois à la culture des sciences élevées, dont elle réclame les découvertes, et à la propagation de l'enseignement élémentaire dans la classe ouvrière, chez laquelle elle a besoin de trouver à la fois intelligence et moralité.

Indiquons ici une grande différence qui existe entre le domaine de l'agriculture et celui de l'industrie. Si l'un est vaste, l'autre n'a pas de limites.

Il est incontestable que les perfectionnements de l'agriculture répandent les plus grands bienfaits,

mais leur influence est généralement plus limitée que celle des découvertes industrielles.

L'agriculteur amendera son terrain pour lui faire produire tout ce qu'il est susceptible de produire, mais il est une limite qui ne peut être dépassée; l'agriculteur a besoin de son arpent; c'est la base de son opération, c'est la matière première, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi.

L'industrie au contraire, en dérobant à la nature ses plus précieux secrets, est à même de créer des richesses inappréciables, de créer des effets d'une énorme portée, en faisant jouer des causes dont la mise en action se fait souvent d'une manière très-simple et très-peu dispendieuse.

Considérez seulement l'application de la vapeur, du gaz et de l'électricité.

Il suit de là que l'industrie pousse éminemment à la réflexion, au travail de l'intelligence; car de cette réflexion, de ce travail peuvent naître la gloire et la richesse. Elle stimule toutes les facultés de l'esprit, car une simple idée peut valoir à celui qui l'a conçue des millions.

Qu'un fabricant invente un perfectionnement, un procédé moins coûteux, ce perfectionnement devient richesse pour le pays, car ce procédé enrichit le fabricant, en lui permettant de réduire les prix pour augmenter sa vente; il enrichit la consommation, qui sera pourvue d'objets meilleur marché ou d'un meilleur usage. Cette tendance à la réflexion, au progrès, devient même une nécessité de la position du manufacturier; la concurrence

l'y force, et tout progrès est bénéfice pour le pays.

L'industrie développe donc non-seulement l'intelligence de la nation, mais elle est encore essentiellement propre à augmenter par ses inventions la fortune du pays, à procurer aux hommes les richesses qu'elle dérobe à la nature, à récompenser les producteurs, à dégrever la consommation : et les découvertes déjà réalisées donnent la mesure de celles qui pourront encore avoir lieu, surtout quand on considère que l'industrie permet l'application, sous toutes les formes, de tous les principes possibles et imaginables des sciences naturelles.

Aussi voyons-nous les hommes les plus distingués de la science faire le plus généreux usage de leur génie et de leur savoir en prêtant à l'industrie leur puissant appui. C'est ainsi que M. le baron Thénard, non content d'avoir doté la chimie de ses belles découvertes, s'est encore acquis des titres incontestables à l'estime et à la reconnaissance de tous les fabricants français, autant par sa longue présidence de la société d'encouragement et l'habile direction qu'il a imprimée aux travaux du jury de l'exposition, que par les soins éclairés qu'il ne cesse de prodiguer à l'industrie nationale.

Nous avons vu M. Chevreul, que ses travaux chimiques placent au premier rang, se rendre à Lyon, et, avec un désintéressement admirable, communiquer aux ouvriers teinturiers et aux fabricants lyonnais, dans les cours qu'il leur a faits, des renseignements techniques de la plus grande utilité. Les recherches scientifiques de MM. Gay-Lussac,

Dumas, Payen, Boussingault, en ce qui concerne la partie chimique, sont chaque jour d'un secours efficace à l'industrie manufacturière et agricole. MM. Ch. Dupin, Pouillet, Gambey, Poncelet, Seguier, pour la mécanique et la physique; MM. Brongniart, Berthier, Combes, Héricart de Thury (1), pour la minéralogie, sont encore les protecteurs zélés de toutes les manufactures, et portent des noms illustres et chers à l'industrie.

Nous devons encore constater un fait qui prouve quelle est la confiance que les hommes de science inspirent aux hommes pratiques dans l'industrie et le commerce, en citant un de nos jeunes chimistes les plus distingués, M. Péligot, que la chambre de commerce de Paris a chargé de l'examen de l'exposition de Vienne; et il faut reconnaître que le rapport qu'il en a fait répond parfaitement à l'importance de la mission qu'il avait reçue.

Tout ce qui précède nous démontre clairement que l'industrie développe non-seulement l'intelligence des hommes, mais qu'elle exerce encore la plus heureuse influence sur leur caractère; car le travail industriel, en les habituant aux fatigues et aux combats de la vie, les trempe, leur dônne de l'énergie, et les préserve ainsi des tentations de l'oisiveté.

(1) Comme il serait impossible d'indiquer ici tous les savants qui ont bien mérité de l'industrie, nous nous bornons à citer les noms de ceux que nous avons l'honneur de connaître personnellement.

Concluons de là qu'elle contribue d'une manière puissante à la force et à la richesse de l'État.

Quant aux fonctionnaires de tous les ordres, de tous les degrés, la solution est tout aussi claire, tout aussi facile.

Plus l'État prospère, plus il est à même de bien payer ses employés. Considérons les traitements qui se payent en France et ceux qui se payent en Allemagne, en Suisse et en d'autres pays. En Suisse, par exemple, le président de la diète a 7000 fr., un préfet, 2,500 fr.; tandis que chez nous il existe des préfectures de 50 à 60,000 fr.

Il est inutile de s'étendre davantage à cet égard; car nous savons très-bien que les positions ne sont pas toujours identiques; d'ailleurs il est reconnu que nos fonctionnaires et notre armée sont bien mieux rétribués que ceux des autres pays du continent. Certes, si nos charges n'étaient pas allégées par des éléments intérieurs de prospérité, nous ne serions pas en état de rétribuer aussi largement que nous le faisons les services rendus.

§ VI.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE III.

Les considérations du présent chapitre se résument ainsi :

L'industrie crée une foule de richesses immobilières en exploitant toutes les ressources naturelles

du sol, en élevant des usines, en utilisant les cours d'eau, en défrichant les terrains incultes, en favorisant le perfectionnement des voies de communication et la création des chemins de fer, des routes, des canaux.

L'industrie crée encore une consommation puissante qui fournit des gains nombreux et journaliers à l'agriculture, à toutes les professions et à tous les états; elle contribue largement au payement des impôts; elle augmente la fortune du pays par ses inventions et ses perfectionnements; elle développe l'intelligence des hommes, répand l'instruction, et agit d'une manière utile même sur le caractère national.

Tous ces faits nous conduisent à la conclusion suivante :

Que l'industrie a pour conséquence finale d'influer de la manière la plus favorable sur les conditions de la population ouvrière, des agriculteurs, des propriétaires de biens fonds, des capitalistes, sur la classe nombreuse des différents états et professions, sur les employés et les fonctionnaires publics, enfin sur l'État lui-même.

Or, ceux que nous venons de nommer composent au moins, à peu de chose près, si nous ne nous trompons, la nation tout entière.

Remarquez que chaque homme cumule deux emplois : celui de producteur et celui de consommateur. Il n'y a aucun homme consommateur qui ne soit producteur; car s'il ne l'était pas, ce serait un mendiant.

Pour qu'une personne quelconque puisse être bien dans ses affaires, il est de toute nécessité que le bénéfice de sa production soit égal au chiffre de sa consommation. S'il en est ainsi d'un homme isolé, il n'en peut pas être autrement d'une agglomération d'hommes ou d'une nation.

Donc, plus le chiffre de gain résultant de la production augmente et devient considérable, plus le bénéfice de la production dépasse les charges de la consommation.

Et c'est l'industrie qui répond à ce but, parce qu'elle est essentiellement capable de procurer des gains à toutes les classes de la société. Elle donne l'aisance à la classe des producteurs, ou, ce qui revient au même, à celle des consommateurs; car, ainsi que nous l'avons démontré, ces deux classes n'en font qu'une.

L'on voit donc quelle valeur il faut attacher au reproche que fait le libre échange, que les douanes sont un impôt payé par la consommation aux fabricants : mot sonore! idée creuse!

Sans doute, l'industrie, du moins la plupart de ses branches, ont besoin des douanes pour subsister. Mais les bénéfices du fabricant sont limités par la concurrence intérieure; il en distribue la plus grande partie aux ouvriers et aux autres producteurs du pays. La plus faible partie rentre dans ses coffres, et encore cet argent ne reste-t-il pas enfermé; en le faisant valoir, le fabricant donne lieu à de nouvelles sources de gain; cet argent, plus tard, se divise entre ses héritiers; et l'on

sait combien, après quarante à cinquante ans, les fortunes se fractionnent ordinairement en petites parcelles, et se répartissent dans le pays.

Admettons même que ce soit un tribut, car nous attachons peu d'importance aux mots, pourquoi ne pas payer ce tribut s'il y a avantage à le faire?

Et après tout, ne vaut-il pas mieux payer ce tribut à la France qu'à l'étranger?

Mais quand nous aurons jeté loin de nous les armes que nous fournit l'industrie; quand nous aurons besoin des autres nations pour nous vêtir, nous nourrir, nous risquerons bien alors de leur payer un tribut autrement onéreux que celui que nous payons actuellement à l'industrie française: nous risquerons de voir nos besoins exploités par l'étranger; nous dépendrons des spéculateurs étrangers qui rançonneront impunément notre consommation, et nous serons obligés de courber la tête sous le joug, parce que nous aurons abandonné nos meilleures ressources.

Vous dites que le libre échange sera l'âge d'or de la consommation, celui du meilleur marché de tous les produits; mais vous êtes incapables de nous donner des garanties, parce que ces garanties, ce n'est pas en France qu'il faut les chercher, et qu'elles dépendent uniquement de la bonne volonté et de l'intérêt des étrangers.

Même le bon marché vous le rendrez stérile, parce que vous aurez supprimé les plus puissants moteurs de la fortune du pays, qui se trouvera ainsi appauvri; vous n'aurez fait, en baissant les

prix, que les mettre à la portée du consommateur, et cette opération est encore loin de constituer un bénéfice.

En général, la théorie du libre échange est une théorie du basard : les armes qu'elle emploie sont les suppositions et les espérances non motivées d'un état meilleur.

Quant à nous, nous aimons, nous voulons la certitude; nous prouvons jusqu'à l'évidence que la production industrielle fait le bien-être des producteurs, et par là celui des consommateurs.

Nous disons plus : il résulte des progrès de l'industrie encore un autre bienfait pour la consommation, qui est de la plus haute importance, et dont souvent elle ne lui tient pas assez compte.

Non-seulement, ainsi que nous l'avons prouvé, l'industrie fournit aux consommateurs des gains nombreux pour suffire à leurs besoins, mais encore l'industrie, par suite de la concurrence et des progrès qu'elle réalise, tend de plus en plus à fournir à bas prix, ou en meilleure qualité, et à dégrever de cette manière la consommation de ses charges.

Aussi n'existe-t-il presque pas d'industrie en France qui n'ait baissé de beaucoup ses prix et amélioré ses qualités.

C'est le cours nécessaire des choses; et le bien obtenu sous ce double rapport nous donne l'espérance fondée de progrès nouveaux à réaliser encore.

En un mot, en se perfectionnant, en baissant leurs prix, les industries françaises, au moins la ma-

jeure partie, ont pleinement justifié la protection qui leur a été accordée. On ne peut plus leur reprocher que leur développement soit artificiel; elles ont conquis le droit de bourgeoisie.

CHAPITRE IV.

CONSIDÉRATIONS DIVERSES.

§ Ier.

DES INDUSTRIES NATURELLES.

Le libre échange soutient que telle industrie est naturelle à un pays, et que telle autre ne l'est pas; que, par suite, le monde industriel marcherait beaucoup mieux, si chaque pays ne s'attachait qu'aux industries qui lui sont naturelles.

Examinons cette question.

Il est rare qu'une industrie quelconque soit complétement naturelle à un pays, c'est-à-dire qu'elle se trouve précisément dans les lieux où elle pourrait fabriquer au plus bas prix possible.

Admettons même qu'une industrie se trouve dans une pareille condition, rien ne saurait garantir la durée de cet état de choses, car les développements qu'elle sera en état de prendre seront de nature à faire disparaître ses avantages primitifs. Ces développements pourront même rencontrer des entraves par suite de bien des causes, telles que

la pénurie d'usines, de cours d'eau, l'emploi onéreux d'autres moteurs, etc. Enfin, les déplacements de cette industrie sont possibles au profit d'autres pays ; c'est ainsi que telle invention nouvelle est de nature à changer complétement les conditions de travail de certaines fabrications.

Les exemples abondent. Avant la *vapeur*, il fallait se borner aux chutes d'eau. Depuis cette découverte, il arrive souvent que la proximité d'une houillère présente plus d'avantages dans certains cas que les moteurs naturels.

Avant que l'*emploi de la houille* fût appliqué *à la fabrication du fer*, la France et l'Allemagne, la Suède, la Russie et l'Espagne, étaient bien supérieures dans cette industrie aux Anglais, et la fabrication du fer aurait même fini par disparaître en Angleterre par le manque de forêts et par conséquent de charbon. En 1750 elle ne produisait plus que 200,000 quintaux métriques de fers au bois ; mais en 1806 sa production s'était déjà élevée à 2,500,000 quintaux métriques. (A cette époque elle n'avait plus que deux hauts fourneaux au bois.)

En 1843, elle a produit 15 millions de quintaux métriques, ainsi plus que tous les autres pays de l'Europe réunis ; et une seule de ses forges, celle de Dowlais, en Sudwalles, produit 350,000 quintaux métriques par an, soit 150,000 de plus que la production totale de l'Angleterre en 1750, ou le dixième de la production totale française.

Cependant, sans l'emploi de la houille, cette na-

tion, malgré ses richesses minérales, n'aurait jamais occupé qu'un rang secondaire dans l'industrie du fer.

Voilà donc deux inventions qui ont donné à l'Angleterre une puissance et une richesse immenses, et qui ont eu en même temps pour effet de changer les conditions de travail de la plupart des industries.

Il en est résulté que telle industrie qui était jadis naturelle à un pays ne l'est plus aujourd'hui, et a subi des déplacements au profit d'un autre État.

Du reste, il arrive souvent qu'aujourd'hui tel article se vend énormément, et que demain une nouvelle invention le remplace et en porte la fabrication dans un autre pays.

Ainsi, pendant trente ans, nos faux étaient inférieures en qualité à celles de Styrie, qui étaient importées en grande quantité en France. Mais depuis quatre ans, l'emploi de l'acier fondu a donné aux nôtres la supériorité sur celles de Styrie, et l'importation de l'étranger a presque entièrement cessé.

Pendant trente ans on avait fait des efforts inouïs pour améliorer chez nous la fabrication de l'acier cémenté qui servait à produire les faux, et malgré tous ces efforts on n'a pu atteindre à la qualité de celles de Styrie, faites en acier naturel. L'acier naturel en France était d'une production trop dispendieuse, et donnait lieu à trop d'inégalités; d'un autre côté l'emploi de l'acier fondu devenait impossible par

suite de sa dureté et de l'élévation de son prix. Toutefois il est celui de tous les aciers qui présente le plus d'homogénéité, et cette considération a engagé nos fabricants de faux à faire des essais pour obtenir un acier fondu plus tendre et plus nerveux. Ils ont réussi à trouver cette qualité, qui est d'autant plus avantageuse, qu'étant inférieure, elle se vend également à un prix inférieur, et permet ainsi de généraliser son emploi.

On pourrait encore citer des exemples de plusieurs autres branches d'industrie qui, s'exerçant dans quelques États, ont la réputation d'y être naturelles, et que rien n'empêcherait cependant de rendre tout aussi naturelles dans d'autres États; à cet effet, il suffirait souvent qu'elles y trouvassent une protection douanière efficace.

Cette considération sert à prouver combien il est utile à un pays que son industrie soit bien réglementée par le gouvernement, dont l'initiative intelligente est à même d'ouvrir de nouvelles sources de travail et de développer celles déjà exploitées.

En général, il est positif que les industries se fixent là où le génie du fabricant et des circonstances particulières, telles que protection, situation avantageuse, nouvelles inventions, etc., etc., les placent ou les maintiennent.

C'est ainsi que le travail du coton a passé de l'Asie et de l'Afrique en Europe. Et cependant il eût été bien plus naturel que les pays producteurs de la matière première l'élaborassent également.

De même, l'acier fondu se fabrique en Angle-

terre et non en Suède, malgré le manque, en Angleterre, des matières premières, qui lui sont fournies par la Suède.

L'horlogerie s'est développée d'une manière étonnante à Locle et à la Chaux-de-Fonds, en dépit des difficultés naturelles que présentent ces deux localités, qui sont situées dans une région tellement élevée qu'on n'y rencontre que de l'herbe et quelques sapins. Il faut chercher à deux lieues de distance les subsistances alimentaires. La journée de l'ouvrier s'y paye de 5 à 6 fr., et malgré tous ces obstacles, cette fabrication y est aujourd'hui bien acclimatée.

Mais c'est le génie industriel de quelques hommes qui a peuplé une contrée déserte et ingrate; c'est l'industrie qui a répandu le bien-être et l'aisance dans un pays inculte, qui offrait tout au plus quelques maigres pâturages.

Voyons maintenant ce qui a eu lieu en France. Dans quelle province l'industrie cotonnière a-t-elle pris le plus d'extension? C'est précisément en Alsace, dans une contrée qui, par la nature des choses, ne semble rien moins que bien située pour cette fabrication; car elle est la province la plus éloignée des ports d'arrivage du coton, et cette matière subit des frais de transport très-onéreux, parce qu'il lui faut traverser toute la France pour arriver à sa destination.

En second lieu, la houille, qui est d'une si grande nécessité aujourd'hui que les chutes d'eau ne présentent plus assez de ressources, et dont la dépense

entre pour une somme assez forte dans le prix de revient du coton filé, n'est nulle part aussi chère qu'à Mulhouse.

Enfin la main-d'œuvre est à un taux très-élevé dans le Haut-Rhin. Le pays étant riche en vignobles, la culture du blé s'y trouve considérablement diminuée; et comme il est très-peuplé, la valeur des céréales y atteint toujours le prix le plus élevé de toute la France; l'hectolitre de froment s'y vend constamment 2, 4 et 6 fr. plus cher que dans les autres départements.

Malgré ces désavantages, le Haut-Rhin a donné plus de développements à l'industrie cotonnière que d'autres localités en France mieux situées, où cette industrie se pratique également et avec succès. Mais là on ne rencontre probablement pas autant que chez l'Alsacien cette disposition naturelle au travail industriel; la culture de la terre y présente peut-être plus d'avantages, ou est plus en rapport avec les goûts de la population, etc., etc.

En outre, il est certain que lorsqu'une industrie a jeté une fois de profondes racines dans une localité, elle en disparaît très-difficilement, si toutefois ses conditions d'existence ne diffèrent pas essentiellement de celles d'une autre localité.

Il en est de Nogent comme de Mulhouse: la coutellerie y rencontre la houille et l'acier plus chers qu'ailleurs; le pays n'offre pas de chutes d'eau, et les meules à aiguiser se tournent à la main. Cependant Nogent est bien plus avancé dans la

fabrication de la coutellerie que Châtelleraut, Thiers et Saint-Étienne, où ces inconvénients n'existent pas.

Quant à la soierie, il y aurait certainement des contrées plus favorables que Lyon, où la cherté des denrées renchérit la main-d'œuvre : aussi faut-il remarquer que Zurich et Elberfeld, qui sous ce rapport sont dans de bien meilleures conditions, rivalisent déjà avantageusement avec elle pour les étoffes bon marché, ce qui a forcé les fabricants de Lyon de chercher des salaires moins élevés dans les campagnes environnantes. Il convient encore de remarquer, quant à cette industrie, que le génie de Jacquart n'a pas peu contribué à imprimer à la fabrique de Lyon son immense développement.

On peut donc voir que les industries ne se fixent pas toujours à la place qui semblerait être la plus naturelle, mais occupent celle que le génie de l'homme et les circonstances leur assignent, sauf, toutefois, à la perdre si des inventions ou d'autres causes les déplacent.

Arkwright et Crompton ont enlevé aux Indes l'industrie cotonnière et la soierie, qu'elles possédaient depuis plus de dix siècles. Cette longue possession devait cependant faire croire que ces industries étaient naturelles aux Indes et qu'elles y resteraient. Mais il n'en a pas été ainsi, et aujourd'hui les Anglais cherchent le coton en laine aux Indes, le transforment en fil, en payant 1 fr. 50 à 2 fr. 50 de main-d'œuvre, et revendent ces fils aux Indiens,

après leur avoir fait supporter un transport de 2,000 lieues.

Et cependant les habitants de ces pays se contentent de 0,25 centimes de main-d'œuvre par jour.

C'est l'exemple le plus éclatant de la supériorité du travail intelligent sur le travail machinal. Mais hâtons-nous d'ajouter que cette intelligence du travail, cette ardeur dans les inventions et les perfectionnements sont singulièrement stimulées par la protection que les gouvernements accordent à l'industrie.

Si l'Angleterre n'eût accordé une protection très-efficace à ses manufactures, ni Arkwright ni Crompton n'auraient sans doute pas songé à organiser leurs métiers; et, en admettant même que cette invention eût été acquise aux Anglais, ils n'auraient jamais atteint les résultats auxquels ils sont parvenus, sans le système de protection dont ils ont entouré leur industrie.

Et les Indes ont succombé autant par l'effet du libre échange que par suite de la perfection du travail anglais.

Il est donc du devoir d'un gouvernement de ne pas borner sa protection aux frontières du pays; sa sollicitude doit s'étendre à toutes les causes qui peuvent exercer quelque influence sur la situation intérieure et remédier aux souffrances des branches de l'industrie indigène, dont les bonnes conditions primitives auront pu être altérées par suite du temps et des circonstances.

Telles sont des voies de communication faciles et économiques pour se procurer une matière première de l'étranger. C'est ainsi que sans nul doute l'achèvement du canal de la Marne au Rhin et celui des houillères de Saarbruck, le chemin de fer de Mulhouse à Paris, sont destinés à améliorer sensiblement la situation industrielle du Haut-Rhin.

De ce qui précède, il résulte que les causes qui changent les conditions des industries dans les différents pays, sont d'une nature extrêmement incertaine et chanceuse. Donc pour mettre nos industries à l'abri des influences extérieures et des agitations violentes qui pourraient rendre leur existence précaire, il est nécessaire de leur donner la garantie de la protection.

Depuis l'époque où notre industrie en jouit, elle a réalisé des progrès qui ne peuvent être niés par personne : comme nous l'avons déjà fait remarquer, ces progrès nous donnent le droit d'en espérer de non moins sensibles dans l'avenir, si nous avons le bonheur de conserver la paix.

Mais c'est ici que nous rencontrons une nouvelle objection des libres échangistes.

§ II.

INFLUENCE DE LA PROTECTION ET DU LIBRE ÉCHANGE SUR L'ÉTAT DE PAIX ET DE GUERRE.

Les partisans de la liberté de commerce prétendent que sous ce régime la guerre sera moins à

craindre. Les peuples, en se demandant réciproquement tout ce qu'ils ont avantage à se demander, auront trop besoin les uns des autres pour songer à rompre ou à troubler l'état de paix.

Nous ne comprenons pas que des hommes d'une intelligence élevée aient pu se laisser séduire par les dehors spécieux de ce raisonnement.

Nous contestons formellement que le libre échange puisse conduire à l'union pacifique de tous les peuples.

Depuis les temps les plus reculés, l'histoire ne nous offre pas d'exemple d'une paix aussi constante que celle dont nous jouissons depuis 1815. Eh bien, est-ce à la liberté de commerce que nous la devons? Non! car elle n'a jamais empêché la guerre. Mais, bien au contraire, nous en sommes redevables au système de protection qui, à partir de cette époque, a été établi et maintenu par toutes les grandes puissances de l'Europe.

On nous objectera le système continental. Nous répondrons que cette mesure était une conséquence même de la guerre, un moyen employé pour la faire avec succès, en réduisant la puissance de l'Angleterre. Mais ce moyen était violent, exagéré, et n'était propre qu'à augmenter les irritations et les haines nationales.

En outre, comme l'empereur voulait l'imposer de force à tous les peuples, même à ceux qui avaient des intérêts opposés à ce système, il est tout naturel qu'il ait soulevé bien des plaintes et des récriminations, surtout si l'on considère qu'à la

suite de ce système se sont établies les contributions indirectes que l'empire faisait peser sur quelques pays conquis.

Malgré tous ces inconvénients du système continental, il n'en est pas moins vrai qu'il fut mieux supporté que la domination purement politique.

Il n'existe donc aucune analogie entre lui et le régime douanier actuel, qui, étant l'expression de la paix, n'a rien d'hostile ni de violent, et n'a été établi par chaque nation que dans le plus grand intérêt de son industrie ou de ses revenus fiscaux.

Par quels motifs ce régime peut-il empêcher la guerre?

Ces motifs, nous allons les détailler.

Il empêche la guerre, parce qu'il provoque dans chaque État un grand développement de l'industrie indigène, qui donne du travail et des moyens de subsistance au surcroît de la population, résultat naturel de la paix. Le libre échange ne peut offrir ces avantages, parce qu'il a pour effet de ne distribuer que des conditions de prospérité fort inégales aux peuples: il donnera la puissance aux uns au détriment des autres, et en ne laissant aucun règlement au commerce des nations, il empêchera les plus faibles de se garantir contre les plus forts: donc il y aura des peuples qui seront favorisés de profits énormes, et d'autres dont les intérêts seront gravement lésés; état de choses on ne peut plus malheureux.

L'équilibre entre les puissances pourra donc être fortement compromis, les intérêts froissés deman-

deront réparation ; l'état inférieur, des uns à côté de la prospérité des autres, éveillera nécessairement des jalousies, des haines entre nations, toutes choses qui, ainsi que l'expérience nous l'enseigne, sont loin d'amener des résultats pacifiques.

Le système protecteur, au contraire, en protégeant le travail national chez tous, aura pour effet de distribuer partout une somme plus égale de bien-être ; il intéressera tous les hommes au maintien de la paix, qui seule pourra leur garantir la durée de cet état de choses.

Il aura encore pour résultat d'attirer dans chaque pays la plus grande population possible, et de faire rendre à la terre le plus de produits possibles.

Les États qui ne sont pas à même d'augmenter leur production manufacturière auront un intérêt d'autant plus grand à développer la production agricole. Le débit facile des produits de leur sol sera assuré ; ils trouveront des débouchés soit chez les peuples dont l'agriculture ne suffit pas à l'entretien de la population manufacturière, soit chez ceux qui cultivent de préférence des plantes servant de matières premières à l'industrie, soit chez ceux encore qui s'adonnent plus particulièrement à des cultures spéciales favorisées par le climat.

Il est indubitable que si dans un pays tous les bras trouvent de l'occupation et toutes les familles des ressources pour vivre, il y aura pour la population de grands motifs de contentement ; les mécontents seront en petit nombre, et ce sont les seuls qui

poussent à la guerre. Retirez donc à un peuple, ainsi que le libre échange le fera sûrement, une certaine partie de ses moyens d'entretien, vous le verrez plus disposé à recourir aux armes (à moins de le supposer tout à fait affaibli, et en ce cas il n'a plus même cette ressource), car alors bien des gens chercheront dans la guerre les moyens de gain et de bénéfice que l'état de paix ne sera plus en mesure de leur fournir.

Il en est tout autrement d'un peuple qui trouve dans le système protecteur sécurité et succès pour ses industries. La guerre ne ferait que le ruiner, et il s'y laissera entraîner difficilement, s'il est consulté et si on l'écoute. Toutes les nations du continent ont pu faire cette expérience, et si l'Angleterre, n'étant pas protégée par sa position géographique, avait eu à subir des invasions comme les pays du continent; si ses fabriques avaient été saccagées, pillées et brûlées comme celles du continent, l'industrie anglaise n'aurait pas fait de tels progrès, et loin d'être aussi brouillons à l'endroit de la guerre, les Anglais auraient appris à estimer les bienfaits de la paix.

Remarquez encore la différence de position entre le manufacturier et le commerçant. Outre le capital mobile facile à transporter, à sauver, l'industriel est encore chargé de son capital immobilier, consistant en usines, bâtiments d'exploitation, etc., qu'il ne peut dérober aux chances de la guerre; habitant rarement les villes et les places fortes, il court donc plus que le commerçant risque de voir

piller l'établissement dont la destruction entraîne souvent sa ruine.

Aussi peut-on affirmer que, malgré les agitations de sa vie d'affaires, c'est l'homme qui aime le plus la tranquillité et le calme à l'horizon politique. En revanche, une fois la guerre reconnue inévitable, la patrie ne saurait trouver de plus fervent défenseur, et l'intelligence et l'énergie qui ont été ses auxiliaires dans les luttes pacifiques de sa carrière, ne lui feront pas défaut dans les luttes d'un autre genre qu'il aurait à soutenir.

Ainsi, le corps industriel en général est grandement intéressé au maintien de la paix; et la politique d'un pays, qui trouve son avantage à ménager ses fabriques, sera donc, partout où elle pourra l'être, une politique pacifique.

Il n'en est pas de même du libre échange, qui, sans vouloir la guerre, développe néanmoins des causes qui peuvent l'amener.

La concurrence intérieure a lieu aujourd'hui principalement entre Français, et chacun sait avec quelle passion elle s'exerce quelquefois.

Sous le règne du libre échange, elle aura surtout lieu entre Français et étrangers; et soyez certains que cette concurrence, qui sera sans aucun doute poussée à ses dernières limites, ne manquera pas d'éveiller des haines contre l'étranger, surtout si l'industrie indigène se voit forcée de céder le pas à de plus puissants qu'elle.

Et cette animosité ne disparaîtrait point devant les plus grandes concessions, parce que l'on se

douterait bien que les procédés qu'on aura à notre égard ne seront dictés que par des motifs d'intérêt.

Le libre échange entraînera encore une autre chance de guerre : celle qui résulte de l'avantage qu'un peuple pourra se procurer par suite de la guerre qui éclatera entre deux autres États. Sans vouloir faire l'affront à un gouvernement de le croire capable de se laisser guider par des motifs de cette nature, il suffit qu'un pareil fait soit possible pour qu'il mérite toute considération.

Ainsi, supposons la liberté commerciale établie entre l'Angleterre, l'Allemagne et la France; admettons que tout aille pour le mieux, et que, selon les prophéties des libres échangistes, les industries de chacun de ces trois pays grandissent et se développent à merveille. Eh bien, nous dirons que des chances de guerre peuvent facilement surgir de cet état de choses, parce que l'un des trois pays peut avoir un grand intérêt à ce que les deux autres se fassent la guerre.

Par exemple, la France importe de l'Angleterre pour 100 millions de laine, tissus de laine, coton, quincaillerie et coutellerie ; elle importe également pour 100 millions de ces produits de l'Allemagne. Il est certain que dans ce cas l'Angleterre aurait grand intérêt à voir éclater la guerre entre la France et l'Allemagne, parce que ce serait elle qui nous fournirait alors les 200 millions (ou la plus grande partie du moins) de ces laines, tissus, etc.; et s'il nous fallait absolument de la laine d'Allemagne, le négociant anglais serait encore probablement l'in-

termédiaire qui se chargerait de nous la fournir, et naturellement il ne le ferait qu'en prélevant de gros bénéfices.

Donc, perte pour la consommation et perte pour la production. L'Allemagne et la France ruineraient réciproquement leurs industries dans l'intérêt de l'industrie anglaise, qui, ne se trouvant nullement lésée par cette guerre, enverrait librement et tranquillement ses produits dans les deux pays; et l'Angleterre, profitant des besoins urgents de la consommation, la forcerait à les payer à des prix énormes, et verrait ainsi les deux nations s'affaiblir et s'appauvrir à son plus grand profit.

Quand, après dix ou quinze ans, chaque pays aurait repris des forces, le même jeu pourrait recommencer. L'histoire ne renferme malheureusement que trop d'exemples à l'appui de ces assertions. Certes, nous sommes loin d'accuser les Anglais des guerres qui ont déchiré la France et l'Allemagne, mais il est certain que ces guerres n'ont pas peu contribué à donner à l'Angleterre la prépondérance qu'elle exerce aujourd'hui.

Ainsi, n'importe de quel côté l'on envisage la question du libre échange, partout on rencontre des chances de guerre; il n'en est pas de même du système de protection. Aujourd'hui, par exemple, l'Angleterre a peu d'intérêt à brouiller la France avec l'Allemagne. En effet, ces deux pays conservant leurs lois, leurs lignes douanières : la guerre y diminuerait les exportations anglaises plutôt qu'elle ne les augmenterait.

Ainsi, dans l'hypothèse la plus favorable, et en admettant que la liberté commerciale développe les industries de chaque pays, nous voyons qu'elle augmente les chances de la guerre, parce qu'un pays peut trouver son avantage à la voir éclater entre deux autres.

Admettez, au contraire, ce qui nous semble conforme à la vérité, que l'industrie de l'un gagne aux dépens de l'autre, il en résultera une concurrence meurtrière effrénée, et d'autant plus à craindre qu'elle aura lieu entre Français et étrangers. Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette concurrence conduira nécessairement à des haines et à des jalousies, et rendra la guerre très-possible.

Cependant toutes les considérations qui se rattachent à la guerre sont des considérations importantes.

Car, sans nul doute, la guerre est le plus grand fléau de l'humanité; il en est la honte: l'histoire naturelle nous fournit peu d'exemples d'animaux de même race qui soient possédés de l'instinct de s'entre-détruire, et s'il y en a, cet instinct est loin d'être chez eux aussi développé qu'il l'est chez l'homme. L'ardeur de détruire son semblable est chez lui érigé en un système qui a ses lois, ses préceptes, qui fait l'objet de sérieuses études, qui ouvre des carrières et fournit des moyens d'existence. Indépendamment des désastres inhérents à la guerre, ce rapprochement seul avec la brute, et qui est tout à l'avantage de la brute, car sous ce rapport elle vaut mieux que l'homme, devrait

suffire pour faire de la paix une question d'amour-propre pour l'humanité.

Il y a eu toutefois des philosophes qui ont prétendu que la guerre était un mal nécessaire, un remède aux développements trop rapides de la population. Encore aujourd'hui certains économistes partagent cette opinion, et conseillent d'entraver une trop grande reproduction de l'espèce humaine, plutôt que de la favoriser. De deux choses l'une: ou bien ces messieurs sont bien fatigués de la vie, ou ils la regardent comme tous les autres pauvres mortels, comme le sine qua non de tout autre bien. Dans le premier cas, il faut les plaindre; dans le second, il faut encore plaindre un égoïsme qui veut jouir de la vie, et qui cependant veut la refuser aux autres.

Au lieu de vouloir intervenir dans les décrets de la Providence, et nous ne sommes pas de taille à y intervenir, laissons aux choses leur cours naturel. Certes, si la Providence le juge nécessaire, le catalogue des fléaux de destruction qu'elle a à sa disposition est assez complet pour nous dispenser d'y en ajouter encore un autre de fabrique humaine. N'avons-nous pas fait connaissance avec un nouveau mal horrible et funeste, le choléra! qui vaut bien la guerre en fait de besogne; et savons-nous ce que la boîte de Pandore nous réserve encore?

Au lieu de chercher, dans la destruction, des remèdes qui sont pires que le mal, tournons nos regards ailleurs; le monde est vaste, il est loin d'être peuplé en entier, il est loin d'être complétement

civilisé, car le christianisme forme encore la minorité dans sa population. La tâche est grande, elle est digne du génie humain; que les efforts de l'homme soient dirigés dans ce sens, et certes il y aura place pour tous ceux que Dieu appellera et conservera à la vie.

Regardons encore plus près de nous : créons de puissants moyens de production, défrichons nos terrains incultes, perfectionnons nos cultures, développons nos industries, et si les hommes ne nous manquent pas, nous ne manquerons pas non plus aux hommes.

Et à ce sujet, nous sommes heureux de pouvoir donner à notre pensée un éloquent interprète qui l'exprimera beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire; M. Blanqui dit :

« Il faut donc demander au travail, source des « produits, les moyens de soutenir et d'augmenter « la population, car elle est toujours proportionnée « à leur abondance. Alors, au lieu de se plaindre « qu'il naît trop d'hommes pour s'arroger le droit « d'en détruire par les guerres, on s'occupera des « moyens de les nourrir, en ouvrant de nouvelles « routes à l'industrie, en les éclairant sur leurs « véritables intérêts, et en faisant tourner à leur « avantage cette fécondité si longtemps stérile ou « funeste dont la nature les a gratifiés. »

Bien que la guerre soit la plus grande immoralité dont le genre humain puisse se rendre coupable, il ne suit malheureusement pas de là qu'elle soit impossible, et il peut arriver qu'avec la meilleure

volonté pour conserver la paix, un pays se trouve forcé, dans l'intérêt de sa conservation, de recourir aux armes.

Il est donc du devoir de chaque État de rassembler dans son sein tous les éléments de défense qui lui sont nécessaires. Et en examinant cette question dans ses rapports avec l'industrie, nous arrivons à une nouvelle démonstration de la nécessité du système protecteur.

§ III.

INFLUENCE DE LA PROTECTION SUR LES MOYENS DE DÉFENSE DU PAYS.

Tant que nous aurons à craindre la guerre, l'homme le plus cosmopolite devra s'incliner devant l'évidence du principe important, d'être toujours préparé à une vigoureuse défense; car la guerre est souvent une question de vie ou de mort pour un peuple, et une campagne malheureuse peut la résoudre d'une manière fatale.

Aussi tous les hommes qui aiment sincèrement la patrie sentent vivement qu'il est de la plus haute nécessité pour elle de posséder tous les moyens de défense nécessaires, afin de soutenir avantageusement une guerre, n'importe par quelle nation elle pourra lui être déclarée.

Quels sont aujourd'hui les éléments de succès pour soutenir avantageusement la guerre?

Ce sont à la fois :

1° Un grand esprit national;

2° Une population nombreuse, robuste et intelligente;

3° Une armée de terre et de mer exercée;

4° Des forteresses, des vaisseaux, des armes et des munitions;

5° Une grande abondance de produits et d'argent.

Il est vraiment remarquable que ce soit encore le système de protection, système de paix, qui contribue essentiellement à acquérir, à maintenir et à développer tous ces éléments de succès.

Ce système est donc entièrement dans l'intérêt de la défense du pays, et même, sous ce rapport, il est encore dans l'intérêt de la paix, car l'État bien préparé à la guerre a beaucoup de chances de conserver la paix.

Examinons maintenant de quelle manière la protection agit sur les moteurs de la puissance publique que nous avons signalés.

1° *Elle corrobore la nationalité d'un peuple.*

Effectivement, nous avons vu que l'industrie développait à la fois l'intelligence et les ressorts les plus énergiques dans le caractère : l'homme développé à ces deux points de vue aimera à coup sûr son pays; mais il l'aimera non-seulement en vertu d'un principe, il l'aimera encore par intérêt; cet intérêt sera légitime : le pays, en effet, en échange

des devoirs qu'il lui impose, lui assurera la fortune qu'à l'abri de la protection seule peuvent conquérir ses efforts.

2° *La protection développe une grande population robuste et intelligente.*

Ainsi que nous l'avons déjà démontré, c'est la protection qui procure du travail aux bras inoccupés et aux intelligences non cultivées; le libre échange, au contraire, entraîne les chômages ou l'émigration.

C'est donc le système protecteur qui augmente principalement la population, qui l'empêche de s'énerver, de s'abrutir; c'est le travail qui fortifie; enfin, c'est l'infinie variation des industries qui stimule les intelligences, et qui répand l'instruction et l'éducation dans toutes les classes de la société.

La protection contribue encore à fournir:

3° *Une armée de terre et de mer exercée;* car les soldats robustes et intelligents profiteront mieux et plus promptement de l'instruction militaire, et fourniront de meilleurs et de plus nombreux officiers.

4° *Fortifications, armes et vaisseaux.*

Une grande industrie indigène est, plus que toute autre cause, capable de venir en aide aux travaux qui se rattachent à ces trois grands moyens de guerre; en effet, plus un pays possède d'ingénieurs et d'ouvriers habiles dans tous les métiers, plus il a de facilité pour perfectionner son système de fortifications, sa marine et ses arsenaux.

Aujourd'hui que les machines jouent un si grand rôle par leur application non-seulement à l'industrie, mais encore à l'art militaire, il est de la plus haute importance pour un État de posséder de vastes ateliers de construction, et d'avoir une fabrication de machines très-étendue.

Cependant il faut observer qu'un État n'aura jamais une grande fabrication de machines s'il ne possède une grande industrie; et il ne s'agit pas ici d'une ou de deux industries, mais il lui faudra pour ainsi dire toutes les industries; car non-seulement cette grande réunion de diverses fabrications est nécessaire pour assurer le travail de construction, mais elle exerce encore considérablement le génie inventif des constructeurs, par suite de la grande variété d'objets qui réclament leur concours.

On aurait encore tort de s'imaginer qu'il suffit au gouvernement de créer des manufactures de machines à vapeur, à l'instar des manufactures d'armes qu'il possède, pour être en mesure de répondre aux éventualités d'une guerre. Non, car la fabrication de ces machines est tellement compliquée, qu'il serait impossible de la perfectionner convenablement, et de rester à la hauteur de cette industrie vis-à-vis d'autres pays, si elle se trouvait réduite chez nous à un petit nombre d'établissements.

Il est un fait certain, qu'aucun peuple du monde ne fabrique d'aussi bonnes armes que la France. Grâce à l'intelligente direction du corps d'artillerie qui préside à cette fabrication, les fines lames de

Tolède et de Solingen ne sont plus en état de soutenir la comparaison avec nos briquets d'infanterie. On ne peut se faire une idée des soins apportés chez nous à la fabrication des armes, et de la sûreté qu'elles présentent après un contrôle d'une sévérité incroyable.

Observons cependant que c'est un simple armurier qui a ajouté au fusil son plus grand perfectionnement actuel : *la percussion.*

En considérant maintenant l'énorme différence qui existe entre un fusil et une machine à vapeur, on reconnaîtra facilement qu'il faut plus qu'un établissement d'Indret pour suivre et introduire les perfectionnements dont cette machine est susceptible.

Quelque distingués que soient les hommes qui dirigent ces établissements, cette tâche serait au-dessus de leurs forces; et il faut absolument une industrie grande et développée afin que le gouvernement puisse être assuré d'y trouver ce dont il peut avoir besoin.

C'est ici le cas d'appuyer fortement sur la nécessité qui nous commande de posséder une grande fabrication de fer, afin de ne pas être à la merci de l'étranger en ce qui concerne un produit aussi indispensable à la sûreté de l'État. Nous devons surtout nous attacher à la conservation de la fabrication du fer au bois qui donne le meilleur fer pour nos machines et nos armes. Cette circonstance vaut même souvent à nos machines la supériorité sur celles des Anglais, qui font emploi du fer à la

houille, dont la qualité est, pour bien des objets, inférieure à celle de nos fers au bois.

On nous objecterait sans aucun fondement : A quoi bon avoir la fabrication du fer, quand nous n'avons non plus celle du bronze, du plomb ni du salpêtre, qui sont également nécessaires à notre défense militaire? Si le cuivre, le plomb et le salpêtre nous sont nécessaires pour la guerre, ils le sont toutefois à un moindre degré que le fer, et il nous est plus facile de nous les procurer que ce dernier.

Car nous tirons le cuivre non-seulement de la Russie, mais encore du Brésil, du Chili, du Mexique, des États-Unis, de la Suède, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Angleterre, de la Turquie, de l'Italie, de nos colonies la Martinique et la Guadeloupe, et même de l'Algérie.

Indépendamment de l'Espagne, le plomb nous vient encore de l'Angleterre, de la Saxe, du Hanovre, de l'Autriche, de l'Italie, du Chili, des États-Unis et de la Guadeloupe. Nous en produisons nous-mêmes environ 6,000 quintaux métriques par an.

Quant au salpêtre, nitrate de potasse, ces produits nous sont fournis par l'Italie, l'Allemagne, les Indes et l'Amérique; et, en cas de besoin, la France peut les fabriquer elle-même.

Dans tous les cas, si, sous ces trois rapports, nous sommes plus ou moins tributaires de l'étranger, nous ne voyons pas que ce soit là une raison de nous mettre dans sa dépendance en ce qui con-

cerne le fer, qui est le produit le plus indispensable.

Nous avons sous les yeux une brochure publiée par le comité de salut public, dans laquelle il fait un appel à tous les ouvriers en fer pour s'occuper de la fabrication des aciers, dont l'importance est cependant bien moindre en vue de la guerre que celle du fer.

« L'acier nous manque, est-il dit, l'acier qui « doit servir à fabriquer les armes dont chaque ci-« toyen doit se servir pour terminer enfin la lutte « de la liberté contre l'esclavage.

« Jusqu'à présent des relations amicales avec nos « voisins et surtout les entraves qui faisaient lan-« guir notre industrie, nous ont fait négliger la « fabrication de l'acier. L'Angleterre et l'Allemagne « en fournissaient à la plus grande partie de nos « besoins; mais les despotes de l'Angleterre et de « l'Allemagne ont rompu tout commerce avec « nous.

« Eh bien, faisons notre acier! »

Faisons notre acier! c'est très-facile à dire; mais la fabrication de l'acier, de même que celle des fers, ne s'improvise pas. Un État doit donc veiller à maintenir les industries qui contribuent à sa sûreté: autrement, le cas échéant, il sera pris au dépourvu.

5 Il nous reste encore à parler d'une autre condition de la puissance d'un État, savoir, *de l'abondance des produits et de l'argent.*

C'est encore la protection qui non-seulement

pousse à la production manufacturière, mais favorise encore essentiellement la production agricole, ou celle des vivres. C'est encore elle qui attire les capitaux, qui leur imprime une vive circulation, et répand, en distribuant des gains nombreux, le numéraire dans le pays.

Le contenu de ce paragraphe nous fait donc voir que *la protection a pour résultat de rassembler dans l'État des éléments de puissance contre les éventualités de la guerre, en exerçant une influence salutaire sur le caractère national, sur la population, sur l'armée, sur notre système de défense, soit sur terre, soit sur mer, et sur nos approvisionnements de toute nature.*

§ IV.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE IV.

Le chapitre qui nous occupe donne lieu aux conséquences qui suivent :

1° *Il existe peu d'industries manufacturières qu'on puisse dire naturelles à un pays.*

2° *Le système de la liberté commerciale donne lieu à des froissements d'intérêts et à des conflits qui peuvent facilement amener la guerre, tandis que le système de protection présente de grandes garanties pour le maintien de la paix.*

3° *Le système de protection fournit à l'État des éléments de force et de puissance pour soutenir au besoin avantageusement la guerre, et, par ce moyen, il augmente encore les chances de la paix.*

CHAPITRE V.

APPRÉCIATION DU TAUX DE LA PROTECTION DOUANIÈRE.

Nous croyons avoir établi suffisamment dans les chapitres précédents les inconvénients de la liberté commerciale et la nécessité de la protection. Malgré notre opinion bien arrêtée à ce sujet, nous sommes loin cependant de vouloir prétendre que l'organisation actuelle des douanes soit l'expression de la perfection, et qu'il faille le moins du monde se garder d'y toucher. Elle peut renfermer des abus, des exagérations de droits, des prohibitions nullement justifiables qu'il importe de rectifier; et à ce sujet, nous croyons bien faire en entrant dans des détails statistiques, et de présenter des chiffres au moyen desquels nous espérons jeter quelque jour sur cette matière.

On parle toujours de l'intérêt des producteurs et des consommateurs, et l'on prétend qu'on sacrifie les uns aux autres; mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, tout le monde est producteur, car

avant de consommer, il faut produire; par conséquent, le consommateur est producteur, comme le producteur est consommateur.

Il s'ensuit que chaque industrie, chaque fabrication a ses producteurs et ses consommateurs. L'industrie de la laine, du coton, de la soie, des métaux, de la coutellerie, du bronze, des aiguilles, des machines, des armes, des jouets d'enfants, des allumettes, etc., ont chacune leurs producteurs et leurs consommateurs.

Il est encore certain que si vous rendez à quelqu'un d'un côté ce que vous lui prenez de l'autre, il n'a pas à se plaindre au fond; et quant à la forme, l'objection qu'il pourrait élever doit disparaître devant l'intérêt général.

Par conséquent, on peut admettre en principe :

Que si les producteurs rendent aux consommateurs ce qu'ils gagnent sur les derniers par la protection dont ils jouissent, les intérêts des consommateurs ne se trouvent aucunement lésés par cette protection.

Pour voir maintenant si l'une ou l'autre des industries du pays est protégée par le gouvernement d'une manière avantageuse ou onéreuse pour les consommateurs, il faut en faire la statistique ou le devis, et la comparer à celle de l'étranger. C'est le seul moyen d'arriver à une solution satisfaisante; et quoiqu'il soit difficile, pour ne pas dire impossible, de résoudre ces questions compliquées avec une exactitude mathématique, nous croyons cependant qu'en suivant les bases que nous

allons indiquer, on arriverait à un résultat qui ne s'éloignerait pas beaucoup de la vérité.

1° *Il faut calculer le bénéfice annuel que le gouvernement retire directement d'une industrie:*

A. *Par les contributions directes;*

B. *Par les contributions indirectes ;*

C. *Par d'autres voies.*

Car la presque totalité de ces contributions diminue d'autant celles à payer par les autres contribuables; par conséquent elles profitent à la communauté; et si elles n'ont point pour résultat de faire opérer un dégrèvement des charges publiques, il est incontestable au moins qu'elles viennent augmenter les revenus de l'État.

2° *Il faut calculer à combien de mains-d'œuvre, salaires et autres dépenses, cette industrie peut donner lieu, et de quelle importance peuvent être les bénéfices que la consommation générale retire de ces sommes.*

Car l'argent que les ouvriers, etc., reçoivent, ils le dépensent, soit en achat de subsistances, vêtements, etc.; et sur ces achats, les fournisseurs gagnent, et ces gains profitent aux producteurs-consommateurs, c'est-à-dire à la communauté; car tout s'enchaîne, et la richesse de chacun fait la richesse du pays.

3° *Quelle est la différence entre le prix de revient des produits de telle industrie en France, et le prix d'achat de ces mêmes produits à l'étranger. La différence en plus ou en moins indique le bénéfice ou la perte.*

Si, par la comparaison du prix de revient d'un produit en France avec le prix d'achat de ce même produit à l'étranger, on trouve le prix d'achat inférieur au prix de revient, la France perd sur cette fabrication, si toutefois les deux considérations précédentes ne font pencher la balance en faveur de la production indigène.

Si les deux prix se balancent, la France ne perdra rien, elle gagnera même l'avantage résultant des bénéfices des deux articles précédents.

Si le prix de revient en France est inférieur au prix d'achat à l'étranger, la France gagnera infailliblement à attirer ou à conserver cette fabrication.

Effectivement, si nous tirons de l'étranger pour 100 millions de marchandises, et s'il y a sur ces marchandises 30 millions de bénéfice, nous perdons 30 millions. Entrons ici dans quelques explications.

Pendant longtemps on a soutenu, d'après le système *de la balance du commerce,* que si on tirait de l'étranger pour 100 millions, et qu'on ne lui expédiât que pour 80 millions, on perdrait 20 millions. Pour que cela fût vrai, il faudrait que l'on ne produisît pas plus de 80 millions, c'est-à-dire que l'on consommât 20 millions de plus que l'on ne produit; dans ce cas, on marcherait à sa ruine, comme l'individu qui dépense 10,000 francs par an quand il n'en gagne que 8,000. Mais il est certain aussi que le pays qui produit autant qu'il consomme ne devient pas pauvre; et s'il produit davantage, il de-

vient plus riche. Le simple bon sens démontre cette erreur, que nos économistes se sont du reste efforcés d'expliquer et de réfuter longuement. Cependant, si la balance expliquée dans ce sens est erronée, il y en a une autre, dans ces deux échanges, dont personne ne parle, mais qu'il faut prendre en sérieuse considération : c'est

La balance résultant des bénéfices ;

car si nous exportons pour la même somme de marchandises que celle pour laquelle nous importons, la balance résultant des bénéfices qu'on fait sur les marchandises peut tourner à notre avantage ou à notre désavantage.

Par exemple, si nous exportons pour 100 millions de produits sur lesquels nous avons un bénéfice de 20 millions, et si nous importons pour 100 millions de marchandises qui procurent au pays qui les fabrique un bénéfice de 30 millions, ce pays gagne 10 millions sur nous; car c'est le bénéfice résultant de la production ou du travail qui en fait la valeur. Il ne suffit pas de travailler, il faut encore gagner, et le travail qui donne le plus de profit est le meilleur.

Que l'on ne dise pas : « Si vous payez 30 millions « de bénéfice sur ces 100 millions de marchandises « que vous importez, c'est que vous pouvez les « payer, et c'est que ces marchandises valent cela « pour vous. » Non, mille fois non ! car, supposons qu'il y eût liberté illimitée de commerce, que la France n'eût plus d'autres industries que son agri-

culture, et que les cultivateurs pour s'habiller fussent obligés de tirer de l'Angleterre, chaque année, pour 100 millions de marchandises sur lesquelles les fabricants anglais gagneraient 30 millions, tandis que nous ne gagnerions que 10 millions sur les 100 millions de vin et de produits agricoles que nous leur enverrions; il en résulterait évidemment que les Anglais auraient non-seulement, chaque année, 20 millions de plus à dépenser, mais leur population se serait accrue de toute celle que nous aurions perdue par l'abandon de notre industrie; partant, pour l'Angleterre, une plus forte population, une plus grande richesse (par le gain et la plus-value des propriétés), et allégement de charges; car les impôts et toutes autres charges se répartissant sur un plus grand nombre d'individus, chaque Anglais aura moins à payer qu'auparavant, ou le gouvernement plus à dépenser.

Ainsi, encore une fois, *ce n'est pas le travail qui nourrit, mais le profit qui résulte de ce travail.*

Il nous reste à ajouter, aux trois questions que nous avons posées, une quatrième, qui mérite également d'être prise en grande considération, savoir :

4° *Estimer les progrès qu'une industrie peut faire dans l'espace de vingt à vingt-cinq ans, avec une protection suffisante.*

Si le résultat de cette investigation amène la conviction qu'après un temps donné cette industrie peut s'exercer aussi avantageusement chez nous qu'à l'étranger, la France pourra facilement

se soumettre à quelques sacrifices pour se l'approprier; car si nos prix de revient ne s'élèvent pas plus haut qu'à l'étranger, le bénéfice que l'on fait sur cette industrie, et qui, sur 100 millions, peut s'élever de 50 à 60 millions, est tout à l'avantage de la France.

Pour traduire maintenant les quatre questions qui précèdent en chiffres, il faut nécessairement analyser spécialement chaque industrie dont on veut apprécier la position; et pour mieux nous faire comprendre, et pour jeter quelques bases de calculs d'après lesquelles on puisse opérer, nous établirons *un compte fictif*, qui, pour un grand nombre de fabrications, s'approchera beaucoup de la réalité.

Nous supposerons quatre établissements occupant environ 1,000 *ouvriers, et vendant pour* 2 *millions de francs de marchandises par an* (déduction faite de l'escompte ou d'autres bonifications).

Pour résoudre dans ce cas la *première question*, celle *du bénéfice que le gouvernement tire annuellement de cette industrie*, on peut admettre :

A. *Par les contributions directes :* Que ces quatre établissements payent pour contributions foncières, portes et fenêtres, patentes, prestations, timbre, mutations, etc., par an, au moins.....	F.	12,000
Et les 1,000 ouvriers payeront pour les mêmes contributions (à 8 fr. l'un).............		8,000
B. *Par les contributions indirectes :* Que les 1,000 ouvriers, chefs, contre-maîtres, etc., payent en		
A reporter.....	F.	20,000

Report........ F.	20,000
contributions indirectes sur le vin, le sel, le tabac, au moins...........................	20,000
C. *Par d'autres voies :* Pour apprécier la valeur de cette question, nous ne prendrons pour exemple qu'un seul article, celui du bois. Il est à la connaissance de tout le monde que, depuis que l'industrie s'est développée en France, le bois a doublé de valeur, au grand avantage des propriétaires de forêts, parmi lesquels le gouvernement et les communes figurent pour une large part. Sans vouloir prendre ici en considération l'industrie du fer et autres fabrications faisant une consommation spéciale de bois, nous croyons que, sans exagération, l'on peut admettre que ces quatre fabriques et ces 1,000 ouvriers consomment annuellement 10,000 stères de bois, qui, à 2 fr. d'augmentation par stère, font.....	20,000
Ainsi, la *première question* se résout en une valeur totale de......................... F.	60,000

On voudra bien remarquer que dans ce compte nous ne faisons pas entrer la *plus-value* des contributions directes et indirectes qui résultera des producteurs non attachés à ces quatre établissements, et qui palperont le million de mains-d'œuvre, salaires, etc., payé aux ouvriers et autres employés, pour les fournitures qu'ils seront dans le cas de faire à ces derniers; car les bénéfices qu'ils ont sur ces fournitures leur permettront de plus fortes dépenses; et bien des marchands et autres

producteurs pourront s'établir et trouver des moyens d'existence, grâce au mouvement d'affaires auxquelles ces établissements donneront lieu.

Cette augmentation dans le nombre des consommateurs conduira nécessairement à une augmentation des revenus directs et indirects; et quand on veut remarquer que nous opérons sur 1,000 ouvriers représentant une population totale de 3,000 à 3,500 âmes, il n'y a pas le moindre doute que ces trois revenus subiront une amélioration très-sensible par cette consommation indirecte, résultant du fait de l'existence de ces quatre établissements; mais comme les chiffres même approximatifs nous manquent, nous sommes forcé de nous borner à indiquer seulement cette corrélation d'intérêts.

Pour résoudre *la deuxième question*, celle de savoir *de quelle importance peuvent être les bénéfices que la consommation générale retire des mains-d'œuvre, salaires et autres dépenses que cette industrie paye annuellement*, il faut procéder comme suit :

Nous supposerons que les quatre établissements présentent la situation suivante :

A. Il leur faut en *Matières* tirées de France et de l'Étranger, par an pour.....	F.	750,000
B. Ils payeront pour *Mains-d'œuvre*..........		750,000
C........ »........ *Frais de fabrication*, tels que : réparations et entretien, emballage, journaliers, graissage, éclairage et assurances, etc. etc.		140,000
A reporter.....	F.	164,000

	Report.............. F.	164,000
D.......».......	*Frais généraux*, tels que : frais de bureau, frais de voyage, frais de banque, ports de lettres, etc., etc....................	140,000
E.......».......	*Amortissement*, par an...	40,000
F.......».......	*Intérêts* à 6 pour cent l'an, sur 2,000,000...............	120,000
G.......».......	*Bénéfice* net des quatre établissements.................	60,000
		F. 2,000,000

Analysons maintenant chacune de ces sommes, pour voir le bénéfice qui en résulte pour la consommation générale.

A. 750,000 fr. *pour matières*. Ces matières se produisent en totalité ou en partie en France, ou elles sont tirées en totalité ou en partie de l'étranger.

Dans le premier cas, il faut tenir compte à l'industrie qui nous occupe, de la protection douanière dont jouit la fabrication de la production de ces matières, et augmenter d'autant les droits sur les produits de cette industrie.

Si ces matières ne jouissent d'aucune protection, il convient cependant de tenir compte à l'industrie qui les élabore, sur la quantité qu'elle consomme du profit qui résulte de la production de ces matières premières pour la consommation générale du pays.

Si les matières premières viennent de l'étranger,

il faut tenir compte à l'industrie indigène qui les emploie, des droits dont elles sont frappées à leur entrée en France.

Comme ces calculs ne peuvent se faire que pour une industrie spéciale, nous nous bornons à en indiquer la formule, sans faire entrer ces calculs dans le compte que nous allons établir.

B. 750,000 fr. *de main-d'œuvre*. Cette somme est acquise au pays, mais n'est pas tout profit pour le pays, quoiqu'elle finisse par se convertir presque entièrement en bénéfice; car, que fait l'ouvrier avec cet argent?

Il en achète *ses subsistances :* Profit pour l'agriculture; partant bénéfice pour le cultivateur, fermier, meunier, boulanger, fabricant d'huile, de chanvre, de lin, la laitière, le boucher, le charcutier, le marchand de vin, blatier, fruitière, roulier, batelier, les compagnies des canaux, l'épicier et le commerce maritime pour les denrées coloniales.

Il en achète *ses vêtements :* Profit pour l'industrie; partant bénéfice pour le marchand de laine, jusqu'au fabricant de drap; pour le marchand de lin et de chanvre, jusqu'au fabricant de tissus; ou bénéfice pour le cultivateur, berger, tondeur, voiturier, marchand, fileur, tisserand, fabricant de boutons, de bas, de velours, de soie, de coton, chapelier, tailleur, tanneur, cordonnier, couturière, fabricant d'aiguilles, de fil, de rubans, jusqu'au sabotier, etc., etc.

Il en achète *ses ustensiles de ménage, ses meubles;* il paye *son logement*, etc. : Profit pour le ferblantier, le po-

tier, marchand de fer, maître de forge, verrerie, colporteur; le charpentier, maçon, serrurier, menuisier, carrier, plâtrier, marchand de bois, propriétaire de forêts.

Enfin, il n'y a pas une industrie, un état quelconque qui n'en profite; et par conséquent tous les consommateurs-producteurs. Le rentier, qui perçoit un plus haut fermage ou qui trouve un placement plus avantageux de ses capitaux; les curés, les juges, les médecins qui voient augmenter leurs honoraires; tous y gagnent.

Il n'y aurait absolument que l'avare, qui, n'osant pas confier son capital à qui que ce soit, le mange peu à peu; celui-ci est le seul qui ne retirerait aucun bénéfice du renchérissement général des produits par la protection douanière qu'on leur accorde. Eh bien, s'il y a *un* individu de cette espèce en France, nous ne pensons pas qu'il y en ait *deux*.

Mais les consommateurs pourraient objecter: « Par la protection que l'on accorde à telle ou telle « industrie, on nous force d'acheter les produits de « cette industrie 750,000 fr. par an plus cher que « nous ne les payerions en les achetant à l'étran- « ger. Prouvez-nous donc que cette industrie nous « rende ces 750,000 fr. par le surcroît de bénéfice « que nous pouvons faire avec elle; car si les ou- « vriers de cette industrie dépensent 750,000 fr. « de main-d'œuvre qu'on leur paye, nous ne pou- « vons pas regarder cette somme comme un bé-

« néfice pour la consommation générale, parce « que les ouvriers exigent contre cette somme des « matières ou du travail. Ce n'est donc que le bé-« néfice résultant de ces deux opérations que vous « devez prendre en considération, et non la somme « brute. »

Quoiqu'il soit certain que toute cette somme ne se change pas immédiatement en bénéfice, il n'en est pas moins vrai que cela aura lieu peu à peu, par la filière naturelle que suivent toutes les transactions. Par exemple :

L'ouvrier achète du tailleur un habit pour 50 fr., qui donne au tailleur un bénéfice de 10 fr. Le tailleur payera avec les 40 fr. restants le drap, la doublure, les boutons, fil, etc., qui donneront aux divers marchands un bénéfice de 10 fr. Ceux-ci payeront les fabricants, qui gagneront à leur tour 10 fr. Les fabricants payeront leurs fournisseurs, etc., qui gagneront 5 fr.; et en suivant cette filière, on trouvera que ces 50 fr. se réduiront finalement tout en bénéfice, sauf la somme fort minime avec laquelle on achètera à l'étranger les matières premières qui peuvent servir de base à l'une ou à l'autre de ces fabrications, et qui, pour la plupart, donnent encore lieu à un échange de produits français.

Cependant, si ces 750,000 fr. restent en France et rentrent dans la consommation, nous n'en reconnaissons pas moins que le renchérissement d'un produit peut occasionner au commencement un déplacement momentané d'un capital; mais si ce

renchérissement est continu, l'équilibre se rétablira bientôt, et en cela il y a une grande différence entre le renchérissement résultant d'une protection douanière de produits manufacturés, et les fluctuations de prix des céréales, qui ont nécessité dans la protection l'échelle mobile.

On pourra encore nous dire : « Si les 750,000 fr. « rentrent dans la consommation, il y aura aussi mille « ouvriers de plus qui y prendront part. » Cela est vrai; mais que feriez-vous de ces mille ouvriers, si vous ne pouviez leur donner du travail? Vous les forceriez de s'expatrier, ou vous en feriez des mendiants, ou il faudrait les empêcher de naître, ce qui du reste a déjà été conseillé, mais à tort, car la trop grande population n'est pas à craindre, ainsi que nous l'avons déjà expliqué. A ces considérations nous en ajouterons encore une dernière, savoir: que ces mille ouvriers se perfectionneront, produiront à meilleur marché, atteindront et surpasseront même souvent la concurrence étrangère et augmenteront notablement *la production des produits de la terre;* et l'on sait qu'une plus grande production conduit toujours à une plus grande richesse.

Néanmoins, comme un droit trop élevé pourrait dégénérer en monopole, surtout quand il s'agit de la fabrication de matières premières; ou donner lieu à une coalition entre fabricants de produits manufacturés, et que par suite de cette coalition des bénéfices exorbitants et illégitimes s'accumuleraient entre les mains de quelques individus; il

est du devoir du gouvernement d'avoir l'œil sur ces menées, et de diminuer ou de retirer complétement sa protection dans un cas pareil.

Pour éviter autant que possible qu'une protection trop élevée ne conduise à ces abus, et donne lieu à de justes plaintes de la part des consommateurs intéressés, nous établirons le compte de manière que le taux de la protection soit équivalent au taux des bénéfices immédiats que l'industrie procurera à la consommation : laquelle consiste, comme nous l'avons dit, *en consommation de subsistances et en consommation manufacturière.*

Pour calculer les bénéfices que l'agriculture et l'industrie retireront des quatre établissements que nous prenons pour base de nos calculs, nous chercherons, quant à l'agriculture, le profit qu'elle a sur les deux principales denrées qui concourent à l'alimentation de la classe ouvrière : le *froment* et les *pommes de terre ;* et voici ce que nous trouvons :

Rendement :

1 *Arpent de 20 ares planté en froment*, peut produire en moyenne 5 hectolitres de froment, dont le prix moyen descend rarement au-dessous de 22 fr. depuis le développement de l'industrie, soit	F.	110
Le même arpent, après la récolte du froment, est encore ensemencé de navets, qui donnent ordinairement un bénéfice net de....................		25
Rendement total.........	F.	135

Frais ; Report......			F. 135	
2 voitures de fumier à 6 fr..........	F. 12			
Main-d'œuvre pour étendre le fumier..	1			
Labourage...	6			
60 litres de semence à 22 fr..........	13	20		
Main-d'œuvre pour couper le froment.	3			
Main-d'œuvre pour le mettre en grange.	1			
» pour le battre.........	9			
Contributions.....................	2			
Fermage.........................	25			
Total des frais à déduire........			F. 72	20
Reste bénéfice pour le cultivateur.			62	80
Plus, pour main-d'œuvre.......			20	
Bénéfice total........			82	80

Voilà le résultat pour le cultivateur dans une contrée industrielle; quel sera-t-il si cette industrie n'y existait plus?

D'abord le prix moyen de la vente tomberait infailliblement du tiers par hectolitre de froment, parce qu'il n'y aurait plus assez de consommateurs dans la localité. Le cultivateur serait obligé de vendre son froment au loin; et, comme c'est une matière encombrante d'un transport difficile, les frais s'élèveraient de suite à un taux onéreux.

La concurrence de l'Amérique et de la Russie, deux pays essentiellement propres à cette culture et qui au besoin pourraient suffire à combler le déficit que le monde entier peut éprouver dans les céréales, devient de jour en jour plus dangereuse;

elle rendrait la culture du froment beaucoup moins productive chez nous et exercerait une fâcheuse influence sur le prix. Car, ainsi que nous l'avons vu, les prix des blés dans ces pays sont de la moitié plus bas que les nôtres.

Il en résulterait que peu à peu on sacrifierait une grande partie de la culture du blé, au profit de celle des vignes; et si les blés ne réussissaient pas à l'étranger, ou dans des années difficiles, nous aurions la famine.

Ainsi, en admettant une différence de prix du tiers, soit 7 fr. 30 par hectolitre, on trouverait une diminution de revenu par arpent pour le cultivateur de..............................	F. 36	50
Il est encore un fait certain, que partout où l'industrie s'est développée, le fermage et le prix des terres a doublé; même il y a des contrées en Alsace où, depuis quarante ans, la valeur des terres s'est élevée de 200 à 800 fr. Il y a vingt ans encore, il était rare qu'on payât plus de 12 fr. de fermage pour 20 ares de terre, prix auquel on reviendrait nécessairement; donc, une seconde perte de........	F. 13	
Il convient encore de diminuer le revenu net des navets, qui sont consommés par les hommes autant que par les bestiaux; et comme les deux consommations se trouveraient fortement réduites par la perte de l'industrie, et ce légume n'étant point à transporter au loin, il faudrait grandement restreindre cette culture; ce qui enlèverait à l'agriculture un beau bénéfice, et		
A reporter............	F. 49	50

Report............	F.	49	50
occasionnerait encore une forte dépréciation de prix sur ceux que l'on continuerait de cultiver, et que nous n'estimons pas à moins de........	F.	14	
	F.	63	50
Sur cette somme, il convient de déduire 4 fr. 38 pour les 60 litres froment de semence comptés dans les frais détaillés ci-dessus, à 22 fr. l'hectolitre, et qu'il faudrait compter à 14 fr. 70 si l'industrie n'existait plus..................		4	38
Ainsi, par la perte de l'industrie, le cultivateur et le propriétaire des terres cultivées en froment éprouveraient une perte par arpent de.......	F.	59	12

Ou de 43,8 *pour cent sur les* 135 fr. *rendement actuel.*

Il faudrait encore ajouter à ces 43,8 pour cent la perte du bénéfice que le cultivateur retire d'un débit avantageux du lait et du beurre à une nombreuse population ouvrière ; bénéfice non-seulement important en lui-même et presque nul dans un pays où il n'y a pas d'industrie manufacturière, mais qui permet encore au cultivateur d'entretenir un plus grand nombre de vaches ; de là naît infailliblement une plus grande production de viande, pour laquelle il obtient même un meilleur prix. L'augmentation de son bétail lui donne en outre plus de fumier, lequel lui procure les moyens d'améliorer les terres qu'il cultive déjà, et lui permet encore d'étendre sa culture à celles qu'il laissait en friche ou en jachère auparavant. Il en résulte évidemment une plus grande production agricole et une augmentation de richesse territoriale.

En effet :

De 1815 à 1819 on ne récoltait que	49	millions d'hectol.	de froment,
	et 32	»	de pommes de terre;
Et de 1830 à 1834 on a récolté.....	63	»	de froment,
	et 64	»	de pommes de terre.

Ainsi un tiers plus de froment et le double de pommes de terre.

En outre, le cultivateur occupe plus de bras pour une plus grande et une meilleure culture, et il peut mieux payer ses journaliers. L'amélioration de ses terres donne encore une augmentation de revenus à l'État, parce qu'elles passent en grande partie de la troisième à la seconde et de la seconde à la première classe, dans la catégorie des impositions.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit des résultats funestes pour l'agriculture de la perte des produits du sol qui alimentent aujourd'hui, comme matières premières, notre industrie manufacturière, tels que les graines oléagineuses, le lin, le chanvre, etc., etc.

La culture des pommes de terre donne les résultats suivants :

Rendement :

1 *Arpent de 20 ares planté en pommes de terre*, peut produire en moyenne 50 sacs de pommes de terre, d'un prix moyen de 2 fr. 50 ; soit........ F. 125

Frais :

2 chariots de fumier à 6 fr..............	F. 12	
Main-d'œuvre pour étendre le fumier.......	1	
A reporter..............	F. 13	

Report................	F. 13	125
Labourage...........................	6	
Faire les trous et planter.................	2	
6 sacs pommes semence à 2 fr. (d'un prix moindre)........................	12	
Piocher (remuer la terre)................	3	
Butter................................	2	
Main-d'œuvre pour les sortir............	9	
Pour les transporter en cave.............	2	
Contributions.........................	2	
Fermage...........................	25	
Total des frais, à déduire..........		F. 76
Reste bénéfice pour le cultivateur....		49
Plus, la main-d'œuvre.............		25
Bénéfice total.....		F. 74

Comme on le voit, la culture de la pomme de terre rapporte un peu moins en bénéfice ; mais elle fournit plus de main-d'œuvre, ce qui est un grand avantage, parce que ce sont les femmes qui font presque seules tout le travail.

Ensuite, les pommes de terre sont aujourd'hui un aliment aussi nécessaire que le blé; leur réussite n'est pas soumise à autant de chances que celle du froment, et sans la maladie (résultat probable d'une année désastreuse par son humidité et d'autres causes atmosphériques), la plantation de ce tubercule aurait encore reçu de nouveaux développements.

La pomme de terre présente encore l'avantage de pouvoir être cultivée dans des terrains sablon-

neux, montagneux, où le froment viendrait mal ou point, surtout sous de froids climats. Aussi, sans nul doute la propagation de cette plante a permis le défrichement de forêts improductives, et a donné de la valeur aux terrains autrefois incultes.

Il est donc certain que la perte de l'industrie, ou la perte de la consommation ouvrière, exercerait une influence fâcheuse sur cette culture, plus fâcheuse encore que sur celle du blé, à cause de la difficulté du transport des pommes de terre, lequel, à la moindre distance, en double la valeur, et les expose à se détériorer. Aussi peut-on affirmer qu'en enlevant l'industrie à telle ou telle contrée, il suffirait de quelques années pour peupler de mauvaises herbes et de broussailles ce qui aujourd'hui est jardins et champs fertiles.

Nous pensons rester bien au-dessous de la vérité, en admettant que le sac de pommes de terre ne diminuera que de 1 fr. par la destruction de l'industrie indigène ; cependant cette diminution occasionnera au cultivateur une perte de 50 fr. sur sa récolte de 50 sacs ; soit...............................	F.	50
Auxquels il faudra ajouter, comme au froment, la réduction du prix de fermage de..........		13
	F.	63
Sur lesquels il convient de déduire 50 c. par sac semence, comptés à 2 fr. au lieu de 1 fr. 50.......		3
Reste une perte totale de........	F.	60

Soit 48 *p. cent sur les* 125 *fr. rendement actuel.*

Ainsi, la perte pour l'agriculture serait de 44 pour cent sur le froment, et de 48 pour cent sur les pommes de terre; en y ajoutant les considérations secondaires que nous avons fait valoir, on peut, sans exagération, porter cette perte à 50 pour cent.

Par le compte que nous venons d'établir du rendement de la culture du froment et des pommes de terre, on a vu que le cultivateur qui possède un arpent de vingt ares peut produire annuellement pour une valeur de 125 à 135 francs. En admettant maintenant que cet arpent vaille de 800 à 1000 francs, on trouvera qu'il faut à l'agriculture un capital de 1000 francs pour ne produire que pour 135 francs de marchandises, tandis que l'industrie atteint souvent un chiffre de vente égal à son compte capital, même elle le dépassera quelquefois.

On peut donc, sans exagération, affirmer qu'en moyenne l'industrie manufacturière produit, avec le même fond de roulement, cinq à six fois de plus par an que l'industrie agricole.

Quelle énorme différence! et qui devient encore bien plus sensible en comparant la production régulière et constante de l'industrie manufacturière à la production chanceuse de l'industrie agricole, qui, pendant presque une année entière, est exposée à toutes les variations du temps, et qu'un froid subit, une pluie, un insecte peuvent anéantir complétement! Aussi, il n'y a nul doute que ces avantages inhérents à l'industrie manufacturière

n'ont pas peu contribué à développer la prospérité de la France.

Par la considération que nous venons de faire valoir, et pour revenir au compte qui nous occupe, nous dirons que, quant à l'*industrie manufacturière*, ses bénéfices sur ce qu'elle vend à l'ouvrier pour s'habiller, se loger, etc., sont encore plus élevés que ceux de l'agriculture, eu égard au plus de main-d'œuvre qu'elle paye, et au plus grand nombre de bénéfices qu'elle fait par suite de la longue filière de travail par laquelle passent presque tous ses produits : on peut évaluer à 75 pour cent le bénéfice qu'elle réalise sur ce qu'elle lui vend. Il suffirait de faire le compte de revient des tissus de coton et de laine, articles principaux de la consommation ouvrière, pour trouver que la livre de coton et de laine brute double et triple de valeur jusqu'au moment où elle se transforme en étoffes dont l'ouvrier fait ses vêtements. D'où résulte bénéfice pour le marchand de matières premières, le fabricant, le marchand de tissus, le tailleur, la couturière, les ouvriers, les voituriers, et tous les autres intermédiaires.

Il faut encore considérer que sans l'ouvrier, l'industrie manufacturière n'existant plus, ne ferait pas ces bénéfices du tout, tandis que l'agriculture existerait toujours, mais ferait seulement 50 pour cent de bénéfice de moins. En outre, c'est encore l'industrie manufacturière qui gagne le plus par l'aisance de toutes les classes de la société, parce que c'est principalement à son profit que chacun

dépense son surcroît de revenus. L'agriculture en retire un bénéfice bien moindre; car l'homme qui de 1,200 francs élèvera son revenu à 1,800, ne dépensera pour cela guère plus pour sa table, mais il s'habillera et se logera mieux, et donnera une meilleure éducation à ses enfants.

Cependant, en n'admettant pour l'industrie manufacturière qu'un bénéfice de 50 pour cent comme pour l'agriculture, nous trouvons :

B. Que sur *les* 750,000 f. *de main-d'œuvre,* l'industrie agricole et l'industrie manufacturière gagnent par an, au plus bas...............	F. 375,000
C, D. Il en est de même des 280,000 fr. formant *les frais de fabrication et les frais généraux* de ces établissements. Ces frais se répartissent en frais d'emballage (caisses, papiers, clous, emballeurs), réparations et entretien (mécaniciens, maçons, charpentiers, menuisiers, tuiliers, carrier, marchands de bois, serruriers, maréchal, etc.), journaliers, éclairage, graissage, frais de voyage, frais de gestion, salaires des employés, frais de bureaux (registres, papiers, plumes, lettres de change, papiers timbrés, frais de banque, ports de lettres, etc.), contributions, assurances, etc. Comme on voit, il y a parmi ces frais des payements qui sont tout bénéfice : cependant nous ne prendrons également que 50 p. cent; soit, sur 280,000 fr.	F. 140,000
E. Quant aux 40,000 fr. d'*amortissement*, on peut les regarder comme entièrement gagnés pour la France; car c'est une valeur qui existe;	
A reporter....	F. 515,000

Report..... F. 515,000

mais qu'on amortit pour parer aux chances de l'avenir. Si l'amortissement est réduit à la somme voulue, il cesse, et les produits de ces établissements seront diminués d'autant : donc, profit pour les consommateurs............. F. 40,000

F. 120,000 fr. *d'intérêts*. Ici, nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que l'industrie indigène double l'intérêt de l'argent, c'est-à-dire que sans industrie on aurait de la peine à placer ses capitaux à plus de 3 pour cent, tandis que dans l'industrie on en retire facilement 6 pour cent ; par conséquent, nous prendrons la moitié de ces 120,000 fr. d'intérêts comme un bénéfice résultant de cette industrie pour la consommation générale ; soit.............. F. 60,000

G. 60,000 fr. *de bénéfice*. Ces 60,000 fr. sont certainement à regarder en leur entier comme bénéfice ; cependant, pour porter la même modération dans la fixation de cette somme que dans l'appréciation des autres, nous n'en prendrons que les 2/3 ; soit.................... F. 40,000

Ainsi la seconde question se résout en une valeur totale de............. F. 655,000

RÉCAPITULATION.

Comme nous l'avons vu, l'examen de la première question (*celle du bénéfice que le gouvernement retire d'une industrie donnée*) nous a conduits à un bénéfice total de............ F. 60,000

L'examen de la deuxième question (celle de savoir *de quelle importance peuvent être les bé-*

A reporter.......... F. 60,000

	Report............. F.	60,000
néfices que la consommation générale retire des mains-d'œuvre, salaires et autres dépenses que cette industrie paye annuellement) nous a conduits à la somme de.............		655,000
		715,000

Pour ne pas faire double emploi, il convient de déduire les 40,000 fr. ci-dessus payés pour contributions directes et indirectes, sur les *frais de fabrication* et la *main-d'œuvre*, parce que c'est par ces deux comptes que ces 40,000 fr. ont été payés; et par cette même raison, il faut déduire l'achat du bois de 10,000 stères à 5 fr., soit 50,000 fr., ou ensemble 90,000 fr.

Le compte de main-d'œuvre s'élève à	F. 750,000	
Celui des frais de fabrication à....	140,000	
	F. 890,000	
A déduire les 90,000 fr. ci-dessus	90,000	
	800,000	
Par conséquent, au lieu d'avoir déduit 50 p. cent sur 890,000 fr., soit...........	445,000	
Il faut les déduire seulement sur 800,000......................	400,000	
Différence de.....	45,000	
qui sont à retrancher sur les 715,000 ci-contre.		45,000
Bénéfice total......		F. 670,000

Ainsi, les établissements qui se trouveraient dans les conditions ci-dessus détaillées, procure-

raient à la France, ou aux consommateurs français, un bénéfice annuel et immédiat de 670,000 fr.

Par ce qui précède, on voit que s'il fallait payer pour les produits de ces quatre établissements, dont la vente s'élève à 2 millions de francs, également 2 millions de francs en les tirant de l'étranger, la France perdrait dans ce cas annuellement au moins 670,000 fr.

Le prix de revient brut de ces 2 millions de produits en *matières et main-d'œuvre* est de 1,500,000 fr. Supposez maintenant que cette somme soit aussi *le prix d'achat* à l'étranger, et que, par conséquent, les consommateurs français achetassent ces produits à 500,000 fr. meilleur marché à l'étranger qu'en France, s'ensuivrait-il que la France perdrait ces 500,000 fr.? Non, car d'après le compte que nous venons d'établir, on voit que la France gagnerait, en les fabriquant, 670,000 fr.; elle perdrait donc encore 170,000 fr. par an, si elle abandonnait la fabrication de ces produits pour les acheter à l'étranger à 500,000 fr. meilleur marché que dans ses propres manufactures; d'où il suit :

Que l'on pourrait protéger cette industrie d'un droit de douane de 44,66 pour cent sur la valeur d'achat de ces produits à l'étranger, sans léser aucunement les intérêts des consommateurs français.

Ainsi, si la France possède une fabrication qui se trouve dans les conditions d'existence ci-dessus, et dont les produits se vendent à l'étranger à 500 fr. les 100 kilog., le gouvernement peut sou-

mettre l'introduction de ces produits à un droit de 225 fr. par 100 kilog., sans crainte de porter préjudice à la richesse du pays.

Il faudrait même élever ce droit de 10 ou de 15 pour cent, c'est-à-dire le porter à 55 ou 60 pour cent, pour mettre les fabricants français à l'abri d'une baisse de prix provoquée par les fabricants étrangers, dans le but de ruiner une industrie naissante ou peu enracinée chez nous. Ce supplément de droit serait encore nécessaire pour garantir le fabricant français, dans les commencements, contre les préjugés ou l'engouement qui existent ordinairement en faveur des produits étrangers. Du reste, l'omission de quelques chiffres que nous aurions encore pu porter en compte dans l'intérêt de la protection, permet facilement cette addition.

Il va sans dire que ces 55 ou 60 pour cent de protection ne sont à accorder que dans le cas où la solution des questions que nous avons posées conduirait aux mêmes chiffres que présente notre compte. Leur changement amènerait nécessairement le changement du taux de la protection.

Comme on l'aura vu, nous n'avons point fait entrer dans nos calculs les 750,000 fr. de matières premières, employées ou élaborées par ces quatre établissements; mais, ainsi que nous l'avons indiqué à la seconde question, paragraphe A, il faut rechercher si ces matières sont un produit français ou un produit étranger. Dans le premier cas, il faut voir quel est le taux du bénéfice qui résulte

pour la consommation intérieure de la fabrication de ces matières (en procédant de la même manière que pour le compte ci-dessus); et, dans le cas où l'existence de la fabrication des matières premières dépendrait uniquement de l'industrie qui les élabore, il faudrait tenir compte à cette industrie du taux entier des bénéfices qui résultent pour la consommation générale de la production des matières premières.

Admettons, au contraire, que les matières premières se produisent en France au même prix ou à meilleur marché qu'à l'étranger, et que l'industrie dont nous parlons ne contribue aucunement au développement de la production de ces matières; dans ce cas, il ne faudra pas non plus créditer cette industrie du bénéfice qui résulte pour le pays de la production des matières premières.

Si cette industrie tire ces 750,000 fr. de matières de l'étranger, il faudrait lui tenir compte des droits de douanes dont ces matières peuvent être imposées à leur entrée en France.

Dans l'un comme dans l'autre cas, il faut dire : « Dans la valeur de 100 fr. (prix d'achat à l'étran- « ger), de ces marchandises fabriquées, il entre « pour 25 ou 50 fr. de matières premières venant « de l'étranger (ou fabriquées en France), et qui, à « leur entrée en France, sont imposées à 55 pour « cent (ou dont la production en France procure « à la consommation un bénéfice de ...); dans ce « cas, il faut ajouter au droit de 55 pour cent

« ci-dessus encore 13,75 pour cent ou 27,50 pour « cent. »

Nous venons de dire qu'il faut tenir compte à l'industrie de marchandises ouvrées du bénéfice résultant pour le pays de la fabrication indigène des matières premières que cette industrie emploie et qui sont l'objet d'une protection; ou bien, s'il n'en est pas ainsi, il faut la créditer des droits de douanes, si ces matières premières lui viennent de l'étranger.

Effectivement, quand la production de ces matières jouit d'une protection, cette protection profite au pays, mais non à la fabrication des matières ouvrées qui les emploie; et il est juste de lui en tenir compte, pour qu'elle puisse rivaliser avec la concurrence extérieure sur le marché intérieur; car si le fabricant était obligé de payer les matières qu'il emploie plus cher que ne les paye son concurrent étranger, il serait forcé non-seulement de fabriquer ses produits à aussi bas prix que le fabricant étranger qui, depuis des siècles, possède cette industrie, mais il devrait même les fabriquer à meilleur marché par suite du prix plus élevé qu'il serait obligé de payer vis-à-vis de l'étranger pour les matières qu'il emploie.

Nous aurons maintenant à placer ici une considération *très-grave* et d'*une haute importance.*

Comme nous voyons, il y a souvent des intérêts opposés parmi les fabricants français de *matières premières* et de *matières ouvrées*, soit à cause du prix, soit à cause des qualités. Cette différence

d'intérêts se trouve nivelée, quant au prix et quant au commerce intérieur, par un surcroît de protection que le gouvernement peut accorder aux matières ouvrées. Mais il n'en est pas de même quand il s'agit du commerce extérieur; ce marché écherra nécessairement au fabricant des objets ouvrés qui payera le moins cher ses matières premières, en admettant qu'il y ait égalité dans les qualités, dans les prix de la main-d'œuvre et les frais de fabrication.

Pour mettre le fabricant français qui se trouve dans cette position à même de rivaliser avec le fabricant étranger, le gouvernement n'a d'autre moyen que de lui payer un *drawback* (remboursement de droits) basé sur le taux de protection profitant à l'État; ou de lui permettre de faire venir des matières premières de l'étranger, dont il acquitterait les droits au taux ordinaire, mais que la douane lui rembourserait, s'il présentait à la sortie les marchandises qu'il aurait fabriquées avec des matières premières étrangères.

On nous objectera qu'il est difficile de vérifier l'emploi de ces matières, qu'il entre souvent dans la fabrication d'une marchandise des matières de nature différente, et que le gouvernement a déjà assez d'embarras avec le drawback accordé à quelques grandes industries pour ne pas étendre encore davantage ce système.

Nous répondrons qu'avec de la bonne volonté, on est à même de vaincre beaucoup de difficultés. Du reste, toutes les mesures douanières qui sont

propres à seconder l'industrie indigène, entrent essentiellement dans le domaine d'action de l'institution des douanes, dont le but est la protection manufacturière, et non l'intérêt fiscal (1); car l'intérêt fiscal n'est qu'un avantage accessoire.

(1) Ici, nous différons de ceux des libres échangistes qui ne veulent les douanes que dans un but purement fiscal, et qui proposent de n'imposer les marchandises à leur entrée en France que d'un droit de cinq, dix et vingt pour cent; droits évidemment trop peu élevés pour pouvoir exercer la moindre influence protectrice sur la plupart de nos industries.

Mais si on ne veut se servir des douanes que pour lever un impôt, il nous semble qu'il serait bien plus rationnel et bien plus économique d'ajouter cet impôt aux contributions directes (soit en suivant le système actuel, soit en se basant sur le revenu présumé des contribuables, comme cela a lieu en Angleterre et en Allemagne). L'on épargnerait ainsi au moins les énormes frais de perception auxquels donnera lieu l'établissement de deux et trois lignes de douanes autour de tout le royaume; et l'impôt serait assis d'une manière plus juste et plus équitable. Car, s'il était vrai que nos industries de luxe, telles que la soierie, les étoffes riches, les modes, les meubles, les articles de Paris, etc., restassent acquises à la France, malgré la réduction des droits, il s'ensuivrait que le riche, dont la principale consommation consiste dans les produits de ces industries, contribuerait pour une faible part dans les revenus des douanes; tandis que la majeure partie de cet impôt pèserait sur la bourgeoisie et les pauvres, par suite de leur consommation des étoffes ordinaires et usuelles qui nous viendraient de l'étranger.

En outre, si les libres échangistes veulent conserver les douanes, que deviendront alors leurs plaintes amères contre les visites gênantes et désagréables auxquelles les voyageurs sont exposés aujourd'hui à leur passage à la frontière? car il sera

La douane peut avoir des comptes ouverts qui la mettent parfaitement à même de s'assurer qu'elle ne rembourse pas plus de droits qu'on ne lui en a payé ; elle peut indiquer les bureaux d'entrée et de sortie en petit nombre pour rendre la vérification plus facile ; enfin, nous croyons qu'il y a peu de cas où l'établissement du drawback ne soit pas praticable. Cependant, s'il arrivait que le contrôle devînt trop difficile et exposât le trésor à la fraude, on refuserait le drawback ; mais que l'on ne dise pas que la douane a déjà assez d'embarras du remboursement des droits accordés à quelques grandes industries sans l'étendre encore aux petites ; car cette distinction est inadmissible : les grandes comme les petites industries s'enchaînent et s'entr'aident ; et plus un pays est à même d'offrir de variétés de produits, plus il se réserve de chances de débouchés extérieurs, et plus il est difficile de les contrarier.

Du reste, quand nous examinons les quatorze articles pour lesquels on a payé des primes à la sortie en 1845, nous n'en voyons que trois qui aient dépassé le chiffre d'un million : ce sont les sucres, les lainages et les cotonnades. Les onze autres, hormis les savons, qui ont touché 900,000 fr., n'ont pas atteint la somme de 100,000 fr. ; même il en existe trois qui ne s'élèvent pas à 1,000 fr. Il est

certainement fort indifférent à ces voyageurs d'être visités à cause d'un droit de cinq pour cent ou d'un droit de cinquante pour cent.

vraiment étonnant, quand on voit le drawback accordé à des articles qui donnent un si mince résultat, qu'on ait refusé d'appliquer ce principe à des industries qui, en peu de temps, occuperaient dans ce tableau un rang bien plus élevé qu'un grand nombre de celles qui y figurent actuellement.

Il convient encore de remarquer que le drawback devrait être accordé d'autant plus facilement, qu'il contribue non-seulement au développement de l'industrie indigène, mais qu'il anime et facilite encore le commerce extérieur. Donc double avantage; le dernier surtout est immense, parce que le seul fait de l'exportation résultant du drawback vaudra à la France au moins un million de bénéfice sur deux millions de vente.

Cependant, si le gouvernement ne peut ou ne veut accorder le drawback, il est du plus haut intérêt de bien examiner si la protection dont jouit la fabrication de la matière première ne peut pas porter préjudice au développement d'une fabrication de matières ouvrées bien plus profitable au pays que celle de matière première. Dans ce cas, il faudrait choisir entre les deux (la question de la sûreté de l'État réservée), et si l'on trouve que la protection dont jouit la production de cette matière première empêche, *par ses prix trop élevés ou par sa qualité inférieure*, l'introduction ou le développement d'une autre industrie bien plus importante et bien plus avantageuse, il ne faut pas balancer à accorder la préférence à celle-ci.

Car une industrie qui, en employant des matières premières étrangères, occuperait 2,000 ouvriers, et produirait pour 2 à 3 millions de valeurs, profite davantage au pays qu'une industrie de matières premières qui n'occuperait que 50 ouvriers, et ne produirait que pour 5 ou 600,000 francs.

Quand il s'agit de la protection à accorder aux marchandises fabriquées, l'examen devient bien plus facile, et un droit trop élevé est moins à craindre. On peut même admettre en principe qu'il vaut mieux, dans cette fixation, aller plutôt au delà des besoins que de rester en dessous; car il y a peu de fabrications de matières ouvrées où la concurrence intérieure ne soit pas illimitée, et ne ramène toujours, dans l'intérêt du consommateur, les prix à leur taux naturel et au plus bas; tandis que dans la fabrication de quelques matières premières, et même de quelques matières ouvrées, différentes raisons peuvent empêcher la concurrence de prendre les développements nécessaires pour éviter que la protection ne dégénère en monopole.

Il faut encore observer que le prix de revient de certaines matières premières peut être grandement augmenté par des transports onéreux du lieu de production dans les autres parties du royaume; ce qui est à considérer lorsqu'il s'agit de fixer le taux de protection qu'on veut accorder à ces matières. Il convient de placer dans cette catégorie celles qui sont d'un poids considérable, et qui se vendent à de bas prix, telles que la houille, la fonte brute, etc.

Outre les *exceptions permanentes*, impossibles à énumérer toutes dans cet ouvrage, il y a encore les *exceptions accidentelles* (résultant d'une nouvelle invention, d'un changement dans la production, d'un excès de consommation, ou d'autres causes), qui peuvent motiver des mesures douanières particulières et momentanées, soit qu'il s'agisse des céréales ou d'autres produits du sol, soit qu'il s'agisse de matières fabriquées. Mais comme la bonté et l'efficacité de ces mesures dépendent beaucoup de l'à-propos de leur mise en vigueur, il est de la plus haute importance d'accorder à ces questions un examen sévère et approfondi aussitôt qu'elles se présentent.

Il nous reste à dire quelques mots relativement à la quatrième question : *Estimer les progrès qu'une industrie peut faire dans l'espace de vingt à vingt-cinq ans à l'aide d'une protection suffisante.*

Cette considération est importante, surtout quand il s'agit de la fabrication des matières premières ; car souvent le sol, le climat ou d'autres circonstances s'opposent à ce qu'une industrie s'acclimate convenablement dans tel ou tel pays ; il y en a même dont l'introduction est impossible. Leur accorder mal à propos les bénéfices de la protection serait porter un coup funeste à d'autres industries. C'est ainsi qu'un droit élevé sur le cuivre brut exercerait probablement une faible influence sur l'exploitation de nos mines de cuivre, depuis longtemps abandonnées, mais causerait sans aucun

doute un grave préjudice à nos fabriques de bronzes, et généralement à toutes les industries qui consomment cette matière. Par conséquent, si une industrie ne présente pas tous les avantages qu'on est en droit d'en attendre, il ne faut jamais élever le taux de la protection au delà du chiffre que l'on peut accorder sans léser d'autres intérêts plus considérables.

Si, au contraire, on voit qu'une industrie présente de l'avenir, et peut, après un certain temps, jeter de profondes racines dans le pays, et arriver peu à peu à un *prix de revient* approchant ou atteignant le prix de revient de l'étranger, il n'y a pas d'inconvénient à élever les droits même au-dessus du taux qui sert de base au tarif, car, dans quelques années, le pays récupérera au triple le sacrifice qu'il aura fait pour acquérir cette industrie. Les parents ne s'imposent-ils pas souvent des sacrifices pendant vingt ans, pour donner à leur enfant une éducation convenable, dans l'espoir qu'il les dédommagera un jour de ces sacrifices? Eh bien, ce qu'un bon père de famille fait pour son enfant, l'État peut et doit le faire pour ses industries.

En effet, il est certain que nos fabricants, dans la plupart des industries, arriveront à produire à aussi bon marché que les fabricants étrangers; et alors le pays aura non-seulement gagné tous les avantages résultant de ces industries, mais le consommateur y trouvera encore un bénéfice qu'il n'aurait pas acquis avec le fabricant étranger; car

entre lui et le producteur indigène se trouvera un intermédiaire de moins, un transport de moins; et comme le fabricant français pourra avec le même capital opérer une plus grande quantité de ventes que le fabricant étranger, il sera par cette même raison en état de vendre à meilleur marché.

Par le compte qui précède, nous croyons avoir démontré jusqu'à l'évidence les avantages de la protection accordée à l'industrie indigène; nous pensons avoir en outre indiqué d'une manière claire et précise la valeur de ces avantages et le moyen de les apprécier. Mais s'il résulte de ces calculs la certitude qu'il est de l'intérêt du pays de protéger convenablement et efficacement l'industrie, il en résulte également la preuve qu'il ne faut pas outrer cette protection, et qu'il faut éviter autant que possible de la changer en une prohibition, qui entrave dans bien des cas les progrès de la fabrication, par suite des difficultés qu'éprouvent les fabricants à se procurer des objets de comparaison. Les prohibitions offrent encore l'inconvénient d'anéantir souvent la concurrence soit pour les prix, soit pour les qualités, et surtout pour les dernières.

Il ne convient donc d'user que très-sobrement de cette mesure, et seulement dans les cas où des intérêts majeurs sont en état de la justifier. Car la prohibition en elle-même, et abstraction faite des circonstances exceptionnelles qui peuvent la motiver, n'a rien de très-naturel, elle exprime un refus sec et quand même d'acheter; tandis qu'un

refus motivé et conditionnel serait au contraire bien plus naturel : il éviterait que d'autres peuples ne pussent se prévaloir d'une mesure violente et absolue pour entraver également chez eux l'importation de nos produits ; et les articles jouissant de la prohibition sont souvent les premiers à souffrir de ces représailles.

L'appréciation du taux de protection douanière qui forme l'importance de ce chapitre, ne s'applique qu'à l'industrie manufacturière ; quant à l'*industrie agricole*, elle ne peut être soumise aux mêmes considérations ; car, dans la protection à accorder aux produits du sol, *la question des subsistances*, qui touche de si près à l'existence des peuples, doit dominer toutes les autres ; et les circonstances malheureuses dans lesquelles nous nous trouvons ajoutent encore à la gravité de cette question.

Avant la maladie des pommes de terre, les craintes d'une disette avaient complétement disparu. La constante réussite de ce tubercule en avait prodigieusement développé la culture, parce que l'on se croyait pour toujours en possession d'un aliment à la fois sain et économique. En effet, les années pluvieuses, qui dans notre climat sont si souvent nuisibles à la réussite des céréales, favorisaient la culture de la pomme de terre, et les années de sécheresse, qui donnent ordinairement une récolte abondante de blé, ne diminuaient que d'une manière peu sensible le rendement des pommes de terre, tout en augmentant leur qualité.

Mais la maladie qui est survenue a fait disparaî-

tre en grande partie ces avantages précieux ; l'inquiétude remplace aujourd'hui la sécurité, et plus que jamais il faut songer à encourager la culture des produits alimentaires.

Nous croyons donc qu'il serait dangereux de favoriser outre mesure par la protection douanière la culture des produits du sol servant de matières premières à l'industrie, au détriment de celle des produits nécessaires à la subsistance du peuple ; car, à notre avis, il vaut mieux recourir à l'étranger pour les premiers, dont on peut se passer au besoin, que d'en dépendre pour les seconds, dont la privation pourrait entraîner à de grands malheurs.

En cherchant nos besoins en céréales au dehors, nous risquons de voir les pays qui nous les fournissent habituellement en défendre la sortie en temps de pénurie ou de disette, ou bien une guerre quelconque pourrait en rendre les arrivages très-difficiles ; et alors notre population serait exposée aux horreurs de la famine, parce qu'en encourageant la culture des vignes, des tabacs, du chanvre, du lin, des graines oléagineuses, etc., etc., nous aurons diminué celle des blés et autres plantes alimentaires, dont plusieurs mériteraient peut-être une attention particulière de la part des agronomes par les ressources qu'elles pourraient offrir dans les années de mauvaise récolte comme les deux précédentes.

Il est également de la plus haute importance de faire avec zèle et intelligence des recherches pour

la régénération des pommes de terre, dont la qualité paraît être profondément altérée, et la découverte d'un remède qui paralyserait les suites désastreuses de cette maladie mériterait la plus haute récompense.

CHAPITRE VI.

CONCLUSION.

Il résulte de tout ce que nous avons dit que le principe de la protection est incontestablement le meilleur, dans la situation actuelle de la France.

Nous croyons que ce principe sera également adopté par les autres peuples, en subissant nécessairement dans son application les modifications commandées par les intérêts divers de chaque État. C'est ainsi qu'une nation adoptera telle mesure commerciale destinée à lui être profitable, tandis que la même mesure adoptée par une autre nation pourrait tourner à son détriment.

Il ne s'agit donc pas de chercher des principes généraux applicables à tout le monde, et d'imiter en ceci les partisans de la liberté commerciale, qui ont le tort de proclamer d'une manière par trop absolue l'excellence de leur système. Le remède universel à tous les maux n'a pas encore été inventé, et tel remède peut guérir un malade et tuer un autre affecté d'une autre infirmité. Le libre échange déclare le consommateur en état de maladie; pour

le guérir, il lui administre un élixir tant soit peu violent, qui sera d'un résultat problématique sur sa santé de consommateur, mais qui ruinera de fond en comble sa santé de producteur. Que pensez-vous d'un médecin auquel un malade imaginaire se plaint de maux d'estomac, et qui, pour le guérir, lui donne un remède qui attaque ses poumons?

Il faut donc considérer chaque question sous toutes ses faces; et puisqu'une mesure quelconque a ordinairement de bons et de mauvais effets, il s'agit d'examiner si le mal qui en résulte n'est pas plus grand que le bien.

Il faut encore se garder de l'imitation servile des autres, surtout quand il s'agit de grands intérêts nationaux.

Ainsi, l'Angleterre a enlevé une partie de sa protection à son agriculture au bénéfice de son industrie. Résulte-t-il de là que nous ayons intérêt à suivre son exemple? Elle a réduit quelques droits sur les objets manufacturiers. Faut-il l'imiter par la seule raison qu'elle l'a fait, par la seule raison que sa situation l'a engagée à émettre des principes qui semblent libéraux envers les autres peuples? Certainement non; car l'Angleterre ne s'escrimera, ne se fâchera jamais pour un principe, mais bien pour son intérêt national. C'est l'intérêt personnel qui la guide, et quand elle donne, elle espère bien avoir le double en retour.

Il est possible que les États-Unis aient d'autres ménagements à garder. Les intérêts de leur marine, le développement de leur agriculture, les engage-

ront peut-être à faire des sacrifices aux dépens de leurs industries, et à rechercher les sources de commerce extérieur, par le placement de leurs grains, de leurs cotons, de leurs bois et autres marchandises encombrantes. Il pourrait résulter de là un double avantage pour leur production naturelle et pour leur marine.

S'ils se placent à ce point de vue, ils jugeront plus conforme à leur intérêt de puiser dans la théorie du libre échange quelques-uns des principes de leur législation douanière.

Le Zollverein, la Russie, établiront encore leur politique commerciale d'après d'autres bases, selon leur situation géographique, les ressources de leur sol et les dispositions de leurs peuples, etc.

Mais il ne se trouve aucune nation du globe qui soit dans les mêmes conditions qu'une autre nation.

Ce serait donc par l'effet d'un hasard bien étrange que nous nous trouverions dans les mêmes conditions que les Anglais, les Américains, les Allemands et les Russes, et qu'il nous serait avantageux de copier les mesures qu'ils prennent.

Bien au contraire, notre manière d'agir devra être le résultat de nos propres inspirations, de la balance que nous aurons établie entre nos divers intérêts; et sous ce rapport, et pour être à même d'étudier à fond nos questions industrielles, nous aurions besoin d'éléments qui nous manquent en partie, c'est-à-dire de bonnes statistiques recueillies par le gouvernement; car ce n'est qu'au moyen

de documents pareils, établis avec toute l'exactitude que comporte la complication de la matière, que nous pourrions arriver à faire un examen comparatif de la situation réciproque des diverses industries et productions naturelles de la France vis-à-vis des autres États, et à calculer l'importance, les avantages et les ressources de chacune d'elles (1).

Cet examen pourrait jeter plus de jour sur les détails de nos différentes productions, et nous servir encore à établir les taxes sur les produits étrangers d'après des règles justes et équitables, et à supprimer avec intelligence certains droits aveugles qui repoussent les produits étrangers quand même.

En définitive, cet examen aurait pour effet de nous indiquer le taux de protection qui serait conforme à l'intérêt général du pays. La protection étant de cette manière plus éclairée, serait d'autant plus efficace pour l'industrie indigène, et la placerait dans une meilleure et plus forte position.

Car il faut avant tout à un grand peuple une grande industrie, autrement vous altérez sa puissance, et la France a besoin aujourd'hui d'être

(1) Il convient ici de remarquer que les valeurs officielles, indiquées par *le Tableau général du commerce*, sont encore basées sur des estimations anciennes, et qui ont, depuis l'époque de leur fixation, subi des modifications par suite de la baisse de prix de bien des articles. Tout en conservant la colonne de ces *valeurs primitives*, afin d'avoir un point de comparaison, il serait utile d'établir une seconde colonne qui indiquât en regard, autant qu'il est possible, *les valeurs actuelles*.

forte vis-à-vis des autres nations, parce que le besoin de grandir politiquement ou commercialement fait partout des progrès. Aujourd'hui l'on reconnaît généralement les avantages inhérents à un grand État. Ils sont incontestables, parce que plus un État possède d'éléments venant en aide à son industrie et à son commerce, plus sa situation à lui-même s'étend et s'agrandit. Par exemple, la Bourgogne, la Champagne, réunies à la Normandie et à la Picardie, pourront produire le vin, le fer, le cidre, le colza, le tabac, le blé et les cotonnades meilleur marché que si chaque province voulait cultiver elle-même tous ces produits; car la Bourgogne et la Champagne obtiendront le vin, le fer, non-seulement meilleur marché, mais encore de meilleure qualité que la Normandie et la Flandre. Ces dernières provinces sont mieux situées pour la production du bétail, du colza, des cotonnades, etc., que la Bourgogne et la Champagne. Si donc chaque province voulait entreprendre à la fois toutes ces productions, il s'en trouverait dans le nombre qu'elle fournirait plus cher ou plus mal. Elle serait même forcée de renoncer à plusieurs d'entre elles, parce que son sol ou son climat ne s'y prêterait pas. Réunissez au contraire toutes ces provinces, et vous les mettrez à même de réunir avantageusement cette collection entière de produits.

Cette réunion des provinces françaises qui a fait tomber toutes les barrières intérieures, pour ne laisser subsister que celle qui entoure le royaume,

était donc un grand bienfait pour la France. Et un pareil état de choses devait être trop avantageux pour ne pas trouver des imitateurs.

Ce qui s'est obtenu chez nous au moyen des échafauds de Louis XI et de la politique de Richelieu, a été exécuté en Allemagne, grâce aux progrès du temps et des idées, par des voies très-pacifiques, par la force du raisonnement, qui a démontré tout le bien qui résulterait de cette mesure; et sous ce point de vue l'établissement du Zollverein est un événement très-remarquable : il est non moins remarquable en ce qu'il prouve qu'il est possible de réunir jusqu'à un certain degré les intérêts matériels d'État régis par des gouvernements différents.

Il résulte de ce qui précède, et c'est la théorie du libre échange, que si tous les États du monde étaient unis, le monde se trouverait dans la meilleure situation possible pour produire.

Mais la mise en exécution d'un semblable projet réclamerait l'accomplissement de trop de conditions, la conciliation de trop d'intérêts différents. Il faudrait pouvoir compter que les dispositions pacifiques de tous les hommes fussent inaltérables; il faudrait que la somme de force et de prospérité fût distribuée parmi les nations moins inégalement qu'elle ne l'est aujourd'hui, ou bien que chaque peuple fût obligé d'abdiquer sa nationalité.

Si tout cela est impossible, il ne suit pas de là que d'autres associations douanières dans le genre du Zollverein le soient également, et que les intérêts commerciaux, aujourd'hui très-divisés et très-

multipliés, ne viennent à se simplifier davantage en se rattachant ensemble en groupes plus compactes. En présence de la possibilité d'un pareil état de choses, la France doit veiller à sa puissance et à sa grandeur, et bien se garder de laisser échapper de ses mains les moyens qui sont essentiellement capables de maintenir et de fortifier sa position. Et quels sont les moteurs les plus puissants de la prospérité d'un État, si ce n'est la production manufacturière et agricole?

Plus la France sera forte et riche, plus sa voix sera prépondérante dans le conseil des nations, et plus d'autres États de moindre importance seront disposés à se rallier à ses intérêts commerciaux.

Mais s'il est du devoir d'un grand État de songer avant tout à maintenir son rang, il doit encore apporter dans ses relations avec les autres peuples cet esprit de conciliation et de justice, et même de ménagement pour l'intérêt d'autrui, qui doit être la base de ces relations. Ce n'est qu'à ce prix qu'il peut exiger la réciprocité.

De même que les fermiers dénoncent le bail aux propriétaires et réciproquement, le maître à l'ouvrier et l'ouvrier au maître, de même un pays qui a l'habitude d'acheter certains produits d'une autre nation ne doit pas tout à coup entraver ces achats; autrement il porte non-seulement un préjudice grave aux intérêts de cette nation, mais il plonge encore dans la misère une grande population ouvrière, ce qui révolte l'humanité.

Nous croyons donc que si un peuple veut entra-

ver l'entrée des marchandises étrangères, il doit y procéder graduellement, ou prévenir que dans un tel délai son tarif sera changé dans certaines proportions. De cette manière, tout le monde pourra prendre ses arrangements, et l'on évitera au moins en grande partie ces désordres sociaux qui sont d'autant plus graves et plus funestes qu'ils arrivent plus subitement.

Il y a encore un principe vrai pour l'individu et vrai pour les nations : Ce que tu veux qu'on te fasse, il faut le faire aux autres. Admettez qu'un peuple ait obtenu des succès industriels par suite de l'application du système protecteur, ce peuple ne doit pas troubler un autre État qui cherche également bonheur et prospérité dans ce système ; car les peuples doivent être, aussi bien que les particuliers, libres de produire et d'acheter ce qu'ils veulent.

Ce que nous venons de dire a surtout rapport à l'Angleterre, car c'est elle qui fait le plus d'exportations, et qui par conséquent aurait le plus à souffrir des élévations subites des droits de douanes de la part d'autres peuples. Mais si nous avons parlé du système envahisseur du gouvernement anglais, qui déploie souvent un esprit de mercantilisme trop exclusif et trop jaloux, nous sommes loin d'appliquer ces observations au peuple anglais, qui est brave, généreux et distingué. Et nous ne doutons nullement que si les Anglais reconnaissent que le continent ne veut pas se jeter tête baissée dans le libre échange, et qu'il persiste au contraire à maintenir et à développer le système de protection, ils se résigne-

ront à cet état de choses; et l'intelligence qui préside à toutes leurs affaires leur fera bientôt retrouver, auprès d'autres peuples, les débouchés qui leur échapperont sur le continent; et certes les autres parties du monde, et surtout l'Asie, avec sa population de 600 millions, leur en présente encore d'énormes.

Assurément un peuple peut se trouver lésé dans ses intérêts par l'introduction du système protecteur dans un État dont l'entrée était jusqu'alors accessible à ses produits; mais il est probable que le peuple ainsi lésé trouvera plus tard une compensation dans quelques-uns des produits qu'il continuera à fournir, et dont les débouchés augmenteront en raison du surcroît de population et de richesses que gagnera l'État consommateur par suite de l'application du système protecteur.

Il n'est donc pas exact de soutenir que l'avantage des uns doive être cherché dans le désavantage des autres; ce qui résulterait des conséquences actuelles du libre échange, ainsi que nous l'avons démontré, parce que les effets de la liberté commerciale se résumeraient en bénéfices pour certains pays, et en pertes pour les autres.

Bien au contraire, nous voulons, nous souhaitons la prospérité à tout le monde, non-seulement à la France, mais encore à tous les peuples.

Plus cette prospérité générale se développera, plus les marchés de consommation deviendront importants, plus enfin les nations pourront s'entr'aider par des débouchés mutuels.

En admettant même la tendance, du reste fort

probable, des peuples à s'entourer de protection, afin de développer le plus grand nombre de productions possible, il en résultera certainement partout un surcroît de bien-être et de richesse et par suite un surcroît de besoins, surtout en fait d'articles dont l'emploi n'est pas une condition nécessaire de la vie.

Il est possible, à la vérité, que les exportations se réduisent pour chaque peuple aux productions dans lesquelles il excelle; mais l'exportation de ces produits isolés pourra se développer en raison des besoins plus multipliés des autres peuples. La France, qui excelle principalement dans la production des articles de luxe et de qualité recherchée, aura donc tout intérêt à ce que les consommateurs du Zollverein, de l'Angleterre, de la Russie, etc., soient dans un état florissant; car plus ces États seront riches, plus ils pourront nous demander d'objets de modes, de vins fins, et en général d'articles que nous serons à même d'établir avec plus d'avantage qu'eux.

C'est ainsi que nous aurons l'espoir de développer ces productions tout en développant également nos autres cultures et fabrications, dont l'abandon nous porterait immanquablement un coup fatal.

Si, d'un autre côté, la France augmente sa richesse en augmentant son industrie et avec elle la population du pays, ses besoins en certaines matières premières, en produits alimentaires, en certains produits manufacturés, s'élèveront également, selon toute probabilité, dans la même progression, et

donneront lieu à de nouveaux débouchés en faveur des nations dont la production répondra à ces nouveaux besoins.

Ici se placerait la question des *traités;* mais comme ces hautes questions internationales ne sont pas de notre compétence, nous nous bornons à ne les effleurer que légèrement.

Contentons-nous de dire qu'un bon traité commercial est une chose très-difficile à accomplir pour ne pas donner lieu à des regrets et à des récriminations stériles.

En effet, si deux nations désirent se lier par un traité de commerce, c'est que chacune espère augmenter par ce moyen ses débouchés; et par cela même qu'elles ont les mêmes intentions, il se pourrait quelquefois que les progrès de prospérité de l'une s'accomplissent aux dépens de celle de l'autre.

Quant à la France, il nous semble qu'elle a des précautions particulières à observer, puisqu'un traité aboutit ordinairement à un échange de consommation; il lui importe d'apprécier que sous ce point de vue les chances peuvent souvent ne pas être égales.

Deux États puissamment manufacturiers se lieront plus difficilement par un traité qui concerne les marchandises fabriquées, parce qu'il est permis de supposer que chacun sera dans le cas de faire des sacrifices industriels pour obtenir les avantages industriels que l'autre veut lui concéder. Mais en faisant la balance entre ces avantages et

ces sacrifices, il faut nécessairement reconnaître que les avantages ne sont qu'éphémères et limités aux chances de durée du traité; les sacrifices, au contraire, peuvent avoir un long retentissement. Exemple : Par un traité de commerce, une nation obtient de l'autre un avantage pour l'introduction des vins, et pour obtenir cet avantage, elle sacrifie ses filatures de coton : qu'en résultera-t-il ? C'est que pour ses vins, l'avantage sera limité à la durée du traité, tandis que ses filatures ne se relèveront peut-être jamais.

Un traité qui a pour but un échange de produits manufacturés contre des matières premières et produits agricoles, qui peuvent s'obtenir à la fois de plusieurs nations différentes, pourra avoir des chances de contentement réciproque, surtout si l'industrie ou la production naturelle des pays contractants ne s'occupe que peu ou point des productions manufacturées ou naturelles introduites de l'étranger par suite de ce traité. Il en sera de même d'un échange d'objets industriels ou de produits naturels opéré sous les mêmes conditions, parce qu'il n'y aura aucun intérêt de lésé dans les deux pays.

Les traités de commerce entre un État de premier ordre et un autre de moindre importance présenteront souvent moins de difficultés que ceux à conclure entre deux États également puissants. Un petit pays est moins producteur, parce qu'il n'a pas les ressources nécessaires pour réunir une aussi

grande variété de productions naturelles et artificielles. Les éléments de chances favorables aux deux parties contractantes pourront être en ce cas plus nombreux, et le traité arrivera plus facilement à exécution, parce que bien des objections et froissements d'intérêt ne se rencontreront pas; au moins pas du côté de l'une des parties.

Il faut toutefois considérer qu'un petit pays fournit à celui qui est plus important un marché de moindre importance que le marché qu'il obtient lui-même en échange.

Nous ne nions pas du reste que chaque nation visant au même but, celui de produire autant que possible, il ne puisse en résulter parfois des conflits d'intérêts. C'est un mal sans doute auquel il faut chercher un remède, et de ce remède pourra naître un grand bien. Le monde est vaste, l'homme est loin d'en avoir retiré toutes les ressources possibles; il offre encore une source immense de débouchés à toutes les nations; et qui sait si la nécessité de se créer de nouvelles ressources ne sera pas le plus puissant stimulant pour accomplir l'immense travail de la civilisation du globe?

Jusque-là il sera temps d'aviser.

Telles sont les considérations dans lesquelles nous avons cru devoir entrer. Nous regrettons que le peu de temps que nous avions à notre disposition, et le manque de documents nécessaires, nous aient empêché de rendre ce travail plus complet. Tout ce que nous pouvons souhaiter, c'est qu'il

puisse contribuer à fournir quelques indications dans l'intérêt de la question qui agite la France commerciale.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

CHAPITRE II.

EFFETS GÉNÉRAUX DU LIBRE ÉCHANGE.

CHAPITRE III.

15

